

*République Algérienne Démocratique et Populaire*  
*الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية*

*Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique*  
*وزارة التعليم العالي و البحث العلمي*

*Ecole nationale Supérieure Agronomique El-Harrach - Alger.*  
*المدرسة الوطنية العليا للفلاحة - الحراش - الجزائر*

## **MEMOIRE**

*En vue de l'obtention du diplôme de magister en Sciences Agronomiques*  
*Département : Economie Rurale*  
*Option : Développement rural*

## **THEME**

# **Analyse de la Compétitivité de la filière dattes en Algérie. Cas de la Deglet Nour dans la wilaya de Biskra**

**Présenté par : Mlle GOUNNI Soumeya**

**Soutenu le 17-04-2012**

### **JURY :**

- **Président** : Mr **BEDRANI S.** : **Professeur agrégé, ENSA**  
- **Directeur de recherche** : Mlle **BRABEZ F.** : **Maître de conférences, ENSA**
- **Examineurs**  
: Mr **BENMEBAREK Abdelmadjid.** : **Maitre de conférences, ENSA**  
: Mr **OMARI C.** : **Maitre assistant, ENSA**

**Année Universitaire : 2011/2012**

# REMERCIEMENTS

*A l'issue de ce modeste travail, je tiens à remercier tout d'abord mon bon DIEU tout puissant, de m'avoir procuré patience et volonté pour aboutir et pour son aide miséricordieuse durant toutes mes années d'étude.*

*Je tiens à exprimer mes plus sincères remerciements à **M<sup>elle</sup> Fatma BRABEZ**. Maître de conférences à l'ENSA, pour m'avoir fait l'honneur de diriger ce travail, en faisant preuve de compréhension et d'une grande patience.*

*Je tiens également à remercier **Mr. Slimane BEDRANI**, professeur agrégé à l'ENSA, qui m'a fait l'honneur de présider le jury de cette thèse.*

*Aussi, j'adresse mes vifs remerciements à **Mr Chérif OMARI** Maître assistant à l'ENSA et **Mr Abdelmadjid BENMEBAREK** Maître de conférences à l'ENSA, pour avoir bien voulu examiner ce travail.*

*Mes sincères remerciements sont aussi adressés à **MR BACHIR** pour ces orientations pertinentes et ces conseils.*

*Je tiens à adresser mon profond respect et ma gratitude **Mr LAADJEL** président de l'association des producteurs de datte dans la wilaya de Biskra.*

*Mes remerciements vont également à tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

## DEDICACES

*A mes très chers parents soucieux de ma réussite et à qui je ne saurais jamais exprimer toute ma reconnaissance, qu'ils trouvent ici l'accomplissement de leurs vœux et l'expression de ma profonde gratitude, ainsi que le témoignage de mon affection et tendresse,*

*A mes frères et sœurs qui m'ont soutenu tout le temps, A mes nièces Sarah et Bouchera à mes neveux Bilel Zaki Ahmed et Souheybe, et à toute ma famille*

*A mes amies,*

*A tous ceux qui m'ont soutenu dans les moments les plus difficiles. Je dédie ce modeste travail.*

**SOUMEYA**

## Liste des Tableaux

---

- **Tableau 1:** Délimitation du champ d’investigation de la filière étudiée.
- **Tableau 2 :** Evolution de la production mondiale de datte (1993-2009).
- **Tableau 3:** Production de la datte dans le monde par région (2009).
- **Tableau 4 :** Principaux producteurs de datte dans le monde (2009).
- **Tableau 5:** Exportation mondiale de dattes (tonnes)
- **Tableau 6 :** Importations mondiale de dattes (tonnes)
- **Tableau 7:** Commerce extérieur de la datte par région (2009).
- **Tableau 8 :** Comparaison de la production entre l’Algérie et la Tunisie
- **Tableau 9:** Comparaison des exportations entre l’Algérie et la Tunisie
- **Tableau 10 :** Les principaux fournisseurs en dattes de 5 pays d’Europe en 1998.
- **Tableau 11:** Evolution des superficies en palmier dattier (1991-2010)
- **Tableau 12:** Ecart des superficies entre 1991 et 2010 (Ha)
- **Tableau 13 :** Superficies en palmier dattier des principales wilayates productrices de dattes.
- **Tableau 14:** Evolution de la production de dattes (1991-2010)
- **Tableau 15 :** Ecart de la production entre 1991 et 2010
- **Tableau 16 :** Evolution de la production par phase de million de quintaux.
- **Tableau 17 :** Principales wilayates productrices de dattes (2010).
- **Tableau 18 :** Evolution de la production par catégories de dattes (1991/2010)
- **Tableau 19 :** Ecart des productions des catégories de dattes (Qx).
- **Tableau 20:** Production par catégories de dattes des principales wilayates (2010).
- **Tableau 21 :** évolution des effectifs de palmiers dattiers complantés et en rapport sur 20 années (1991-2010).
- **Tableau 22:** écart entre palmiers complantés et en rapport (1991-2010).
- **Tableau 23:** effectifs en palmier dattier par catégories de dattes des principales wilayates productrices.
- **Tableau 24 :** Évolution des rendements en dattes toutes catégories (1991 :2010).
- **Tableau 25:** Écart des rendements en dattes toutes catégories (1991-2010).
- **Tableau 26 :** Rendements (Qx/pied) par catégories de dattes (1991/2010).
- **Tableau 27 :** Production et rendements de 20 pays grands producteurs de dattes.
- **Tableau 28 :** Evolution en tonne de la consommation nationale de dattes (1995-2005).
- **Tableau 29:** évolution des exportations de dattes algériennes (1991-2010).
- **Tableau 30 :** Destination en tonne des exportations en Deglet Nour (2000-2010).
- **Tableau 31:** Destinations en tonne des exportations en dattes molles (2000-2010).
- **Tableau 32 :** Destinations en tonne des exportations en dattes sèches (2000-2010)
- **Tableau 33:** Pays importateurs des différentes catégories de dattes (2000-2010).
- **Tableau 34 :** Part des catégories de dattes à l’exportation (2000-2010)



- **Tableau 35** : Mesures de soutien de la datte par FNDIA (décision n°2023 du 15 décembre 2008).
- **Tableau 36** : Composition de l'échantillon selon la superficie.
- **Tableau 37** : Composition de l'échantillon selon le nombre de palmiers
- **Tableau 38** : Composition de l'échantillon selon le rendement (kg/palmier) en Deglet Nour et le nombre de palmier de Deglet Nour.
- **Tableau 39**: Composition de l'échantillon selon le rendement (kg/palmier) en Deglet Nour et l'âge des palmiers
- **Tableau 40**: Composition de l'échantillon selon le nombre de palmier en Deglet Nour et l'âge des palmiers
- **Tableau 41** : les différents postes de charges de l'exploitation moyenne des trois classes (DA/ha)
- **Tableau 42** : cout de production en fonction du nombre de palmier : (selon les résultats de l'enquête)
- **Tableau 43**: cout de production en fonction de l'âge des palmiers : (selon les résultats de notre enquête)
- **Tableau 44** : cout de production en fonction du rendement : (selon les résultats de l'enquête)
- **Tableau 45** : Le seuil de rentabilité de chaque classe
- **Tableau 46** : Coefficient d'efficacité productive de chaque classe
- **Tableau 47** : Coefficient d'efficacité économique de chaque classe.
- **Tableau 48** : Calcul du prix de parité à l'exportation de Deglet nour
- **Tableau 49a** : Calcul des coûts des inputs échangeables
- **Tableau 49b**: Calcul des coûts des inputs non échangeables
- **Tableau 50**: Calcul du CRD, valeur ajoutée sociale et coût social des inputs échangeables
- **Tableau 51**: Analyse Economique et Financière pour deglet nour
- **Tableau 52**: Analyse de l'avantage comparatif
- **Tableau 53**: Niveau de protection du marché local de la deglet nour dans les conditions actuelles et en cas de suppression des droits de douanes (Libre échange)
- **Tableau 54** : Calcul du coefficient de spécialisation inter produit de l'Algérie de la Tunisie et de la France
- **Tableau 55** : Calcul du L'indice de la part dans le marché de l'exportation (XMS) de l'Algérie de la Tunisie de la France et d'Israël
- **Tableau 56**: Calcul du L'indice de la part dans le marché de l'exportation (XMS) de l'Algérie de la Tunisie.
- **Tableau 57**: Répartition des exportateurs selon la maitrise de la langue
- **Tableau 58**: Transport
- **Tableau 59**: Stockage sous froid
- **Tableau 60** : prix de vente à l'exportation de la Deglet Nour.
- **Tableau 61** : Approvisionnement en Deglet Nour.

## ■ Liste des Graphes

---

- **Graphe n° 1:** Evolution de la production mondiale de datte (1993-2009)
- **Graphe n°2:** les rendements mondiaux en dattes (2009).
- **Graphe n°3:** Production en tonne des principaux pays producteurs de datte (2009)
- **Graphe n°4 :** Classement des principaux pays producteurs de dattes par rendements (2009).
- **Graphe n°5 :** répartition des exportations mondiale de la datte en 2009 (Tonnes)
- **Graphe n°6 :** comparaison des productions et des exportations mondiale de la datte 2009 (T)
- **Graphe n°7 :** évolution des importations mondiales de la datte en 2009 (T)
- **Graphe n°8:** évolution de la production de l'Algérie et la Tunisie (2004-2009) (T)
- **Graphe n°9 :** évolution des exportations de l'Algérie et la Tunisie (2004-2009) (T)
- **Graphe n°10 :** principaux pays de l'Union Européenne importateurs de dattes (2009).
- **Graphe n°11 :** principaux pays de l'Union Européenne exportateurs de dattes en 2009.
- **Graphe n°12:** Evolution du commerce des dattes dans l'Union Européenne en 2009
  
- **Graphe n°13:** Evolution des superficies pour la période de 1991-2010
- **Graphe n°14:** Evolution de la production pour la période de 1991-2010
- **Graphe n°15:** Evolution de la production par tranche de culture 1991-2010 (Qx)
- **Graphe n°16:** évolution du nombre de palmiers complantés de 1991 à 2010.
- **Graphe n°17:** Evolution du nombre de palmiers en rapport de 1991 à 2010
- **Graphe n°18:** Principales wilayas productrices de la datte en 2010
- **Graphe n°19 :** production en 2010 par tranche de culture des principales wilayas productrices.
- **Graphe n°20 :** Evolution des rendements (qx/ha) de 1991-2010
- **Graphe n°21 :** Evolution du rendement (qx/pied) période 1991-2010
- **Graphe n°22 :** Evolution des rendements (Qx/palmier) par tranche de culture (moye 91-2000 et 2010)
- **Graphe n°23 :** Comparaison du rendement en Algérie avec les rendements dans d'autres pays (qx/Ha) (1991 à 2009)
- **Graphe n°24 :** le taux d'emplois selon le segment d'activité (2008).
- **Graphe n°25:** Répartition du nombre d'unités selon le segment d'activité en 2008
- **Graphe n°26:** niveau de la consommation par rapport à la production (1995-2005)
- **Graphe n°27 :** Variation des prix de détail de la datte (DA/Kg)
- **Graphe n°28 :** évolution des exportations de dattes algérienne (1991-2010).
- **Graphe n°29 :** Variation des exportations de Deglet Nour (2000-2010).
- **Graphe n°30 :** Répartition des exportations de Deglet Nour (2010)
- **Graphe n°31 :** Variation des exportations de dattes molles (2000-2010)
- **Graphe n°32:** Répartition des grands pays importateurs de dattes molles (2010)
- **Graphe n°33 :** Variation des exportations des dattes sèches (2000-2010).
- **Graphe n°34 :** les pays grands importateurs de dattes sèches (2010).

- **Graphe n°35** : Répartition des charges de l'exploitation moyenne de la classe1.
- **Graphe n°36** : Répartition des charges de l'exploitation moyenne de la classe2.
- **Graphe n°37** : Répartition des charges de l'exploitation moyenne de la classe3.
- **Graphe n°38** : Evolution du coût de production (DA/kg) en fonction de rendement (Q/ha).
- **Graphe n°39** : Représentation du produit brut par classe (DA/ha).
- **Graphe n°40**: Représentation de la valeur ajoutée brute et la consommation intermédiaire par classe (DA/ha).
- **Graphe n°41**: Représentation de la valeur ajoutée nette par classe (DA/ha).
- **Graphe n°42**: Représentation de la Marge brute par classe (DA/ha).
- **Graphe n°43** : Représentation de la Marge nette et du salaire de la main d'œuvre par classe (DA/ha).

## **Liste des figures**

---

**Figure n°1** : Les déterminants de la compétitivité.

**Figure n°2** : calendrier des opérations culturales du palmier dattier variété deglet noir

## Liste des abréviations

---

**\$** : Dollars.

**€**: Euro.

**CAF** : Coût, Assurance et Fret.

**CEE** : coefficient d'efficacité économique.

**CF** : Charges fixes

**CI** : Consommations intermédiaires.

**CT** : Charges Totales.

**CV** : Charges Variables.

**DA** : Dinar Algérien.

**DD** : Droits de Douanes.

**FAO** : Food and Agriculture Organization .

**FNRDA** : Fonds National de Régulation et de Développement Agricole.

**FOB**: Free On Board

**H** : Heure.

**Ha** : Hectare.

**INPV** : Institut National de Protection des Végétaux.

**INVA** : Institut national de vulgarisation agricole.

**ITDAS** : Institut technique au Développement de l'Agriculture Saharienne.

**Kg** : Kilogramme.

**MB** : Marge brute.

**MN** : Marge Nette.

**Nbre** : Nombre.

**PB** : Produit brut.

**PNDAR** : Programme National du développement Agricole et Rural.

**PV** : Prix de Vente.

**Q** : Quintaux.

**SAU** : Surface Agricole Utile.

**SR** : seuil de rentabilité

**UE** : Union Européenne.

**VA** : Valeur ajoutée.

**VAB** : Valeur ajoutée brute.

**VAN** : Valeur ajoutée nette.

**ZLE** : Zone de Libre Echange Euro-méditerranéenne.

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I-Introduction .....</b>   | <b>01</b> |
| <b>II-Problématique .....</b>   | <b>01</b> |
| <b>III-Méthodologie .....</b>   | <b>03</b> |
| <b>Chapitre 1 : Le concept de compétitivité et de filière</b>                                 |           |
| 1.1 Définition du concept compétitivité .....   | 05        |
| 1.1.1-La compétitivité prix .....   | 06        |
| 1.1.2-La compétitivité hors prix ou hors cous .....   | 06        |
| 1.1.3- Les déterminants de la compétitivité d'une filière .....                               | 07        |
| 1.1.4-Sources de la compétitivité économique.....   | 07        |
| 1.1.5-Indicateurs d'avantages économiques.....  | 08        |
| 1.1.6. Approche filière .....   | 09        |
| a) Définition du concept de filière .....   | 09        |
| b) Utilisation du concept dans le domaine agricole .....                                      | 10        |
| <b>Conclusion</b> .....   | <b>10</b> |
| <b>Chapitre 2: Situation du Marché mondial, européen de la datte</b>                          |           |
| <b>2.1. La datte dans le marché mondiale .....</b>  | <b>11</b> |
| 2.1.1. La production mondiale de la datte .....   | 11        |
| 2.1.2. Exportation mondiale de la datte.....  | 14        |
| 2.1.3. Importation mondiale de la datte.....  | 16        |
| 2.1.4. Comparaison entre l'Algérie et la Tunisie.....   | 19        |
| a- La production .....  | 19        |
| b- Les exportations .....   | 20        |
| <b>2.2. La datte dans l'union européenne.....</b>   | <b>21</b> |
| a) Les importations de datte dans l'union européenne .....                                    | 21        |
| b) Les exportations de datte dans l'union européenne .....                                    | 21        |
| c) Commerce européen.....   | 22        |
| d) Les fournisseurs de l'Union Européenne .....   | 22        |
| <b>Conclusion.....</b>  | <b>24</b> |
| <b>Chapitre 3 : filière datte en Algérie</b>  |           |
| <b>Introduction .....</b>   | <b>25</b> |
| <b>3.1.Les superficies en palmier dattier .....</b>   | <b>25</b> |
| 3.1.1.Evolution des superficies en palmier dattier .....                                      | 25        |
| 3.1.2.Les superficie en palmier dattier des principales wilayates productrices de dattes..... | 27        |
| <b>3.2-La production de dattes .....</b>  | <b>27</b> |
| 3.2.1. Evolution de la production de datte (1991-2010).....                                   | 27        |
| 3.2.2. Production des datte des principales wilayates .....                                   | 29        |

|  |           |
|--|-----------|
| 3.2.3. Evolution de la production de datte par catégorie (1991-2010) .....                 | 30        |
| <b>3.3. Les effectifs en palmier dattier .....</b>   | <b>32</b> |
| 3.3.1. Evolution des effectifs en palmiers dattiers.....                                   | 32        |
| 3.3.2. Les effectifs en palmier dattier des principales wilayates productrices .....       | 35        |
| <b>3.4. Les rendements .....</b>   | <b>36</b> |
| 3.4.1. Evolution des rendements en datte .....   | 36        |
| 3.4.2. Rendements par catégorie de datte .....   | 38        |
| <b>3.5. L'Algérie et les principaux pays grands producteurs de datte .....</b>             | <b>41</b> |
| <b>3.6. L'emploi dans les divers segments de la filière .....</b>                          | <b>42</b> |
| 3.6.1. Les exploitations agricoles .....   | 43        |
| 3.6.2. Les points de vente .....   | 44        |
| 3.6.3. Les unités de conditionnement .....   | 44        |
| 3.6.4. Les exportateurs .....  | 44        |
| <b>3.7. La consommation de la datte en Algérie .....</b>                                   | <b>45</b> |
| <b>3.8. Les prix de la datte .....</b>   | <b>46</b> |
| <b>3.9. Les exportations de la datte .....</b>   | <b>47</b> |
| 3.9.1. Evolution des exportations de dattes algériennes .....                              | 47        |
| 3.9.2. Destination de la production de dattes algériennes .....                            | 49        |
| <b>3.10. Les programmes en matière de soutien à la filière phoenicicole .....</b>          | <b>56</b> |
| A)-PNDA/PNDAR .....  | 56        |
| B)-Le fond national de régulation et du développement agricole (FNDAR).....                | 56        |
| C)-Fond Spécial pour la promotion des exportations (FSPE) .....                            | 56        |
| C).1-Date de création .....  | 56        |
| C).2- Missions du (FSPE) .....   | 57        |
| D)- Le couloir vert .....  | 57        |
| E)- Le crédit RFIG .....   | 57        |
| E).1-Caractéristiques du crédit .....  | 57        |
| E).2-Domains couverts par le crédit .....  | 58        |
| F)- le programme spécifique d'intensification de la phoeniculture .....                    | 58        |
| G)- Mesures réglementaires au soutien à l'exportation.....                                 | 58        |
| H)- Mesures réglementaires au contrôle phytosanitaire de la datte destinée à l'exportation | 59        |
| G)- Le label .....   | 59        |
| <b>3.11. L'agence algérienne de promotion du commerce extérieur ALGEX .....</b>            | <b>59</b> |
| <b>3.12. Les intervenants dans la filière datte en Algérie .....</b>                       | <b>60</b> |
| <b>Conclusion .....</b>  | <b>61</b> |

## **Chapitre 4 : Analyse du coût de production de la deglet noir et des performances économiques des producteurs**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Introduction .....</b>   | <b>67</b> |
| <b>4.1. Echantillonnage .....</b>   | <b>67</b> |
| <b>4.2. Structure des exploitations enquêtées.....</b>  | <b>68</b> |
| 4.2.1. Répartition des exploitations selon la superficie en Deglet Nour .....                 | 68        |
| 4.2.2. Répartition des exploitations selon le nombre de palmiers de Deglet Nour .....         | 68        |
| 4.2.3. Répartition des exploitations par rendement et nombre de palmiers de Deglet Nour ..... | 69        |
| 4.2.4. Répartition de l'échantillon par rendement (Kg/pied) et par âge des palmiers .....     | 70        |

|  |           |
|--|-----------|
| 4.2.5. Répartition des exploitations selon le nombre et l'âge des palmiers .....                                 | 70        |
| <b>4.3. Détermination du cout de production d'un kilogramme de Deglet noir .....</b>                             | <b>73</b> |
| 4.3.1. Calcul des charges de production .....  | 73        |
| a) Les charges de Travaux du sol .....   | 74        |
| b) Les charges de fertilisation .....  | 74        |
| c) Les charges de traitements phytosanitaires .....  | 74        |
| d) Charges du désherbage .....   | 74        |
| e) Charge de la taille.....  | 75        |
| f) Charges de la pollinisation.....  | 75        |
| g) Descente des régimes .....  | 75        |
| h) Ensachage des régimes.....  | 75        |
| i) Ciselage des régimes.....   | 76        |
| g) Limitation des régimes.....   | 76        |
| k) Charges d'irrigation .....  | 76        |
| l) Charge de la récolte .....  | 76        |
| m) Triage.....   | 76        |
| n) Transport.....  | 77        |
| o) Toilettage du palmier .....   | 77        |
| p) Nettoyage des palmerais .....   | 77        |
| <b>4.4. Fiches techniques du coût de production d'un kilogramme datte (deglet noir) pour chaque classe .....</b> | <b>78</b> |
| <b>4.5. Analyse économique des exploitations enquêtées .....</b>   | <b>82</b> |
| 4.5.1. Performance économique des producteurs.....   | 82        |
| 4.5.2. Les indicateurs d'analyse de performance économique .....   | 82        |
| • <i>le produit brut (PB)</i> .....  | 82        |
| • <i>valeur ajoutée</i> .....  | 83        |
| <i>a/-Valeur ajoutée brute (VAB)</i> .....   | 83        |
| • <i>La marge brute (MB)</i> .....   | 84        |
| • <i>Le seuil de rentabilité</i> .....   | 84        |
| • <i>L'efficacité productive</i> .....   | 85        |
| • <i>le coefficient d'efficacité économique (CEE)</i> .....  | 85        |
| <b>Conclusion.....</b>   | <b>85</b> |
| <br>   |           |
| <b>Chapitre 5 : Analyse de la compétitivité de la datte (deglet noir)</b>  |           |
| <b>5.1. Les principaux indicateurs de la compétitivité .....</b>   | <b>86</b> |
| 5.1.1. Coefficient de protection nominale (CPN) .....  | 86        |
| 5.1.2. Coefficient de protection nominale pour les inputs échangeables (CPNi) .....                              | 87        |

|  |            |
|--|------------|
| 5.1.3. Coefficient de protection Effective (CPE) .....   | 87         |
| 5.1.4. La rentabilité sociale .....  | 87         |
| 5.1.5. La rentabilité privée.....  | 88         |
| 5.1.6. Coefficient de coût en ressources domestiques .....   | 88         |
| <b>5.2.Niveau de protection du marché local de la datte contre la concurrence de la datte sur le marché française.....</b>                   | <b>92</b>  |
| 5.2.1. Dans la situation actuelle (30% de droit de douane) .....   | 92         |
| 5.2.2. Dans la situation de suppression totale des droits de douane (libre échange) .....  | 92         |
| 5.3. Le coefficient de spécialisation inter produit .....  | 93         |
| 5.4. L'indice de la part dans le marché de l'exportation (XMS).....  | 93         |
| 5.5. L'indice de l'avantage comparatif révélé (IACR).....  | 94         |
| <b>5.6. L'identification des contraintes (les forces, les opportunités sur lesquelles on peut s'appuyer pour dynamiser la filière) .....</b> | <b>94</b>  |
| <b>Chapitre 6: Exportation de Deglet noir</b>  |            |
| Introduction .....   | 97         |
| 6.1.Échantillonnage.....   | 97         |
| 6.2. Identification des exportateurs enquêtés .....  | 97         |
| 6.2.1. Maitrise de langue .....  | 97         |
| 6.3. Identification de l'activité .....  | 97         |
| 6.3.1. Transport .....   | 97         |
| 6.3.2. Stockage sous froid .....   | 98         |
| 6.3.3. Les prix de vente par type de conditionnement .....   | 98         |
| 6.3.4. Comparaison des prix avec les prix au niveau international .....  | 98         |
| 6.3.5. Approvisionnement en Deglet Nour .....  | 99         |
| 6.3.6. Les produits demandés sur le marché européen .....  | 99         |
| 6.3.7. Manifestation internationale.....   | 99         |
| 6.3.8. Les contraintes de l'exportation .....  | 100        |
| 6.3.9. Proposition de solution .....   | 101        |
| <b>Conclusion.....</b>   | <b>101</b> |
| <b>CONCLUSION GENERALE .....</b>   | <b>102</b> |
| <b>Références bibliographiques .....</b>   | <b>104</b> |





## Introduction

La compétitivité internationale se présente comme un concept économique apparenté à une réalité complexe dépendante de facteurs multiples et difficilement mesurables, Chercher à expliquer la compétitivité au niveau national est incorrect. Ce qu'on doit comprendre, ce sont les déterminants de la productivité et le taux de croissance de la productivité. Pour trouver des solutions, on devrait focaliser, non pas sur l'ensemble de l'économie, mais plutôt sur des industries spécifiques ou encore des segments d'industrie<sup>1</sup>.

Au niveau d'une filière, elle est mesurée par sa capacité à accroître ses parts de marchés aussi bien sur le plan national qu'à l'étranger. Puisqu'une filière est définie par la transformation d'un même produit, on parlera de compétitivité d'un produit.

Parler de compétitivité d'une filière revient à juger de la capacité d'un produit originaire de telle région à accroître ses parts de marché.

L'étude de la compétitivité pour la datte Algérienne plus particulièrement Deglet Nour qui est un fruit apprécié au niveau national qu'à l'étranger, est définie en mesurant sa capacité à accroître ses parts de marchés aussi bien sur le plan national qu'à l'étranger.

Selon la FAO, la production mondiale de dattes a atteint plus de 07 millions de tonnes en 2009. Avec une part de production de 600.696 tonnes, l'Algérie se classe comme le sixième producteur mondial de la matière. Cependant, les exportations de dattes sont relativement petites une fois comparées à la production totale : l'Algérie exporte seulement 2% (12000 tonnes) de sa production totale contre 53% pour la Tunisie selon les statistiques de la FAO l'an 2009, quoique la Tunisie produise 24% de ce que produit annuellement l'Algérie. Indépendamment des problèmes de vente, le niveau bas des exportations est également dû à un manque de structures industrielles, en particulier pour le traitement et conditionnement des dattes. En dépit de ces problèmes pratiques, l'Algérie et la Tunisie sont les principaux producteurs et exportateurs de la datte Deglet-Nour. Ce cultivar signifiant « doigt de lumière », désigne l'une des 300 variétés de dattes existantes. On dit qu'elle est la « reine des dattes » ou un « soleil en miniature », et elle a une valeur marchande élevée. Cette variété est connue d'une bonne appréciation sur le marché Européen, et particulièrement français.

Malheureusement les dattes algériennes affrontent des problèmes de commercialisation qui sont le résultat d'un certain nombre de contraintes dont les principales sont : présentation peu satisfaisante des fruits, due principalement au mode traditionnel de récolte, de stockage et de conditionnement, des difficultés de conservation liées en particulier à l'importance des dattes molles et à l'absence de traitement des dattes aussi bien avant qu'après la récolte, le faible pourcentage de production commercialisable s'explique en particulier par la relative importance des variétés de faible qualité marchande. Hormis Deglet Nour, les autres variétés restent peu connues et donc peu appréciées.

Contrairement à la datte orientée marché national qui ne subit que les lois du marché. La Deglet Nour destinée à l'export ne connaît pas encore une véritable évolution par l'innovation, la diversification, la création de labels, délimitation du ou des terroirs.

---

<sup>1</sup> Porter, Michael. 1998 « The Competitiveness Advantage of Nations ». Chapter 1 Free Press June

Avec l'avènement de la libéralisation du commerce extérieur, l'exportation de la datte prend de l'essor et les perspectives d'investissements dans ce domaine prennent forme. La création d'unités de conditionnement orientés vers l'exportation aux standards européens (conditionnement divisionnaire) commence à s'installer, en vue de pénétrer de nouveaux marchés, bien que les difficultés rencontrés par les exportateurs demeurent réelles (difficultés d'accès aux crédits, absence d'infrastructures sous froid aux ports et aéroports, longue attente avant embarquement, etc.).

Suite à la restructuration des entreprises publiques suivi de la liquidation de certaines d'entre elles (OFLA, ENAFLA, ENAFROID, etc.) et à la désertion des algériens des marchés européens c'est-à-dire de la perte de ce savoir faire, que les problèmes de commercialisation à l'étranger se sont posés avec acuité.

L'absence des algériens sur les réseaux de distribution étrangers (C.E.E) a permis à ces derniers d'occuper le terrain et d'imposer leurs standards aux exportations algériennes. Nous assistons par ailleurs à une forte concurrence d'autres pays producteurs de dattes (Tunisie, Maroc, Libye, etc.) bien que n'ayant pas encore le potentiel productif algérien. A cet effet l'étude de la compétitivité de cette filière s'avère importante, et le but de notre travail d'étudier la compétitivité de cette filière et de voir les problèmes qui bloques les exportations de ce produit. La question que nous tenterons de répondre tout au long de ce travail de recherche est la suivante :

### **Quelles sont les conditions qui favorisent la compétitivité de la filière datte (variété Deglet Nour) en Algérie ?**

- 1. Quelles est la situation actuelle de la filière datte en Algérie ?**
- 2. Quelles sont les déterminants de la compétitivité de la datte (variété Deglet Nour) en Algérie ?**

Ces questions constitue le point essentiel de notre étude et notre tentative d'y répondre s'articulera autour de trois principales hypothèses :

**H1** : la filière datte (deglet nour) en Algérie constitue un avantage comparatif par rapport à la production mondiale offrant une possibilité de concurrence.

**H2** : les rendements sont faible si ont les compare aux rendements des grands pays producteurs et compétitifs comme l'Egypte avec 33.7Tonnes/hectare et la chine avec 14 Tonnes/hectare ce qui s'explique par le fait que les agriculteurs n'appliquent pas des itinéraires techniques économiquement fiables.

**H3** : Les exportations sont faibles par rapport au potentiel phoenicicole et par rapport à la production. Les exportateurs affrontent une concurrence agressive représentée par la Tunisie et Israël :

- Les prix des exportateurs algériens sont supérieurs au prix des concurrents dus au prix de revient élevé ;
- Les quantités à exporter sont faibles due aux manque d'approvisionnement en quantité suffisante se qui leurs fait perdre des parts de marchés.

## **Méthodologie :**

Pour la vérification de nos hypothèses, on a adopté une méthodologie reposant sur une recherche bibliographique et sur une enquête réalisée sur terrain.

La partie bibliographique a été consacrée à la recherche des données indispensables à l'analyse de la filière datte à l'échelle mondiale ainsi qu'à l'échelle de l'Algérie, dont nous avons fait une caractérisation de la filière datte au niveau national notamment pour la variété deglet nour, et nous avons présenté toutes les interventions de l'état pour la filière.

Quand à la partie enquête sur terrain, elle a consisté en la réalisation d'une enquête au niveau de la wilaya de Biskra, plus précisément dans la commune de Tolga. C'est une région à fort potentiel de production datte en Algérie notamment pour la variété Deglet Nour. L'enquête a concernée 86 exploitations.

Notre objectif à travers cette enquête est la détermination du cout de production d'un KG de datte et le repérage des goulets d'étranglement et des faiblesses de la filière datte. Notre enquête se subdivise en deux parties :

Une première partie, auprès des producteurs de datte au niveau des exploitations agricoles, visant à déterminer le cout de production des dattes (Deglet Nour). Il s'agit d'identifier les moyens de production utilisés ainsi que le mode d'exploitation.

Une deuxième partie auprès des exportateurs visait à essayer d'évaluer les problèmes qui entravent l'exportation des dattes en Algérie.

L'analyse des résultats de l'enquête nous permis d'évaluer le coût, les potentialités et les faiblesses de la production des dattes à différents niveau. Par la suite, une étude comparative avec le marché européen, nous permis d'analysé le niveau de compétitivité de la filière datte algérienne.

### **1- échantillonnage**

Les seuls indicateurs étaient le nombre des agriculteurs qui pratique la culture de datte par commune. Notre démarche consistait à choisir la taille de l'échantillon au sein d'une population d'environ 14873 agriculteurs. Dans ce cas de figure, la loi de Bernoulli appliquée à ce modèle nous paraissait la mieux indiquée, pour tirer un échantillon qui était alors de 996 agriculteurs, soit 7% de la population totale.

1. Population totale :  $N = 14873$
2. La formule de Bernoulli nous a permis de calculer la taille de notre échantillon ( $n$ )

$$n = \frac{(1,96)^2 \times N}{(1,96)^2 + I^2 \times (N - 1)}$$

- **1,96** : niveau de confiance à 95%
- **I** : marge d'erreur (pour une marge d'erreur de 3%,  $I = 0,06$ )

Il suffisait de calculer, par la suite, le nombre de questionnaires établis par commune en multipliant le nombre total d'exploitations au niveau de chaque commune par le ratio obtenu et de 0,066 comme indiqué dans le tableau suivant :

**Tableau 1: Effectif des agriculteurs et superficies par commune de la wilaya de Biskra**

| <b>Commune</b>     | <b>Nombre de Phoeniculteur</b> | <b>Superficie ha</b> | <b>Echantillon</b> |
|--------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------|
| Biskra             | 331                            | 247.44               | 22                 |
| Oumeche            | 567                            | 405.22               | 38                 |
| Baranis            | 136                            | 39.65                | 9                  |
| Chetma             | 269                            | 170.06               | 18                 |
| Ouled djelel       | 731                            | 351.61               | 49                 |
| Ras el miad        | 234                            | 51.85                | 16                 |
| El besbes          | 111                            | 86.65                | 7                  |
| Sidi khaled        | 482                            | 175.20               | 32                 |
| Dousen             | 631                            | 1100.69              | 42                 |
| Chaïba             | 26                             | 59.95                | 2                  |
| Sidi okba          | 1590                           | 1184.25              | 106                |
| Mchouneche         | 106                            | 44.88                | 7                  |
| El houche          | 612                            | 652.47               | 41                 |
| Ain el naka        | 447                            | 1059.54              | 30                 |
| Zribet el ouedi    | 44                             | 312.50               | 3                  |
| El faïde           | 71                             | 258.56               | 5                  |
| El kantara         | 23                             | 9.67                 | 2                  |
| Ain tatoute        | 2                              | 0.00                 | 0                  |
| El witaya          | 98                             | 296.69               | 7                  |
| Djemoura           | 144                            | 12.71                | 10                 |
| <b>Tolga</b>       | <b>1287</b>                    | <b>405.32</b>        | <b>86</b>          |
| Lywa               | 1154                           | 632.69               | 77                 |
| Lichana            | 632                            | 257.13               | 42                 |
| Ourelal            | 273                            | 82.15                | 18                 |
| Emlili             | 482                            | 169.15               | 32                 |
| Foughala           | 475                            | 0.00                 | 32                 |
| Bordj ben azzouz   | 482                            | 91.40                | 32                 |
| Mzira              | 13                             | 103.62               | 1                  |
| Bouchagroune       | 775                            | 92.15                | 52                 |
| Amkhadma           | 312                            | 125.52               | 21                 |
| Laghrous           | 1310                           | 0.00                 | 88                 |
| El hadjeb          | 1011                           | 182.94               | 68                 |
| Khanket sidi nadjj | 12                             | 747.42               | 1                  |
| <b>TOTAL</b>       | <b>14873</b>                   | <b>247.44</b>        | <b>996</b>         |

Source : DSA Biskra, 2010

Le taux d'échantillonnage retenu est de 7%, soit 996 sur 14873 agriculteurs que possède la wilaya de Biskra. Sur les 996 agriculteurs constituant l'échantillon mère, où on a sélectionné pour mener notre enquête un nouvel échantillon situé dans la commune de Tolga et constitué de 86 agriculteurs, soit 0.57% de l'échantillon mère et 8.63% du sous-échantillon mère.

# *Chapitre 01*

## *Le concept de compétitivité et de filière*

## **Chapitre 1 : Le concept de compétitivité et de filière**

### **Introduction**

La compétitivité internationale se présente comme un concept économique apparenté à une réalité complexe dépendante de facteurs multiples et difficilement mesurables. Dans le contexte actuel elle représente un moyen de survie pour les firmes et une capacité décroissance pour les nations. Elle représente aussi un défi pour les pays les moins avancés assurant leur processus d'intégration à l'économie mondiale.

### **1.1. Définition du concept compétitivité**

Il ya plusieurs définitions du concept de compétitivité, qui changent avec le niveau et l'analyse mené (au niveau d'une nation, d'un secteur ou d'une entreprise), le bien analysé (bien homogène ou différencié), c'est un concept relatif et étroitement lié aux conditions économiques du pays ainsi qu'aux conditions du marché international.

D'après Landau (1992)<sup>2</sup> « La compétitivité est la capacité de maintenir dans une économie globale, un taux de croissance acceptable du niveau de vie de la population avec une distribution équitable, tout en offrant un emploi à tous ceux désirant travailler sans pour autant réduire le potentiel de croissance du niveau de vie des générations futures ».

Dans Agriculture Canada (1991)<sup>3</sup> « Une industrie compétitive est celle qui possède la capacité de gagner un profit et de maintenir une part du marché domestique et/ou international ».

Au niveau de la nation, selon Porter (1990)<sup>4</sup> « Chercher à expliquer la compétitivité au niveau national est incorrect. Ce qu'on doit comprendre, ce sont les déterminants de la productivité et le taux de croissance de la productivité. Pour trouver des solutions, on devrait focaliser, non pas sur l'ensemble de l'économie, mais plutôt sur des industries spécifiques ou encore des segments d'industrie ».

Pour *Murphy & Austin* (1999)<sup>5</sup> : la compétitivité est la capacité d'une nation d'atteindre un test des marchés internationaux libres.

La compétitivité d'une entreprise exprime ses performances à long terme, c'est-à-dire essentiellement sa croissance (Mucchielli, 2002)<sup>6</sup>. On peut la définir comme la capacité de l'entreprise à réaliser des performances supérieures à la moyenne (gain de parts de marché).

Au niveau d'une filière, elle est mesurer par sa capacité à accroître ses parts de marchés aussi bien sur le plan national qu'à l'étranger. Puisqu'une filière est définie par la transformation d'un même produit, on parlera de compétitivité d'un produit.

Parler de compétitivité d'une filière revient à juger de la capacité d'un produit originaire de telle région à accroître ses parts de marché.

---

<sup>2</sup> Landau R., 1992. « Technology, capital formation and U.S Competitiveness». In IAMZ, Volume 57, P 29 – 35 : « Le future des échanges agro-alimentaires dans le bassin méditerranéen "La compétitivité : Concepts, définitions et applications ». Cahier option méditerranéenne. CIHEAM. Montpellier.

<sup>3</sup> Agriculture Canada, 1991. "Task Force on competitiveness in the agri-food Industry, Growing Together". In Cahier option méditerranéenne, Volume 57, P 29 – 35, CIHEAM, Montpellier.

<sup>4</sup> Porter, Michael. 1998 « The Competitiveness Advantage of Nations ». Chapter1 Free Press June

<sup>5</sup> Murphy K.X. and ND Austin J.E. (1999): "Agribusiness sector competitiveness: implementing the Right Initiatives". A Guide to Developing Agricultural Markets and Agro enterprises. Washington, USA.

<sup>6</sup> Mucchielli, J.L., 2002. La compétitivité : définitions ; indicateurs et déterminants, dossier team [team.univ-paris1.fr/trombi/mucchieli/competitivite.pdf], 2002

Pour synthétiser, on pourrait dire que la compétitivité est la capacité des acteurs à avoir une stratégie leur permettant de conquérir et de maintenir sur le long terme des parts de marché. C'est un concept dynamique et complexe aux contours flous. Il traduit la capacité pour une entité spécifique (nation, secteur, filière, ...) qui active dans un champ concurrentiel, d'être viable et développable (en interne comme en externe) par rapport à une autre entité comparable. Mais cela suppose notamment de fortes compétences d'adaptation et de maîtrise (des techniques de gestion et de management, des technologies novatrices, des coûts, de la qualité et des délais).

Puisque aucune notion unitaire globale n'émerge vraiment, il convient d'examiner les différents types de compétitivité, ce qui renvoie à deux dimensions essentielles que sont la compétitivité prix et la compétitivité hors-prix.

### 1.1.1. La compétitivité prix

La compétitivité prix est la capacité de maîtriser les coûts pour proposer des produits à des prix inférieurs aux prix moyens sur le marché ou à ceux des concurrents, cette diminution du prix des biens et/ou services produit, permettra l'écoulement le plus vite et le plus facile des stocks de marchandise.

L'avantage en termes de coûts ou de prix se traduit par une meilleure position de la filière sur le marché international<sup>7</sup>» (*Bismut & Oliveira, 1986*).

### 1.1.2. La compétitivité hors-prix ou hors-coût

En plus des facteurs "prix" généralement pris en compte dans l'analyse de la compétitivité en agro-alimentaire, de nombreux travaux soulignent l'importance des facteurs "hors-prix" pour expliquer la présence de certains produits sur un marché.

La compétitivité hors prix concerne la faculté d'une filière nationale à conquérir le marché en misant sur d'autres facteurs que les prix (qualité, services accompagnant le produit, capacité de s'adapter à la demande diversifiée). Elle fait donc référence à toutes les démarches et stratégies entreprises par les acteurs de la filière pour répondre à l'évolution de la demande. En effet, pour faire face à la concurrence internationale, les producteurs nationaux doivent miser sur l'innovation, la diversification, la segmentation et la qualité. Pour cela, ils ont recours à des investissements aussi bien technologiques que structurels.

Selon Desmas (2005) : « La compétitivité hors prix concerne la faculté d'une filière nationale à conquérir le marché en misant sur d'autres facteurs que les prix (qualité, services accompagnant le produit, capacité de s'adapter à la demande diversifiée)<sup>8</sup> ».

**La compétitivité-qualité**, s'explique par : « le respect des normes et standards internationaux. On amène alors ici la notion de compétitivité-qualité qui est plutôt liée au savoir-faire collectif. Le produit est un bien physique, une qualité, un conditionnement ; il est lié à une structure, une homogénéité des lots, une origine, un terroir, une image, un commerce équitable : tous ces éléments sont pris en

---

<sup>7</sup> Bismut C. et Oliveira-Martins J., 1986 « Le rôle des prix dans la compétition internationale, dans industrie mondiale : la compétitivité à tout prix »

<sup>8</sup> Desmas S., (2005). « Analyse comparative de compétitivité : le cas de la filière tomate dans le contexte euro-méditerranéen », IAMM, Mémoire de Fin d'Etude Diplôme d'Agronomie Approfondie (D.A.A.), p94.2005.



considération. La différenciation des produits qui en découle modifie les conditions de compétitivité qui font que le prix n'est plus aussi prépondérant<sup>9</sup> ». (Serges R. 2004)

### 1.1.3. Les déterminants de la compétitivité d'une filière (lachaal)<sup>10</sup>

Le cadre conceptuel des déterminants de la compétitivité comme le présente le schéma ci-dessous, a été modifié et adopté selon l'étude de Brinkman (1987) sur la position concurrentielle de l'agriculture canadienne.

Figure n°1 : Les déterminants de la compétitivité.

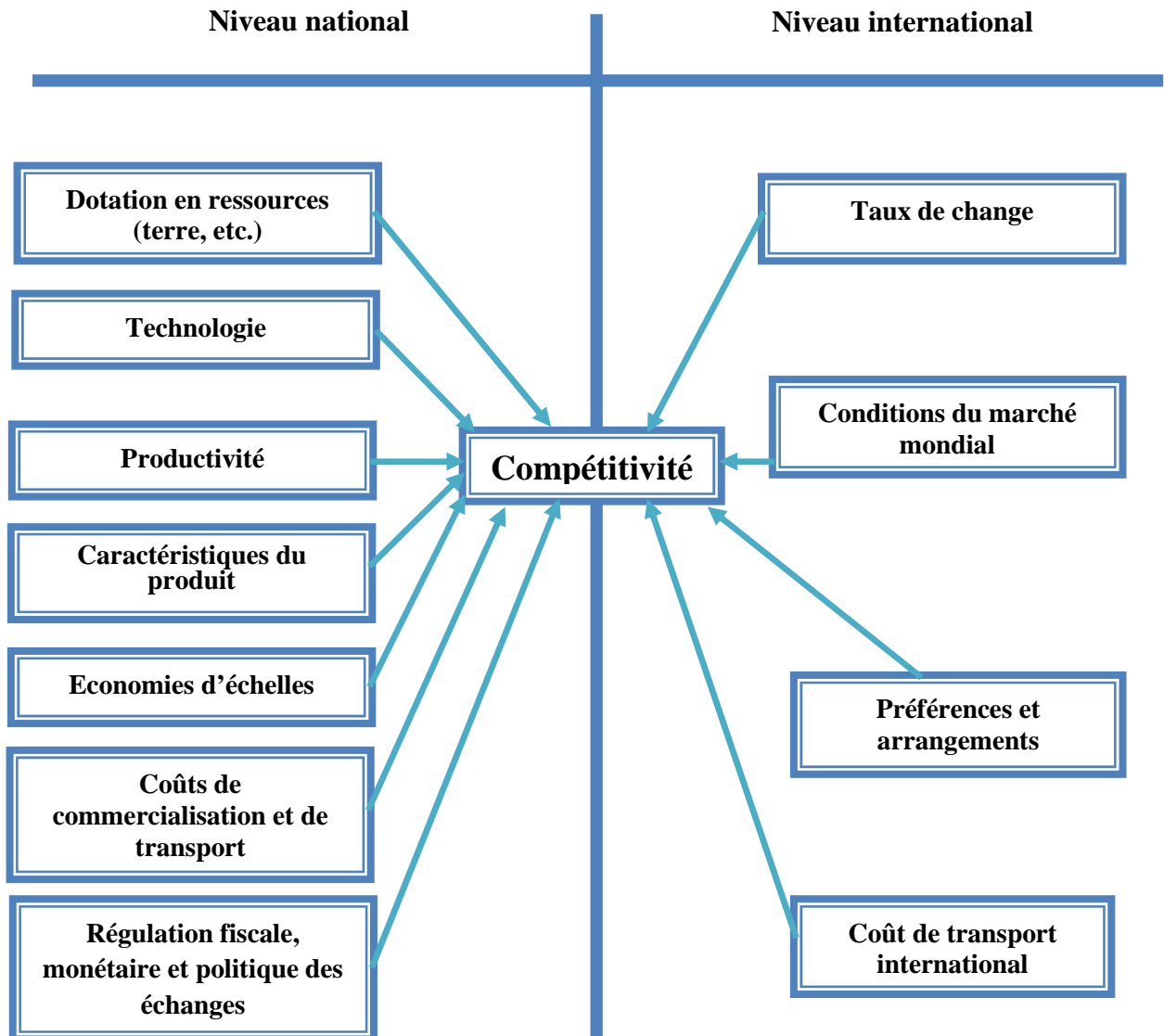


Figure n°1 : Les déterminants de la compétitivité (Brinkman, 1987 cité par Lachaal, 1998)

### 1.1.4. Sources de compétitivité économique<sup>11</sup>

<sup>9</sup> Serges R., 2004 « Le développement des filières, la compétitivité et la promotion des cultures de marché » sous la direction du GECAD. Rwanda.

<sup>10</sup> LACHAAL L. (1998) « La compétitivité : Concepts, définitions et applications ». In LAJIMI A., ARFA L. Le futur des échanges agro-alimentaires dans le bassin méditerranéen : Les enjeux de la mondialisation et les défis de la compétitivité. Zaragoza : CIHEAM-IAMZ, 2001. p. 29-36 : lill, 1 table; 23. Tunis.

<sup>11</sup> Wikipedia., 2010 « la compétitivité économique ».Catégorie : développement économique: <http://www.wikipedia.org>

Elle est principalement fonction :

- des coûts de production : coût du capital (c'est-à-dire taux d'intérêt et rendement attendu par le marché boursier) et coût du travail (salaires des mains-d'œuvre qualifiées et non-qualifiées)
- de la productivité : bonne organisation, main-d'œuvre qualifiée, etc.
- de l'imposition locale et nationale, et des contraintes administratives
- de la présence d'infrastructures (routes, réseau de télécommunications,...)
- d'externalités positives, liées par exemple à la présence de fournisseurs, d'un réseau dense de PME
- de la disponibilité de main-d'œuvre formée répondant aux besoins de ou des entreprises (liée au système éducatif)
- des coûts de transport jusqu'à la zone de consommation
- d'une qualité de production adaptée à la demande
- de l'adéquation de la production avec la demande intérieure et extérieure.
- du taux de change par rapport à des producteurs extérieurs (lorsque la monnaie domestique est sous-évaluée, la compétitivité est améliorée). (wikipédia 2010)

### 1.5.1. Indicateurs d'avantages économiques<sup>12</sup>

On peut utiliser différents mesures et différents indicateurs selon les différents niveaux hiérarchiques de l'avantage économique.

- Pour comparer la compétitivité des matières premières de différents pays, le retour sur investissements ou les couts de production et de commercialisation à prix économiques sont des indicateurs valables.
- Pour comparer la compétitivité des matières premières de différents pays d'un point de vue industriel, on peut utiliser le retour sur les couts de production et de commercialisation à prix financiers. Ces indicateurs peuvent être utiles quand la recherche et le développement sont financés par l'industrie ou par des fonds privés (par ex.une association de filières). Cependant, s'il ya des indications que les lois du marché et/ou les politiques publiques de subventions pour le secteur risquent de changer, il ya alors lieu de faire une analyse économique (plus que financière).
- Pour comparer la compétitivité des zones de production à l'intérieur d'un pays, ou les matières première d'un pays, on peut utiliser comme base comparative, le bénéfice financier ou le profit et/ou les couts de production et de commercialisation à prix financiers.
- Pour comparer différentes technologies d'un système de production d'une filière et d'une région ou d'un type d'exploitation, on peut comparer les couts de production (en supposant que la technologie n'est pas le résultat des changements d'un produit qui entraine un mode de commercialisation différent ou nouveau).

---

<sup>12</sup> Hawkins,R.Ressources pédagogiques ICRA,Identifier des Stratégies : « Compétitivité-Concepts clefs ».p4.Adresse URL :<http://www.icra-edu.org>

### 1.1.6. L'approche filière

#### a) définition du concept filière

L'approche filière est relativement récente dans l'étude économique. C'est dans la deuxième moitié des années 70 que ce type d'analyse a commencé à percer dans les milieux d'économie agricole utilisés en France d'abord pour traiter des problèmes d'économie industrielle, le concept d'analyse de filière a été transposé dans le domaine agricole, puis aux projets d'aide aux pays en développement.

C'est une technique qui vise à évaluer les répercussions des politiques, des institutions et des investissements publics sur les filières de produits agricoles existantes ou planifiées.

Terpend nous propose une définition, et il avance qu'il « s'agit d'une analyse quantitative des intrants, ainsi que de la production, des prix, de la valeur ajoutée et des marges des divers agents dans différents scénarios de politiques »<sup>13</sup> (Terpend 1997).

« La notion de filière s'est construite avec le temps et les travaux de plusieurs auteurs, selon les filières constituent souvent un axe de structuration des acteurs au sein d'interprofessions et donc de définition de politiques »<sup>14</sup> (Dupaigne, 2006).

BENCHARIF A. et RASTOUNI (2007), Nous propose une autre définition « Le concept de filière a été imaginé par les économistes industriels pour faire référence à un ensemble d'activités liées dans un processus de production-transformation-distribution d'un bien ou d'un service »<sup>15</sup> BENCHARIF A. RASTOUNI 2007.

Morvan nous ajoute qu'on peut approcher une définition de la filière en repérant trois éléments constitutifs déterminants<sup>16</sup> :

1. Une succession d'opérations de transformations dissociables, séparables et liées entre elles par des enchaînements de techniques et de technologies
2. Un ensemble de relations commerciales et financières qui s'établissent entre tous les stades de la transformation. Ces flux d'échanges amont aval constituent un espace de relations orientées par les techniques ou les marchés dont les contraintes conditionnent plus ou moins les échanges.
3. Un ensemble d'actions économiques qui président à la mise en valeur des moyens de production et qui participent à définir un espace de stratégie (**Morvan 1989**).

---

<sup>13</sup> Terpend, N., 1997 « Guide Pratique de l'Approche Filière. Le cas de l'approvisionnement et de la Distribution des produits Alimentaires dans les Villes », FAO, Collection "Aliments dans les villes", FAO.

<sup>14</sup> Dupaigne B. F. (2006) : « L'analyse de filière a-t-elle quelque chose de nouveau à nous apprendre ? ». Note thématique n° 2 de janvier. Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement (IRAM), p. 4 (URL : [www.iram-fr.org](http://www.iram-fr.org)).

<sup>15</sup> Bencharif A., Rastouni J.L., 2007 : « Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie ». Working paper, n° 07/2007, CIHEAM-IAMM, UMR MOISA, Montpellier.

<sup>16</sup> Morvan Y, 1989 « Filières de production. In : Fondements de l'Economie Industrielle ». Paris: Economica

## b) l'utilisation du concept dans le domaine agricole

L'utilisation du concept dans le domaine agricole est assez courante depuis les années 80. Du point de vue opérationnel, la filière est conçue comme l'ensemble des acteurs économiques et de leurs relations qui contribuent à la production, à la transformation, à la distribution et à la consommation d'un produit. Selon **Montigaut**<sup>17</sup> « La filière n'est pas un outil de l'analyse économique ; elle n'est pas non plus une méthode permettant d'observer directement le comportement des acteurs. C'est un ensemble d'activités, étroitement imbriquées (production, expédition, transport de gros et de détail, etc.), les unes par rapport aux autres, liées verticalement par l'appartenance à un même produit ou à des produits voisins ». Elle se rapporte aux itinéraires suivis par un produit ou un groupe de produits au sein de l'appareil agro-alimentaire.

Malassis nous ajoute qu'elle concerne l'ensemble des agents (entreprises ou administrations) et des opérations (production, répartition, financement) qui concourent à la formation et au transfert du produit jusqu'au stade final d'utilisation, ainsi que les mécanismes d'ajustement des flux des produits et des facteurs de production le long de la filière et à son stade final<sup>18</sup> (Malassis, 1979).

## Conclusion

Il est à signaler que la compétitivité d'une filière désigne la capacité à fournir et à vendre à un coût compétitif des produits qui répondent à la demande des consommateurs. En situation de concurrence, le coût compétitif d'un produit est défini comme celui que le marché est prêt à supporter. On peut dire que la compétitivité pour une filière définit la maîtrise des coûts de production et surtout la gestion entre les différents maillons de la filière.

---

<sup>17</sup> Montigaud J.C., 1989 « Les filières fruits et légumes et la grande distribution. In Griffon M. (ed.). Economie des filières en régions chaudes. Montpellier : CIRAD, p. 37-54. 10ème séminaire d'économie rurale des régions chaudes, 11-15 septembre 1989, Montpellier.

<sup>18</sup> Malassi L., Ghersi G., 1996. « Traité d'économie agro-alimentaire-Economie de la production et de consommation, Méthodes et concepts ».Cujas, deuxième édition. Paris.

***Chapitre 02***  
***Situation du marché***  
***mondial, européen***  
***de la datte***

**Chapitre 2 : Situation du marché mondial, européen de la datte**

**Introduction**

Aujourd’hui, la production mondiale de datte est d’environ 7.5 millions de tonnes dont environ 80% sont produits par la rive sud de la méditerranée (Maghreb, Moyen Orient). Cette production est caractérisée par des volumes récoltés important bien qu'elle connaisse une instabilité des prix.

Dans ce chapitre, nous essaierons de présenter les principaux acteurs intervenants sur le marché mondial de la datte, à savoir, les principaux pays producteurs, exportateurs et importateurs.

**2.1. la datte dans le marché mondial**

**2.1.1. La production mondiale de la datte**

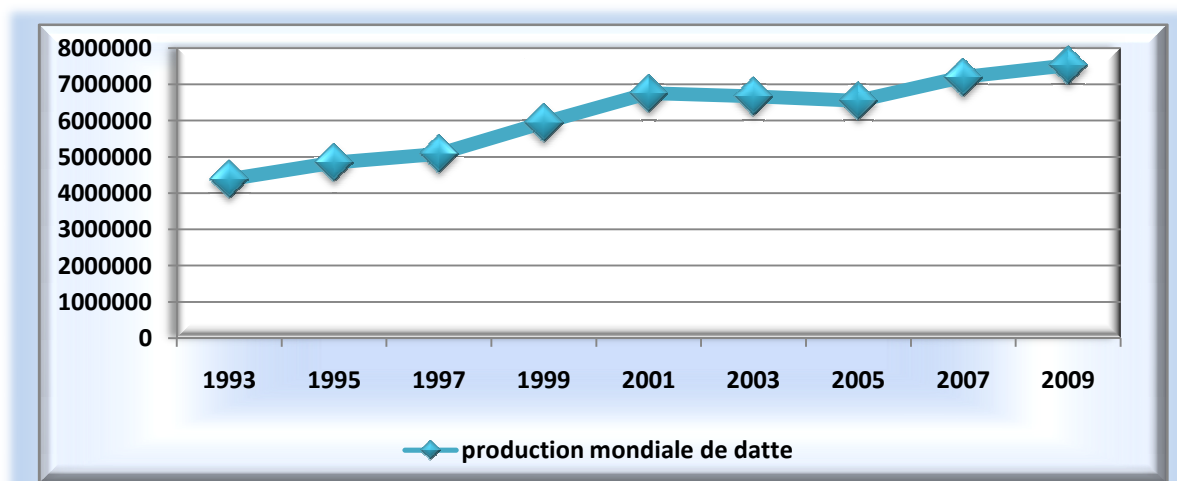
L’évolution de la production mondiale de la datte (FAO, 2011) au cours de ces dernières années est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 2 :** Evolution de la production mondiale de datte (1993-2009).

| Années             | 1993 | 1995 | 1997 | 1999 | 2001 | 2003 | 2005 | 2007 | 2009 |
|--------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Millions de tonnes |      |      |      |      |      |      |      |      |      |
| Mondiale           | 4.38 | 4.84 | 5.08 | 5.94 | 6.75 | 6.67 | 6.55 | 7.19 | 7.52 |

Source: FAOSTAT,2011.

Graph n°1 : Evolution de la production mondiale de datte (1993-2009)



Source :FAO, 2011

La production des dattes a connue une première augmentation de 1993 à 2001 pour atteindre plus de 6,5 millions tonnes. Elle se stabilise en dessous de 7 millions de tonnes de 2001 à 2005 à partir de 2005 la croissance de la production dépasse les 7 millions de tonnes pour se rapprocher des 8 millions de tonnes en 2009. Au cours de ces dix dernières années, la production de datte a augmenté selon un rythme annuel moyen de 6,4%, et la surface cultivée de 2.4%. Cette

augmentation de la production mondiale de datte est due principalement à l'extension des terres cultivées en palmier dattier mais également à la demande des consommateurs qui s'oriente vers des produits bio et de bonne qualité.

**Tableau 3:** Production de la datte dans le monde par région (2009).

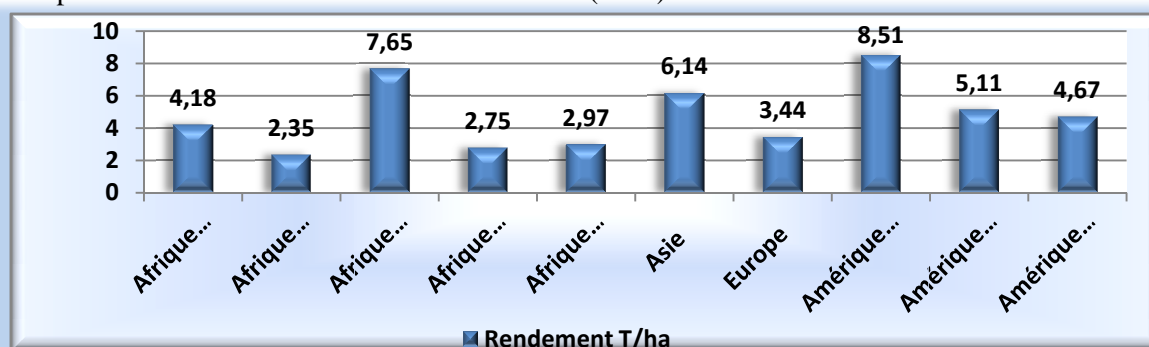
| Régions            | Surface<br>(Ha)  | Quantité<br>(T)  | Rendement<br>(T/Ha) |
|--------------------|------------------|------------------|---------------------|
| Afrique de l'est   | 3121             | 13052            | <b>4,18</b>         |
| Afrique centrale   | 8185             | 19227            | <b>2,35</b>         |
| Afrique du Nord    | 348744           | 2667097          | <b>7,65</b>         |
| Afrique du Sud     | 202              | 556              | <b>2,75</b>         |
| Afrique de l'Ouest | 19934            | 59124            | <b>2,97</b>         |
| Asie               | 771175           | 4731745          | 6,14                |
| Europe             | 4212             | 14500            | 3,44                |
| Amérique du Nord   | 2185             | 18597            | 8,51                |
| Amérique Centrale  | 653              | 3336             | 5,11                |
| Amérique du Sud    | 76               | 355              | 4,67                |
| <b>Total</b>       | <b>1 158 487</b> | <b>7 527 589</b> | <b>6.03</b>         |

Source: réalisé par nous à partir des données de FAOSTAT,2011.

Plus de 1.15 millions d'hectare ont été consacrés en 2009 pour la culture des dattes. L'ASIE en tête, contribue avec plus de 700 mille hectares soit 67% de la surface mondiale pour une production de plus de 4.7 millions de tonnes soit 63% de la production mondiale. Suivie en deuxième rang par l'Afrique du Nord avec plus de 300 mille hectares à cette culture (30% de la surface mondiale) et 35% de la production mondiale soit plus de 2.6 millions de tonnes. L'Amérique du Nord participe seulement avec 0.3% de la production mondiale et 0.2% de la surface mondiale, accapare les rendements les plus élevés du monde avec 8.51T/Ha suivie par l'Afrique du Nord avec 7.65Tonnes/hectare et l'Asie avec 6.14Tonnes/hectare.

Les deux continents que sont l'Asie et l'Afrique possèdent à eux seuls la quasi-totalité du patrimoine mondial avec 1.151.361 hectares en dattier représentant 99,4% du verger phoenicicole et 7.490.801 tonnes de dattes soit 99,5% de la production mondiale.

Graphes n°2 : les rendements mondiaux en dattes (2009).



Source : FAO, 2011

Principaux producteurs de datte dans le monde en 2009

Le tableau suivant nous présente les principaux producteurs de la datte dans le monde, classés par d'ordre décroissant ;

**Tableau 4** : Principaux producteurs de datte dans le monde (2009)

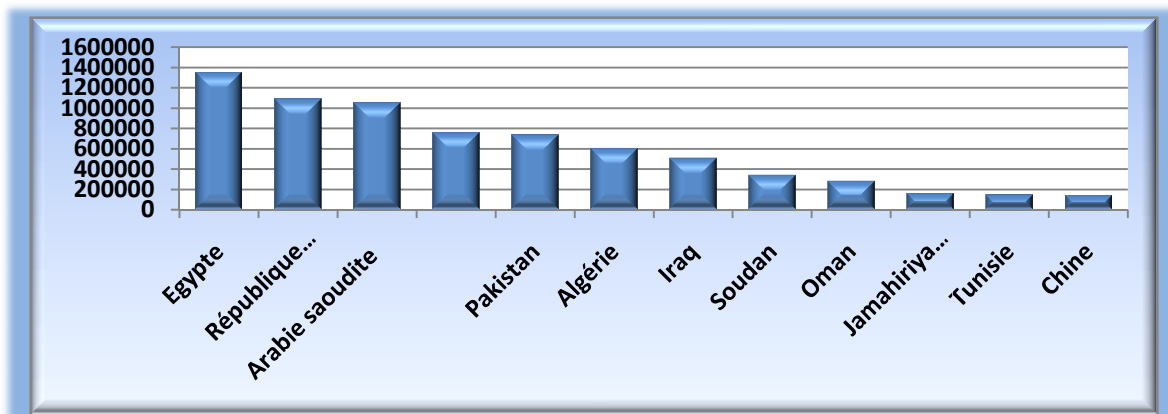
| PAYS                          | Surface (Ha)   | Rendement (T/Ha) | Quantité (T)   | Part %      |
|-------------------------------|----------------|------------------|----------------|-------------|
| <b>01.</b> Egypte             | 40 000         | 33.75            | 1 350 000      | 17,93       |
| <b>02.</b> Iran               | 163 453        | 6.66             | 1 088 040      | 14,45       |
| <b>03.</b> Arabie saoudite    | 160 612        | 6.55             | 1 052 400      | 13,98       |
| <b>04.</b> Emirat Arabes Unis | 186 000        | 4.08             | 759 000        | 10,08       |
| <b>05.</b> Pakistan           | 74 465         | 9.87             | 735 276        | 9,77        |
| <b>06. Algérie</b>            | <b>160 867</b> | <b>3.73</b>      | <b>600 696</b> | <b>7,98</b> |
| <b>07.</b> Iraq               | 110 000        | 4.61             | 507 002        | 6,74        |
| <b>08.</b> Soudan             | 35 333         | 9.60             | 339 300        | 4,51        |
| <b>09.</b> Oman               | 33 551         | 8.30             | 278 590        | 3,70        |
| <b>10.</b> Libye              | 28 644         | 5.59             | 160 101        | 2,13        |
| 11. Tunisie                   | 45 900         | 3.16             | 145 000        | 1,93        |
| 12. Chine                     | 10 000         | 14.00            | 140 000        | 1,86        |
| Total                         | 1 247 188      | 6.03             | 7 527 589      | 100         |

Source: FAO, 2011.

En 2009, les 10 premiers pays producteurs de datte ont réalisés 91% de la production mondiale de datte (graphe n°03) soit plus de 6 millions de tonnes contre 3 millions de tonnes (90% en 1993), (FAO,2011) soit un croît de 42%. Les 12 premiers producteurs mondiaux en 2009 ont tous affichés une augmentation de la production sur la période 1993-2009 sauf l'Iraq qui a connu une baisse de 21% dans sa production.

L'Egypte, l'Iran et l'Arabie saoudite ayant été les producteurs les plus importants.

Graphe n°03 : Production en tonne des principaux pays producteurs de datte (2009)



Source : FAO, 2011.

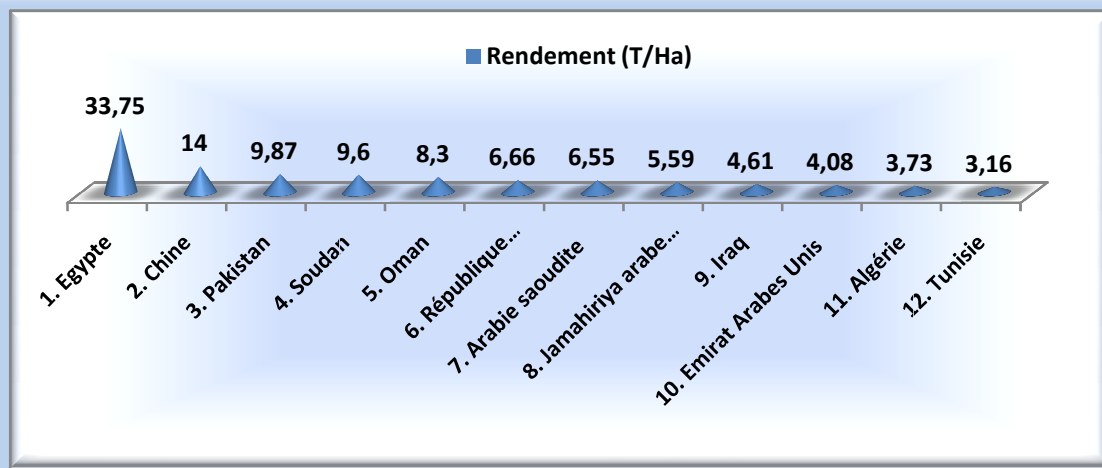


La production des dattes est très élevée en Egypte (18%) déclaré premier producteur de datte au monde, la production a connu une forte augmentation passant de plus de 631 milles tonnes à plus de 01 million de tonnes soit un croît de 53%. Elle occupe le premier rang des principaux producteurs.

L'Arabie Saoudite a connue également une forte augmentation de sa production (46.50%) sur cette période, passant du cinquième rang en 1993, au troisième rang en 2009. Il en est de même pour les Émiraties Arabes Unis avec une progression remarquable de 69%, passant ainsi du septième au quatrième rang des producteurs de datte, quelle a arraché du Pakistan bien que ce pays ait connu une augmentation de 22% de sa production.

L'Algérie a un rang honorable comme sixième producteur mondial de datte. Elle enregistre une forte progression de 56.44% dans sa production pour la même période. La Tunisie passe de 86 000 tonne en 1933 à 145 000 tonne en 2009 (FAOSTAT, 2011), soit une augmentation de 41%.

Graphe n°4 : Classement des principaux pays producteurs de dattes par rendements (2009).



Source : FAO, 2011.

Selon les données de la FAO, le rendement des palmeraies pour l'année 2009 dépasse les 33 T/ha en Egypte, et les 14 T/ha en chine, suivi par le Pakistan et le Soudan qui ont marqués des rendements avoisinant les 10T/ha. L'Egypte ayant atteint un rendement que l'ont peut considérer comme exceptionnel, tandis que l'Algérie se place parmi les pays aux rendements les plus faibles, à savoir 3.73T/ha, suivi par la Tunisie avec 3.16T/ha.

### 2.1.2. Exportation mondiale de datte

Dix pays réalisent 96% des exportations mondiales en volume en 2009 (graphe n°5) et 91% en valeur des exportations mondiales. Cette concentration est encore plus marquée pour les trois premiers exportateurs (Émirats arabe unis, Pakistan, Iraq) qui réalisent environ 69% en volume et 26% en valeur des exportations mondiales.

**Tableau 5 :** Exportation mondiale de dattes (tonnes)

| PAYS                | 2004  | 2005   | 2006   | 2007   | 2008   | 2009   |
|---------------------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Émirats arabes unis | 59744 | 277565 | 42898  | 233819 | 237898 | 237898 |
| Iran                | 94584 | 117052 | 143351 | 242092 | 169119 | 68837  |
| Pakistan            | 65429 | 84055  | 89349  | 104090 | 93137  | 111715 |
| Iraq                | 23485 | 146995 | 42358  | 37063  | 264640 | 183701 |
| Tunisie             | 40432 | 50163  | 42764  | 68856  | 69485  | 77254  |
| Arabie saoudite     | 47535 | 51098  | 44087  | 48762  | 50891  | 1593   |
| Algérie             | 8133  | 10863  | 25039  | 25039  | 21146  | 12000  |
| France              | 8386  | 8967   | 8384   | 10470  | 8029   | 11310  |
| Israël              | 6441  | 9115   | 10843  | 9513   | 9447   | 12427  |
| Oman                | 4752  | 4080   | 4097   | 9368   | 6995   | 7333   |
| Égypte              | 2861  | 4076   | 5090   | 4704   | 8995   | 14659  |
| U.S.A               | 4202  | 4304   | 3108   | 3259   | 3405   | 3777   |
| Allemagne           | 1248  | 2013   | 2483   | 2743   | 3501   | 2274   |
| Malaisie            | 618   | 948    | 901    | 925    | 1883   | 2869   |
| Turquie             | 1628  | 1411   | 1389   | 1366   | 1469   | 1577   |

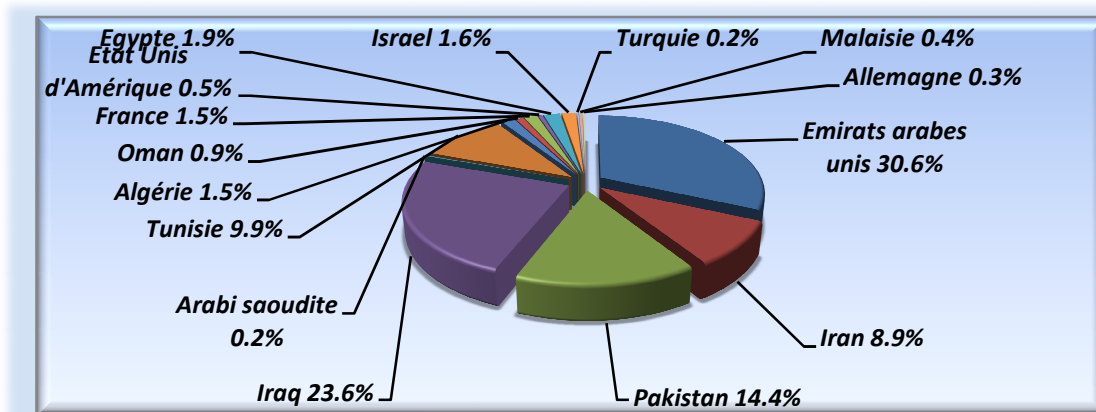
Source: [FAOSTAT](#), 2011.

Plusieurs pays ont développé très rapidement leurs exportations, à l'image du Pakistan, de la Tunisie, de la France et de l'Égypte particulièrement au cours de ces dernières années, contrairement à d'autres pays qui ont connu un recul dans ce cadre, comme l'Arabie saoudite, l'Allemagne et l'Algérie.

Le marché de l'exportation de la datte reste dominé de loin par les Émirats Arabes Unis avec 30.62%, la deuxième place revient à l'Iraq (23.6%) suivie du Pakistan (14,4%). La confrontation des exportations avec les données de la FAO conclue que seulement 10.3% de la production mondiale a été commercialisés en 2009. Les disparités sont fortes cependant d'un pays à l'autre. La Tunisie et l'Iran participent dans les exportations à hauteur de 9.9% et 8.9% (graphe n°5), l'Égypte en exporte encore moins (2%).

L'Algérie participe à 1.5% des exportations mondiales, l'Arabie saoudite seulement avec 0,2% en 2009.

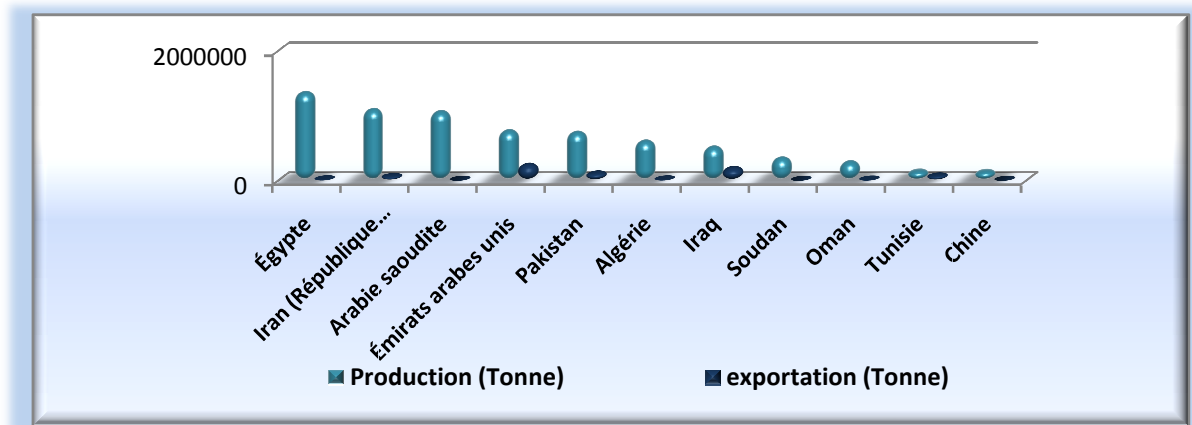
Graphe n°5 : répartition des exportations mondiale de la datte en 2009 (Tonnes)



Source : FAO, 2011.

La comparaison entre les quantités produites et les quantités exportées fait ressortir que pour les grands pays producteurs les exportations restent très faibles par rapport au potentiel productif, surtout pour les trois premiers producteurs dans le monde qui sont, l'Égypte exporte 1,09% de sa production, l'Iran en exporte 6.33%, l'Arabie saoudite 0.15% (graphe n°6).

Graphe n°6 : comparaison des productions et des exportations mondiale de la datte 2009 (T)



Source : FAO, 2011

La plupart des pays exportateurs sont producteurs, ils n'importent pas de dattes en quantités significatives. Certains pays font cependant exception à cette règle comme les Émirats Arabes Unis car ne couvrent pas leurs besoins en dattes et font partie des 15 premiers importateurs mondiaux. La France qui ne produit pas de dattes, fait partie des 10 premiers exportateurs mondiaux.

### 2.1.3. Importations mondiales de la datte (tonnes)

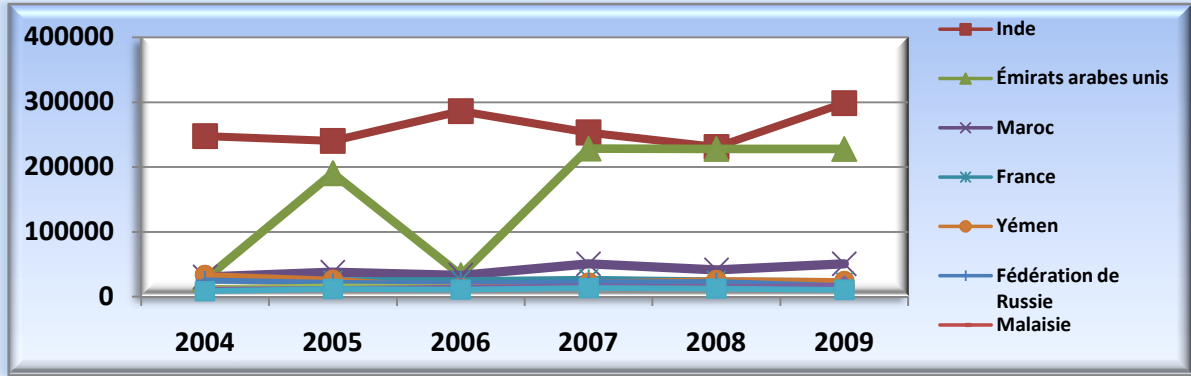
Tableau 6 : Importations mondiale de dattes (tonnes)

| Pays                  | 2004   | 2005   | 2006   | 2007   | 2008   | 2009   |
|-----------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Inde                  | 247875 | 240399 | 286317 | 253341 | 230926 | 298423 |
| Émirats arabes unis   | 26866  | 190455 | 33294  | 228259 | 227726 | 227726 |
| Maroc                 | 30392  | 37525  | 33028  | 50473  | 41137  | 50479  |
| France                | 24140  | 25606  | 25658  | 27439  | 24904  | 24129  |
| Yémen                 | 33192  | 25947  | 13195  | 21264  | 25243  | 23935  |
| Fédération de Russie  | 25118  | 20998  | 20263  | 22375  | 22425  | 16190  |
| Malaisie              | 13103  | 14538  | 14536  | 15346  | 14087  | 15810  |
| Royaume-Uni           | 12744  | 15679  | 14038  | 14357  | 13013  | 12781  |
| Indonésie             | 10624  | 11525  | 13292  | 15549  | 13907  | 16436  |
| Turquie               | 8224   | 11467  | 10574  | 13092  | 12277  | 10398  |
| Allemagne             | 8604   | 10444  | 9326   | 10790  | 10939  | 10660  |
| Chine                 | 9295   | 11009  | 11704  | 7338   | 11232  | 9406   |
| États-Unis d'Amérique | 5584   | 5066   | 6938   | 8646   | 6017   | 15835  |
| Italie                | 7092   | 7044   | 7011   | 7230   | 6145   | 8266   |
| Espagne               | 6039   | 6362   | 6378   | 7152   | 6596   | 7119   |

Source : FAO, 2011.

En 2009, ils sont 15 pays à absorber 82,44% du volume des importations mondiales et 74,27% des importations mondiales en valeur, soit 508.621.000 millions de dollars US. Avec une prédominance de l'Inde qui représente à elle seule 15% du marché mondial, avec 99.059.000 millions de dollars US.

Graphes n°7 : évolution des importations mondiales de la datte en 2009 (T)



Source : FAO, 2011

Tableau 7: Commerce extérieur de la datte par région (2009).

| Régions            | production<br>(tonne) | importations   |                                   | Exportations    |                                      |
|--------------------|-----------------------|----------------|-----------------------------------|-----------------|--------------------------------------|
|                    |                       | Quantité (T)   | Valeur<br>(10 <sup>3</sup> \$ US) | Quantité<br>(T) | Valeur<br>(10 <sup>3</sup> \$<br>US) |
| Afrique de l'Est   | 13.052                | 6.030          | 3.936                             | 210             | 92                                   |
| Afrique Centrale   | 19.227                | 89             | 141                               | 1               | 1                                    |
| Afrique du Nord    | 266.7097              | 54.443         | 70.193                            | 103.936         | 205.881                              |
| Afrique du Sud     | 556                   | 1.488          | 1.680                             | 710             | 4.173                                |
| Afrique de l'Ouest | 59.124                | 15.372         | 6.269                             | 1.175           | 248                                  |
| Asie               | 473.174               | 666.918        | 289.757                           | 633.897         | 295.643                              |
|                    | 5                     |                |                                   |                 |                                      |
| Europe             | 14.500                | 103.712        | 262.455                           | 21.789          | 67.051                               |
| Océanie            | /                     | 6.089          | 10.903                            | 81              | 203                                  |
| Amérique du Nord   | 18.597                | 23.412         | 36.414                            | 4.045           | 22.732                               |
| Amérique Latine    | 3.691                 | 1.444          | 3.046                             | 10.941          | 9.150                                |
| <b>TOTAL</b>       | <b>7 527 589</b>      | <b>878 997</b> | <b>684 794</b>                    | <b>776 785</b>  | <b>605 174</b>                       |

Source: réalisé par nous à partir des données de FAOSTAT,2011.

La concentration de la production, des exportations et des importations, et la répartition des rôles dans le commerce international présentent un caractère régional marqué, nous distinguons:

1- L'Asie représenté par le Moyen-Orient : c'est une région exportatrice de dattes de valeur marchande relativement faible.

Les pays riverains de la Méditerranée orientale (Syrie, Israël, Turquie), la Péninsule Arabique ainsi que la Jordanie, l'Iran et l'Irak ont réalisés 46% de la production mondiale en 2009 dont 83% sont assurés par l'Iran, l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis. Les exportations vers d'autres régions représentent 41% en volume, mais seulement 19% en valeur du total mondial. L'Iran réalise plus de 75% du volume de ces exportations ; le commerce intra-régional faible (4% en volume du commerce mondial) est absorbé par quelques pays de la région dont la production faible à très faible (Jordanie, Koweït, Turquie) ne couvre pas les besoins. Les importations depuis d'autres régions s'élèvent à moins de 700 tonnes.

#### *2- L'Afrique du nord: une région exportatrice de dattes de forte valeur marchande.*

La Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et l'Égypte où la culture du palmier dattier rencontre les conditions propices à son développement, totalisent 31% de la production mondiale. Les exportations représentent 34% en valeur du commerce mondial.

La position sur le marché à l'exportation diffère beaucoup d'un pays à l'autre. L'Algérie et la Tunisie réalisent 91% en valeur et 86% en volume des exportations de l'Afrique du nord. Le Maroc et la Libye affichent des productions similaires à celle de la Tunisie (Tunisie 145.000 tonne, Maroc 72.000 tonne, Libye 160.101 tonne en 2009), sont quasiment absents du marché à l'exportation. L'Égypte de très loin le plus important producteur (deuxième producteur mondial avec 1.350.000 millions de tonnes en 2009) réalise moins de 8% en valeur des exportations de cette région, avec des dattes de valeur marchande nettement inférieure à celles exportées par l'Algérie et la Tunisie. La Mauritanie, dont la production se limite à 20.000 tonnes, est absente du marché international.

Le commerce intra-régional, concerne essentiellement les exportations de l'Algérie et de la Tunisie vers le Maroc, qui ne couvre pas ses besoins, en particulier en dattes de haute qualité<sup>19</sup>.

#### *3- L'Océanie et l'Europe : des régions non productrices et consommatrices de dattes*

Ces régions importent en proportions variables, d'une part des dattes de valeur marchande courante destinées à l'industrie de transformation et d'autre part des dattes de bouche de haute valeur marchande destinées à une population de consommateurs exigeante.

L'Océanie (la Nouvelle-Zélande et l'Australie) réalise environ 1,59% des importations mondiales en valeur, l'Australie réalisant en fait 77% des importations de la région.

Les trois grands importateurs d'Europe méditerranéenne (la France, l'Italie et l'Espagne) réalisent en valeur 14,3% des importations de la région. La production européenne de dattes, localisée dans le sud-est espagnol, représente 7119 tonnes en 2009 (FAO, 2011).

La France représente à elle seule 23,27% en volume et 24,09% en valeur des importations de l'Europe.

#### *4- L'Amérique du Nord (Mexique, États-Unis et Canada) :*

Cette région, où le Palmier dattier est d'implantation récente, ne produit que 18.597 tonnes en Californie et 3.336 tonnes au Mexique (FAO 2009). Les exportations qui, grâce à leur haute valeur marchande, parviennent à représenter plus de 4% du commerce mondial en valeur, coexistent avec des importations significatives (plus de 5% du commerce mondial en valeur) de dattes, donc de qualité globalement nettement inférieure.

#### *5- L'Extrême-Orient : des régions productrices qui ne couvrent pas leurs besoins en dattes.*

La production de cette région qui ne représente que 9% du total mondial, se trouve localisée uniquement au Pakistan alors que d'importantes populations musulmanes grandes consommatrices de

---

<sup>19</sup> CIHEAM, option méditerranéenne : « Les pays méditerranéens et les échanges internationaux de dattes »

dattes sont présentes dans de nombreux autres pays (Inde, Indonésie, etc.). Le commerce intra-régional alimenté à 99% par le Pakistan et par les réexportations de la Chine<sup>20</sup>.

6- Les pays d'Afrique situés au sud du Sahara

La production, essentiellement localisée au Soudan et au Tchad ne représente que 5% du volume mondial, ne couvre vraisemblablement pas les besoins des populations musulmanes africaines. Il est probable que le volume des importations réelles de dattes soit supérieur 1488 tonnes.

2.1.4. Comparaison entre l'Algérie et la Tunisie

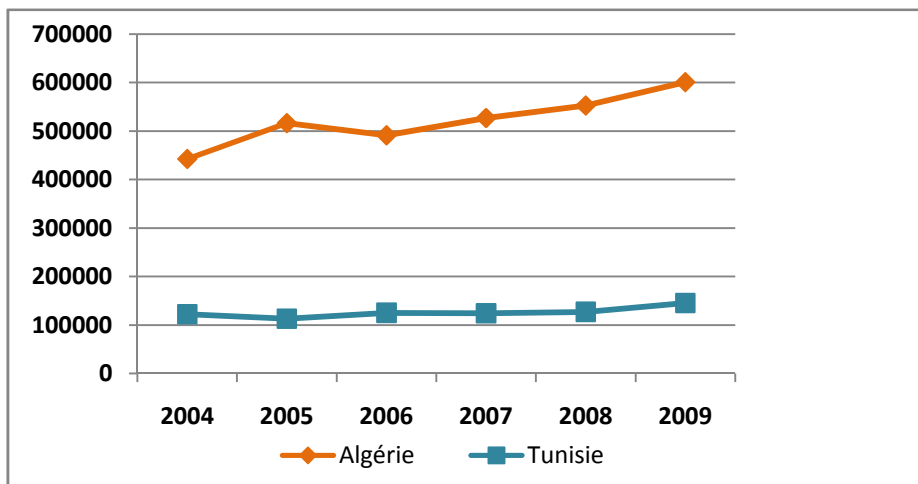
a) La production (tonne)

Tableau 8: Comparaison de la production entre l'Algérie et la Tunisie

| Année | Algérie | Tunisie | Ecart (t) |
|-------|---------|---------|-----------|
| 2004  | 442600  | 122000  | 320.600   |
| 2005  | 516293  | 113000  | 403.293   |
| 2006  | 491188  | 125000  | 366.188   |
| 2007  | 526921  | 124000  | 402.921   |
| 2008  | 552765  | 127000  | 425.765   |
| 2009  | 600696  | 145000  | 455.696   |

Source : FAO, 2011

Graph n°8: évolution de la production de l'Algérie et la Tunisie (2004-2009) (T)



Source : FAO, 2011

Le tableau ci-dessus met en relief la supériorité et l'importance prépondérante de la production algérienne sur celle de la Tunisie. Elle équivaut à une fourchette qui va de 3,62 à 4,56 fois la production tunisienne de datte. Les écarts en volumes sont assez significatifs et varient de 320.600 tonnes à 455.696 tonnes par an. Ceci met en évidence l'importance du potentiel productif phoenicicole algérien.

<sup>20</sup> Idem

Nous remarquons aussi, que la progression de la production annuelle algérienne laisse apparaître de larges fluctuations contrairement à son homologue tunisienne où elle est plus stable (tableau 8 et graphe n°8), ce qui est remarquable par ailleurs au niveau des productions tunisiennes avec 25.000 tonnes en six années, alors qu'elle est de 158.096 tonnes pour la même période.

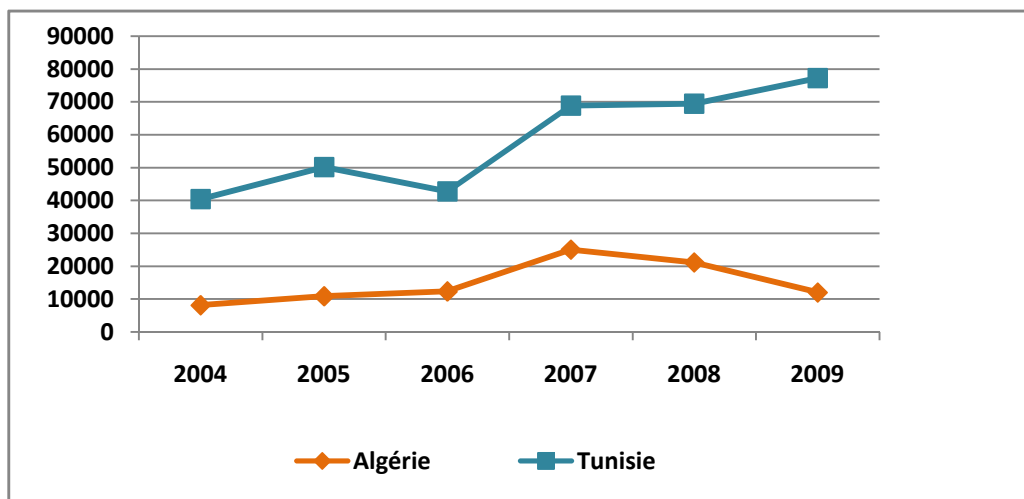
**b) Les exportations (tonne)**

**Tableau 9:** Comparaison des exportations entre l'Algérie et la Tunisie

| Année | Algérie | Tunisie         | Ecart (t)     |
|-------|---------|-----------------|---------------|
| 2004  | 8.133   | 40.432 (x 4,97) | <b>32.299</b> |
| 2005  | 10.863  | 50.163 (x 4,61) | 39.300        |
| 2006  | 12.328  | 42.764 (x 3,46) | 30.436        |
| 2007  | 25.039  | 68.856 (x 2,75) | 43.817        |
| 2008  | 21.146  | 69.485 (x 3,28) | 48.339        |
| 2009  | 12.000  | 77.254 (x 6,43) | <b>65.254</b> |

Source : FAO, 2011

**Graphe n°9:** évolution des exportations de l'Algérie et la Tunisie (2004-2009) (T)



Source : FAO, 2011

Quant aux exportations de datte de ces deux pays, il ressort de prime abord qu'elles sont inversement proportionnelles à leurs productions.

La suprématie tunisienne en matière d'exportation de dattes est évidente (graphe n°9, tableau 09). Les volumes exportés varient d'un minimum de 40 432 tonnes (2004) à un maximum de 77 254 tonnes (2009). Ils correspondent à un minimum de 2,75 fois et à un maximum de 6,43 fois les exportations algériennes ce qui est assez impressionnant.

Alors que pour l'Algérie les exportations demeurent bien en deçà même du minimum tunisien pour la même période (2004-2009).

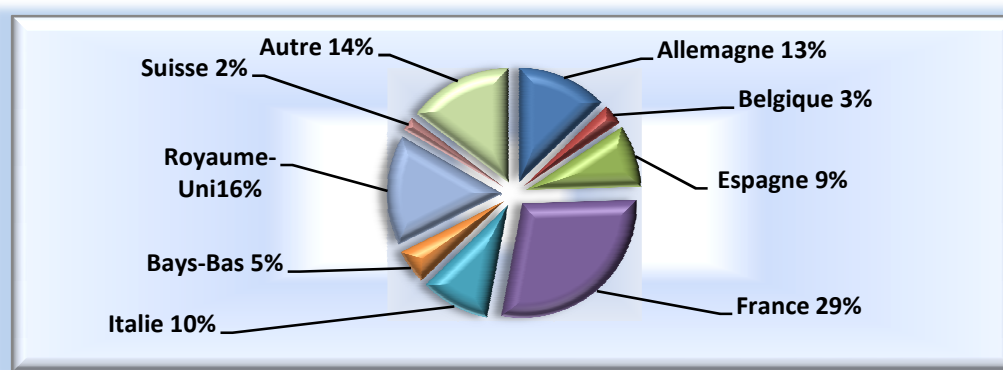
## 2.2. La datte dans l'union européenne

### a) les importations de datte dans l'Union Européenne

La répartition diversifiée des importations des dattes dans l'Union Européenne montre que la consommation des dattes est largement répandue. Néanmoins, on constate une certaine concentration dans certains pays.

Trois pays réalisent plus de 50% des importations de l'Union Européenne en datte, il s'agit de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne réalisent 19% des importations de l'Union Européenne. Deux petits pays importent 8% des importations de l'Union, il s'agit des Pays-Bas et de la Belgique.

Graphe n°10 : principaux pays de l'Union Européenne importateurs de dattes (2009).



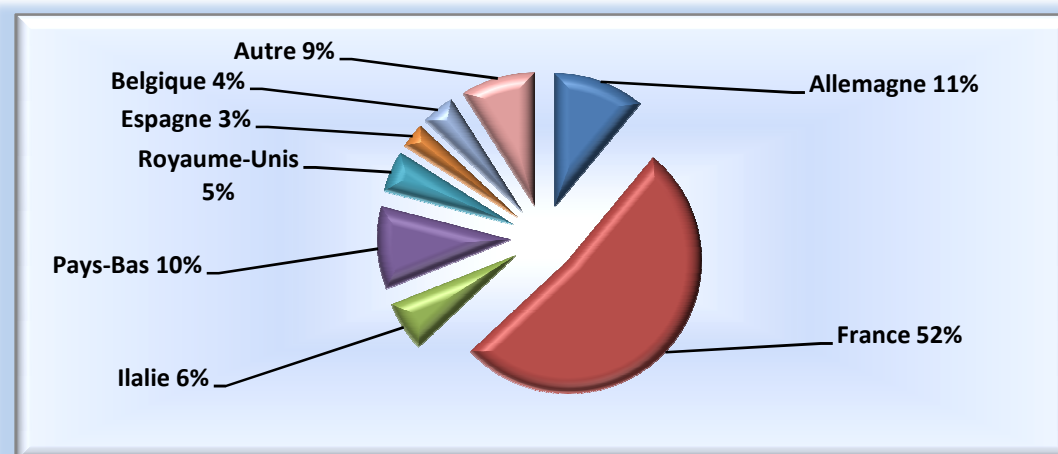
Source : FAO, 2011.

La France, demeure le premier importateur mondial en volume et en valeur, suivi par le Royaume-Uni et l'Allemagne. Le montant de leurs importations a augmenté de 20% durant les cinq dernières années, ces pays sont considérés comme des marchés dynamiques. L'Italie a augmenté ses besoins dans la demande mondiale avec 14% ces cinq dernières années.

### b)- les exportations de dattes dans l'Union Européenne

Les exportations de dattes de l'Union Européenne sont dominées par la France, Allemagne, les Pays Bas, et l'Italie, selon la FAO en 2009. 52% des exportations proviennent de la France, 11% de l'Allemagne, 10% des Pays Bas et 6% de l'Italie. 79% des exportations sont assurées par ces quatre pays, il est à noter que la France est le plus grand ré-exportateur de dattes en Europe.

Graphe n°11 : principaux pays de l'Union Européenne exportateurs de dattes en 2009.





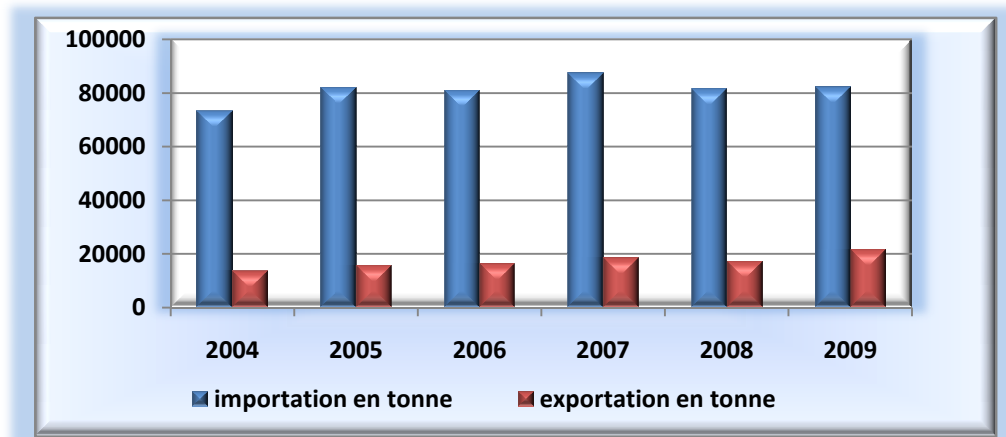
Si chacun des pays européens peut afficher des chiffres d'exportations de dattes, la France dans ce domaine se singularise fortement puisqu'elle est considérée comme le pays le plus grand ré-exportateur européen de dattes. L'Allemagne, la Grande Bretagne, l'Espagne et l'Italie étant ses clients pour environ la moitié des tonnages.

La Deglet Nour est la variété reine pour les français qui l'achètent d'abord pour leur propre marché mais qu'ils imposent également sur les marchés européens. Les variétés de dattes communes, kenta et khouat alligh sont destinées principalement à l'exportation<sup>21</sup>.

### c) Commerce européen

L'union européenne exporte des dattes mais ces volumes ne dépassent pas 26% des importations pour l'année 2009. La France reste le premier importateur, et le premier consommateur de dattes, c'est aussi un des plus importants fournisseurs de l'Europe.

Graphes n°12 : Evolution du commerce des dattes dans l'Union Européenne en 2009



Source : FAO, 2011

Afin de voir quels sont les fournisseurs de l'Europe en datte et quelle est la situation du marché des dattes en Europe, nous avons exploité les résultats d'une étude sur le marché européen des dattes faite en 2000 pour le Groupe des produits horticoles Service des matières premières et des produits tropicaux et horticoles, Division des produits et du commerce international, FAO. Les fournisseurs de l'Union Européenne en dattes étaient les suivants :

### d) Les pays fournisseurs de l'Union Européenne

Comme nous l'avons déjà constaté précédemment, la France, le Royaume-Unis, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne représentent 77% des volumes de dattes importées en Europe (FAO, 2009). C'est donc sur ces 5 pays que nous allons focaliser notre attention et étudier dans le détail l'évolution, l'origine et la nature de leurs importations. D'après les résultats de l'étude faite en 2000 les fournisseurs de l'Union Européenne sont les suivant (tableau 10) :

<sup>21</sup> Etude des principaux Marchés européens de la datte et du potentiel commercial des variétés non traditionnelles, FAO 2000.

**Tableau 10:** Les principaux fournisseurs en dattes de 5 pays d'Europe en 1998.

| Pays       | France | Royaume-Uni | Allemagne | Italie | Espagne | Total |
|------------|--------|-------------|-----------|--------|---------|-------|
| La Tunisie | 11 500 | 1 700       | 2 300     | 5 000  | 3 000   | 23500 |
| L'Algérie  | 9 300  | ---         | ---       | ---    | 500     | 9800  |
| L'Iran     | 300    | 5 900       | 800       | ---    | ---     | 7000  |
| Israël     | 900    | 1700        | 270       | 960    | 2370    | 6200  |
| La France  | ---    | 900         | 1 800     | 200    | 600     | 3500  |

La Tunisie est le premier exportateur avec 47% de total des volumes exportés. L'Algérie gros producteur avec 387313 tonnes (FAO, 1998) est le deuxième fournisseur. Elle doit cependant cette place à la France qui importe la quasi totalité de ses exportations en dattes. Peu prisée par les importateurs européens, mis à part l'Espagne avec qui elle maintient un petit courant d'affaires.

L'Iran n'est pourtant que le troisième fournisseur de l'Europe avec 7000 tonnes et 14% du total. Bien que ne produisant pas de Deglet Nour, est en nette progression aidée en cela par la Grande Bretagne qui importe 84.3% de ses quantités, aidée en cela par la disparition de l'Iraq sur un marché demandeur de dattes communes.

La France est un pays importateur et fournisseur de l'Europe, étant le plus grand conditionneur de la datte en Europe et dispose d'un savoir-faire lui permettant d'être présent sur ce marché. Israël est un petit pays producteur, assurant 12.4% du total surtout présent avec la nouvelle variété Hayani.

La Tunisie, l'Algérie et la France combinent leurs efforts pour maintenir la prédominance de la Deglet Nour malgré la poussée de nouvelles variétés comme la Medjool, la Hayani et la Bahri produite en Israël et aux Etats Unis d'Amérique.

Selon cette même étude le marché européen des dattes se caractérisait par :

- L'Europe représente un petit marché en quantité dans le commerce mondial de la datte, c'est un marché globalement en croissance régulière.
- les ¾ des importations européennes sont d'origine tunisienne et algérienne.
- L'Europe globalement préfère la Deglet Nour.
- L'Europe du sud a choisi la Deglet Nour par sa culture et son histoire avec la rive sud méditerranéenne. La France, l'Espagne et l'Italie ont toujours eu des liens forts avec la Tunisie et l'Algérie. C'est de là que viennent 90 % de la Deglet Nour produites dans le monde, les 10% restants venant des Etats Unis et d'Israël. Il est normal que leurs préférences aillent pour cette variété.
- L'Europe du Nord a choisi les dattes communes.
- La datte conditionnée (conditionnement divisionnaire) se vend un peu plus que le naturel.
- L'Europe se distingue par la variété de ses emballages mais le ravier domine le marché.
- La grande distribution préfère les petits conditionnements qui s'écoulent mieux que le vrac.
- Les grossistes restent fidèles au vrac.

Compte tenu de cette situation, l'Algérie devra faire face dans les années à venir à des difficultés d'exportation si elle envisage de conquérir des parts de marché à l'extérieur.

Les concurrents directs n'ont pas épargné leurs efforts pour maintenir leurs positions, c'est le cas de la Tunisie premier fournisseur de l'Europe.

Afin de pouvoir conquérir des parts du marché européen, il s'agira de satisfaire aux exigences des importateurs et respecter les contrats, à savoir :

- disposer des emballages adéquats répondant aux standards européens ;
- respecter les normes de qualité ;
- établir et maintenir des contacts directs avec les grandes chaînes de distribution ;
- respecter le calendrier des livraisons (programmation annuelle à priori au prorata des exportations à chaque campagne agricole : maritime, aérien);
- développement et mise à niveau des unités spécialisées de conditionnement de transformation et de stockage normalisées ;
- création du « guichet unique » aux frontières pour les exportateurs de produits agricoles et naturels (douane, banque, service sanitaire, transport, soutien et aides de l'état, accompagnement, etc....) ;
- installation d'infrastructures frigorifiques aux ports et aéroports pour l'exportation de produits agricoles.

### **Conclusion :**

L'étude de la filière européenne des dattes montre que les importations de datte son concentrée essentiellement dans 5 pays (la France, l'Allemagne, Royaume-Unis, Espagne et l'Italie).

Les importations de datte de l'Europe sont fortement orientées vers la Deglet Nour provenant de la Tunisie et de l'Algérie, les origines solidement implantées en Europe de la Tunisie font quelle possède la plus grosse part du marché.

L'Algérie a la possibilité d'accroître sa part de marché en Europe. C'est en effet, le seul pays capable actuellement de disposer d'une production de Deglet Nour suffisante pour répondre au marché européen demandeur en priorité de cette variété.

*Chapitre 03*  
*la filière datte en Algérie*

**Chapitre 3 : la filière datte en Algérie**

**Introduction**

A travers ce chapitre nous présenterons les divers aspects de la filière avec ses caractéristiques ainsi que ses potentialités.

**3.1. Les superficies en palmier dattier**

**3.1.1. Evolution des superficies en palmier dattier**

**Tableau 11:** Evolution des superficies en palmier dattier (1991-2010)

| Année | Superficie (Ha) | Ecart annuel (Ha) |
|-------|-----------------|-------------------|
| 1991  | 81.890          | -                 |
| 1992  | 83.440          | 1.550             |
| 1993  | 84.410          | 970               |
| 1994  | 85.230          | 820               |
| 1995  | 87.020          | 1.790             |
| 1996  | 96.560          | 9.540             |
| 1997  | 96.520          | 40                |
| 1998  | 97.990          | 1.470             |
| 1999  | 100.120         | 2.130             |
| 2000  | 101.820         | 1.700             |
| 2001  | 104.390         | 2.570             |
| 2002  | 120.830         | 16.440            |
| 2003  | 128.800         | 7.970             |
| 2004  | 136.774         | 7.974             |
| 2005  | 147.906         | 11.132            |
| 2006  | 154.372         | 6.466             |
| 2007  | 159.871         | 5.499             |
| 2008  | 162.033         | 2.162             |
| 2009  | 160.867         | 1.166             |
| 2010  | 161.091         | 224               |

Source : MADR, 2011.

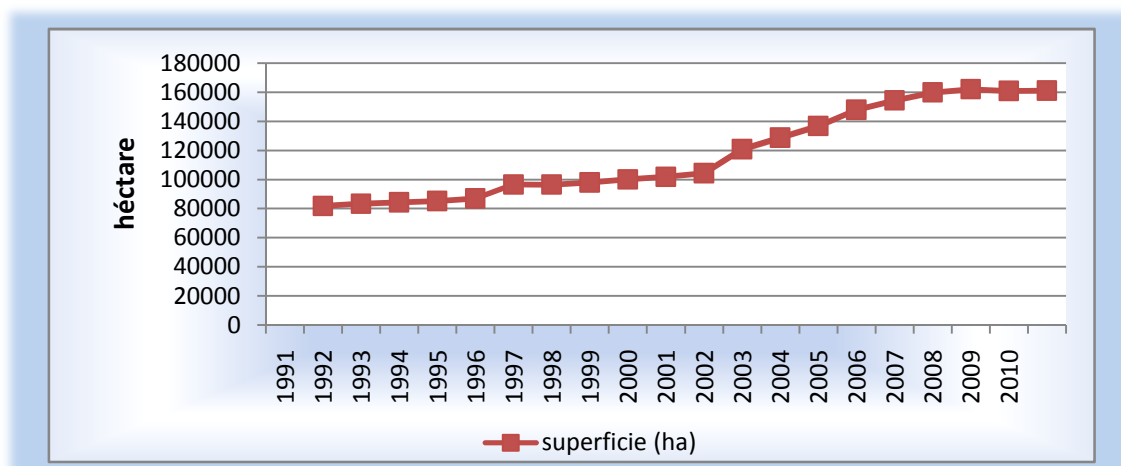
Le palmier dattier couvre en Algérie une superficie totale de 161.091 hectares toutes catégories confondues (Deglet Nour, dattes molles et dattes sèches). Elle représente la surface réellement plantée en palmiers toutes catégories d'âges, dont :

- les anciennes palmeraies,
- les palmeraies en pleine production,
- les palmeraies entrées en production (jeunes palmeraies),
- et les nouvelles palmeraies (non entrées en production).

Le graphe n°13 illustre l'évolution des superficies en palmier dattier sur une période de 20 années. Cette évolution présente trois phases bien distinctes de croissance en surface, dont :

- 1- de 1991 à 1996 nous observons une faible croissance de la superficie en palmier dattier de 14.670 hectares en 6 années, soit une progression moyenne de 2445 Ha/an.
- 2- cette extension connaît une franche amélioration de 1997 à 2002 pour atteindre une surface conséquente de 120.830 hectares avec 24.310 hectares en 6 années par une augmentation moyenne annuelle de 4.015 hectares plantés.
- 3- la troisième phase de croissance de ces superficies en palmier dattier s'étend sur 8 années de 2002 à 2010 et a permis d'atteindre une surface de 161.091 hectares. Elle présente une importante progression de 40.261 hectares soit une croissance moyenne de 6710 Ha/an.

**Graphe n°13:** Evolution des superficies pour la période de 1991-2010



Source : MADR, 2010.

**Tableau 12 :** Ecart des superficies entre 1991 et 2010 (Ha)

| Année                   | Superficie (Ha) |
|-------------------------|-----------------|
| 1991                    | 81 890          |
| 2010                    | 161 091         |
| Ecart (Ha)              | 79 201          |
| Croît moyen annuel (ha) | 3 960           |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

Les superficies se sont accrues de 79201 hectares sur une période de 20 années avec une moyenne annuelle de 3960 hectares plantés.

Cet accroissement en surface de palmiers dattiers a connu à maintes reprises des niveaux très élevés, en 1996 avec 9540 Ha ainsi qu'à partir de 2002 comme suit :

- 16 640 Ha en 2002,
- 7 970 Ha en 2003,
- 7 974 Ha en 2004,
- 11 132 ha en 2005.

Ceci s'est réalisé sous l'impulsion du PNDA (programme national de développement rural) par le biais du FNRDA (fond national de régulation du développement agricole) à l'origine du soutien octroyé aux agriculteurs lancé en l'an 2000 pour la plantation de nouvelles palmeraies et la réhabilitation des anciennes palmeraies en plus des actions concourant à leur réussite (forage, puits, foggara, drainage, bassin d'accumulation, systèmes économiseurs des eaux d'irrigation, etc.....).

### 3.1.2. Les superficies en palmier dattier des principales wilayates productrices de dattes.

Les principales wilayates productrices de dattes possèdent une superficie en palmier dattier s'élevant à 135 640 hectares toutes catégories confondues. Ces wilayates relèvent des territoires du sud (Biskra, Ghardaïa) et du grand sud (El oued, Adrar, Ouargla).

**Tableau 13 :** Superficies en palmier dattier des principales wilayates productrices de dattes.

| Wilayates | Superficies (Ha) | Taux (%) |    | Taux (%) / surface totale |      |
|-----------|------------------|----------|----|---------------------------|------|
| Biskra    | 41 336           | 30,5     | 77 | 64,7                      | 25,6 |
| El oued   | 35 700           | 26,3     |    |                           | 22,1 |
| Adrar     | 27 377           | 20,2     |    |                           | 17,0 |
| Ouargla   | 20 957           | 15,4     |    | 13,0                      |      |
| Ghardaïa  | 10 270           | 7,6      |    | 6,4                       |      |
| Total     | 135 640          | 100      |    | 84,2                      |      |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

La répartition des superficies en palmier dattier des principales wilayates se présente comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ces 5 wilayates avec 135 640 hectares possèdent à elles seules 84,2% de la surface totale phoenicicole algérienne. 77% des superficies de ces 5 wilayates est détenu par les 3 wilayates que sont par ordre d'importance, Biskra, El Oued et Adrar qui renferment 64,7% de la surface nationale phoenicicole. C'est dire l'importance du palmier en terme de création d'emplois directes et induits à tout les niveaux de la filière (producteurs, collecteurs, transporteurs, transformateurs, exportateurs,.....).

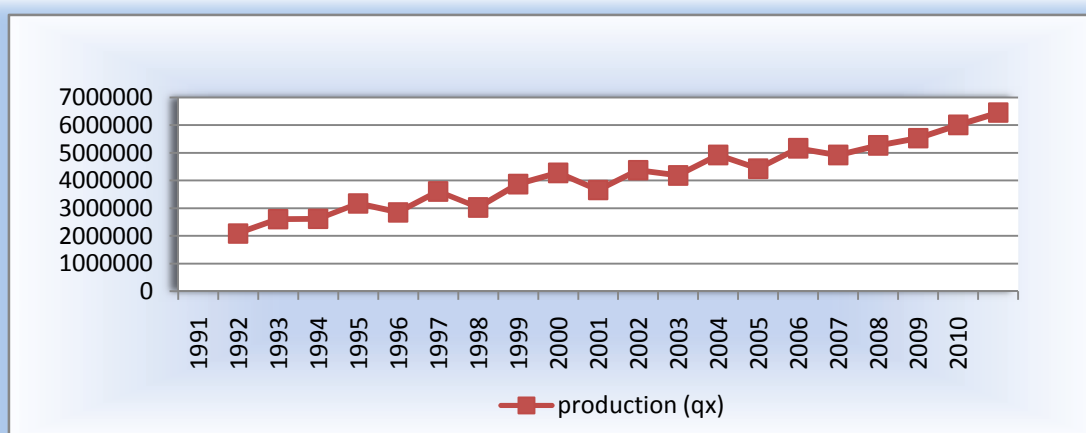
## 3.2. La production de dattes

### 3.2.1. Evolution de la production de dattes (1991-2010)

La production de dattes toutes catégories confondues du patrimoine phoenicicole a atteint en 2010 le seuil de 6.447.410 quintaux (tableau 14), alors qu'il y a 20 ans elle était de 2 090 930 quintaux.

Le graphe n°14 illustre l'évolution de cette production sur deux décades, de 1991 à 2010 qui présente dans son ensemble une progression croissante régulière.

**Graphe n°14:** Evolution de la production pour la période de 1991-2010



Source : MADR, 2010

**Tableau 14 :** Evolution de la production de dattes (1991-2010)

| Année | Production (Qx) | Ecart annuel (Qx) |
|-------|-----------------|-------------------|
| 1991  | 2 090 930       | -                 |
| 1992  | 2 605 150       | <b>514 220</b>    |
| 1993  | 2 616 120       | 10 970            |
| 1994  | 3 171 840       | <b>555 720</b>    |
| 1995  | 2 851 550       | 320 290           |
| 1996  | 3 606 370       | <b>754 820*</b>   |
| 1997  | 3 029 930       | 576 440           |
| 1998  | 3 873 130       | <b>843 200*</b>   |
| 1999  | 4 275 830       | 402 700           |
| 2000  | 3 656 160       | <b>619 670*</b>   |
| 2001  | 4 373 320       | <b>717 160*</b>   |
| 2002  | 4 184 270       | 189 050           |
| 2003  | 4 922 170       | <b>737 900*</b>   |
| 2004  | 4 426 000       | 496 170           |
| 2005  | 5 162 934       | <b>736 934*</b>   |
| 2006  | 4 921 880       | 241 054           |
| 2007  | 5 269 210       | 347 330           |
| 2008  | 5 527 650       | 258 440           |
| 2009  | 6 006 960       | 479 310           |
| 2010  | 6 447 410       | 440 450           |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

Cette production a donc triplé sur cette période assez longue par une moyenne annuelle conséquente d'environ 217 824 quintaux (tableau 14) avec les variations que l'on sait et qui sont induites par l'arrachage des vieux palmiers, le phénomène d'alternance propre au végétal, les accidents climatiques et les négligences dans les itinéraires techniques, etc.



**Tableau 15 :** Ecart de la production entre 1991 et 2010

| Année          | Production (Qx) |
|----------------|-----------------|
| 1991           | 2 090 930       |
| 2010           | 6 447 410       |
| Ecart          | 4 356 480       |
| Croit moyen/an | 217 824         |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

Le phénomène d'alternance est d'ailleurs bien illustré dans le tableau 14 par la croissance de la production toutes les deux années (1992, 1994, 1996, 1998, 2000), qui reprend en 2001 pour se poursuivre en 2003 et 2005. Ce phénomène est un indicateur de stress du palmier dû à des facteurs aussi bien anthropiques (négligences dans la conduite) que naturels (forte humidité, sirocco, sécheresse, salinité élevée, drainage,...), les années successives de bonne production 2000 et 2001 étant exceptionnelles.

Cette période (1991/2010) a connu des croissances de production remarquables élevés pour six années (\*), notamment en :

- 1996 (754.820 Qx),
- 1998 (842.200 Qx),
- 2000 (619.670 Qx),
- 2001 (717.160 Qx),
- 2003 (737.900 Qx),
- 2005 (736.932 Qx).

Cette progression s'est réalisée en cinq phases. L'augmentation de la production d'une phase à une autre varie de 2 à 6 années, chaque phase représente le passage d'un million de quintaux au million de quintaux supérieur (tableau 16).

**Tableau 16 :** Evolution de la production par phase de million de quintaux.

| Phases           | Millions de quintaux (rang) | Périodes  | Nombre d'années |
|------------------|-----------------------------|-----------|-----------------|
| 1 <sup>ère</sup> | 2 000 000                   | 1991-1993 | 3               |
| 2 <sup>ème</sup> | 3 000 000                   | 1994-1998 | 5               |
| 3 <sup>ème</sup> | 4 000 000                   | 1999-2004 | 6               |
| 4 <sup>ème</sup> | 5 000 000                   | 2005-2008 | 4               |
| 5 <sup>ème</sup> | 6 000 000                   | 2009-2010 | 2               |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

### 3.2.2. Production de dattes des principales wilayates

Les principales wilayates productrices de dattes en Algérie sont au nombre de 5. Ce sont par ordre d'importance, Biskra, El oued, Ouargla, Adrar et Ghardaïa (tableau 17) qui produisent à elles seules plus de 6 millions de quintaux (601758 tonnes).

**Tableau 17** : Principales wilayates productrices de dattes (2010).

| wilayates | production (Qx) | taux (%) |             |
|-----------|-----------------|----------|-------------|
| Biskra    | 2 205 000       | 37       | <b>65</b>   |
| El oued   | 1 674 950       | 28       |             |
| Ouargla   | 959 217         | 16       |             |
| Adrar     | 788 422         | 13       |             |
| Ghardaïa  | 390 000         | 6        |             |
| Total     | 6 017 589       | 100      | <b>(93)</b> |

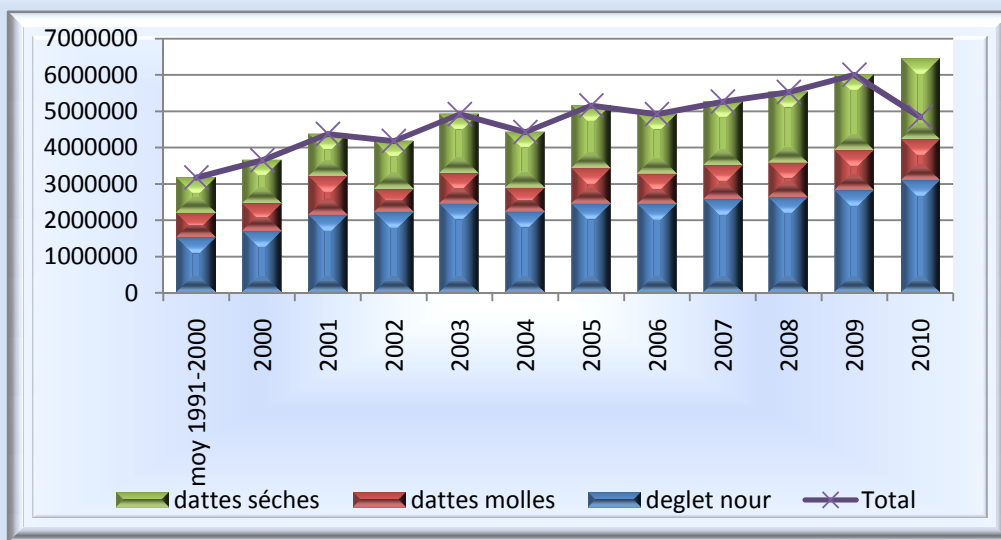
Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

Les wilayates grandes productrices de dattes sont Biskra et El oued avec 3 879 950 quintaux représentant 65% de la production de ces 5 wilayates et 60% de la production nationale. Les volumes de ces cinq wilayates que sont, Biskra, El oued, Ouargla, Adrar et Ghardaïa représentaient 93% de la production nationale en 2010, elles assurent donc la presque quasi-totalité du marché algérien en dattes.

### 3.2.3. Evolution de la production de dattes par catégorie (1991/2010)

La production de dattes en Algérie est représentée par trois grandes catégories de dattes (graphe n°15) que sont la Deglet Nour, les dattes molles (type ghers) et les dattes sèches (type degla beida). Les deux dernières catégories représentent en réalité un ensemble de variétés qui ont pour qualité leur longue durée de conservation. La variété Deglet Nour très recherchée, est quant à elle une variété de bouche, dattes fine par excellence.

**Graphe n° 15:** Evolution de la production par tranche de culture 1991-2010 (Qx)



Source : MADR, 2010

**Tableau 18 :** Evolution de la production par catégories de dattes (1991/2010)

| Année | Deglet Nour (QX) | Dattes molles (Qx) | Dattes sèches (Qx) |
|-------|------------------|--------------------|--------------------|
| 1991  | 1 028 250        | 471 530            | 591 150            |
| 1992  | 1 264 290        | 677 930            | 662 930            |
| 1993  | 1 249 840        | 550 680            | 815 600            |
| 1994  | 1 542 610        | 801 860            | 827 370            |
| 1995  | 1 424 130        | 628 440            | 798 980            |
| 1996  | 1 670 480        | 849 430            | 1 086 460          |
| 1997  | 1 513 220        | 391 780            | 1 124 930          |
| 1998  | 1 771 715        | 871 601            | 1 229 814          |
| 1999  | 1 971 030        | 849 740            | 1 455 060          |
| 2000  | 1 690 220        | 763 220            | 1 202 720          |
| 2001  | 2 138 070        | 1 067 050          | 1 168 200          |
| 2002  | 2 212 310        | 640 000            | 1 331 960          |
| 2003  | 2 446 360        | 831 280            | 1 644 530          |
| 2004  | 2 218 250        | 663 070            | 1 544 680          |
| 2005  | 2 439 510        | 981 830            | 1 741 594          |
| 2006  | 2 436 980        | 835 730            | 1 649 170          |
| 2007  | 2 563 125        | 934 140            | 1 771 945          |
| 2008  | 2 621 560        | 953 790            | 1 952 300          |
| 2009  | 2 812 657        | 1 100 160          | 2 094 143          |
| 2010  | 3 088 401        | 1 124 824          | 2 234 185          |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

Le tableau ci-dessus met en relief la nette prédominance des volumes produits en Deglet Nour par rapport aux deux autres catégories. Si l'on s'en tient à ce constat, il est de bonne augure pour nos exportations "made in Algérie" ou "product of Algérie" et ce qu'il véhicule comme produit de terroir et de qualité.

Ces volumes importants et supérieurs de loin aux autres catégories attirent notre attention sur le fait que nous assistons progressivement et de manière insidieuse à une tendance vers la monoculture de ce noble produit avec les conséquences désastreuses connues de cette pratique agricole (abandon puis perte de la diversité génétique de l'espèce *phoenix dactylifera L.*

Les chiffres suivants sont là pour le démontrer :

-les dattes molles représentent 36,4% de la Deglet Nour,

-alors que les dattes sèches, 72,3% de la Deglet Nour, leur proportion étant supérieure aux dattes molles car elles sont très prisées par les pays du Sahel et d'Afrique noire. Cette catégorie se classe en 2<sup>ème</sup> position derrière la Deglet Nour,

Ces deux catégories représentent ensemble 108,7% de la Deglet Nour en volume.

Quant à la Deglet elle équivaut à elle seule :

- 274,5% du volume en dattes molles,
- 138,2% des dattes sèches,
- Et 108,7% des deux catégories.

Ce qui est à la fois énorme (monoculture) et prometteur (exportation).

Les écarts de production (tableau 19) viennent confirmer ces disproportions dans les volumes produits par les mêmes ordres de grandeur en pourcentage.

**Tableau 19 :** Ecart des productions des catégories de dattes (Qx).

| Année          | Deglet Nour    | Dattes sèches  | Dattes molles  |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| 1991           | 1 028 250      | 591 150        | 471 530        |
| 2010           | 3 088 401      | 2 234 185      | 1 124 824      |
| Ecart          | 2 060 151      | 1 643 035      | 653 294        |
| Croît moyen/an | 103 007 (100%) | 82 151 (79,7%) | 32 664 (31,7%) |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

**Tableau 20 :** Production par catégories de dattes des principales wilayates (2010).

| Wilayates | Deglet Nour |     |         | Dattes molles | Dattes sèches | Total (Qx) |
|-----------|-------------|-----|---------|---------------|---------------|------------|
|           | Qx          | %   | %/total |               |               |            |
| Biskra    | 1 246 881   | 41  | 56,5    | 316 287       | 641 832       | 2 205 000  |
| El oued   | 1 138 213   | 37  | 68,0    | 298 795       | 237 942       | 1 674 950  |
| Ouargla   | 520 972     | 17  | 54,3    | 386 397       | 51 848        | 959 217    |
| Ghardaia  | 150 000     | 5   | 38,4    | 48 800        | 191 200       | 390 000    |
| Adrar     | 0           |     |         | 0             | 788 422       | 788 422    |
| Total     | 3 056 066   | 100 |         | 1 050 279     | 1 911 244     | 6 017 589  |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

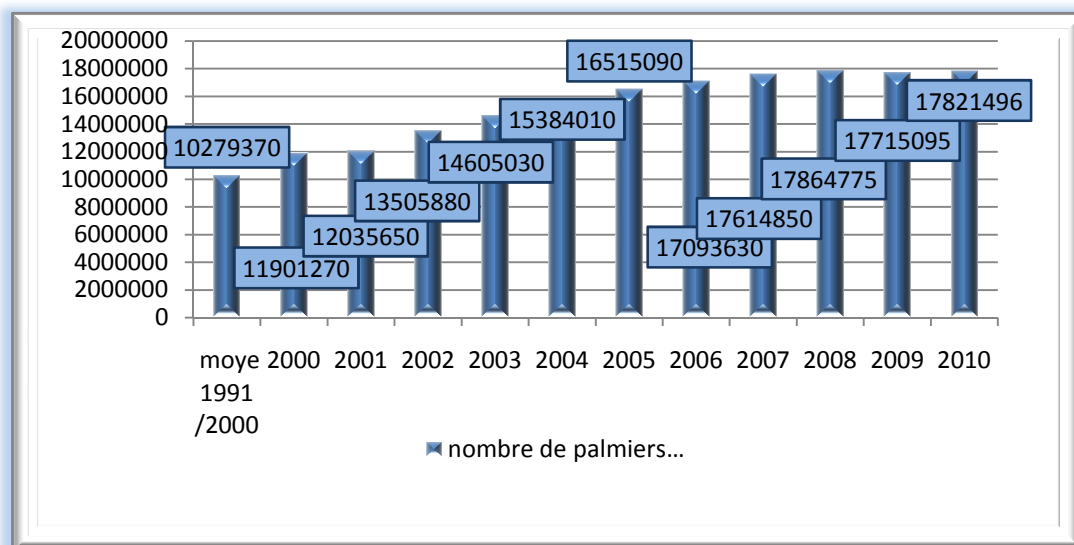
### 3.3. Les effectifs en palmier dattier

#### 3.3.1. Evolution des effectifs de palmiers dattiers

Les effectifs en palmier dattier (graphe n°16) représentent le patrimoine phoenicicole national. Le nombre total de pieds a doublé sur cette période de 20 années, passant de 8.364.370 pieds en 1991 à 17.821.496 en 2010 en palmier comptantés (tableau 21).

Soit une augmentation de 9.457.126 pieds avec une moyenne pondérée annuelle de 472 856 palmiers dattiers plantés (tableau 22).

**Grappe n°16 :** évolution du nombre de palmiers comptantés de 1991 à 2010



Source : MADR, 2010

**Tableau 21** : évolution des effectifs de palmiers dattiers complantés et en rapport sur 20 années (1991-2010).

| Année | Complantés |            | En rapport |            | Ecart (improductifs) |      |
|-------|------------|------------|------------|------------|----------------------|------|
|       | nombre     | Ecart (nb) | nombre     | Ecart (nb) | Nombre               | %    |
| 1991  | 8.364.370  |            | 6.305.910  |            | 2.058.460            | 24,6 |
| 1992  | 8.536.550  | 172.180    | 6.529.170  | 223.260    | 2.007.380            | 23,5 |
| 1993  | 9.006.990  | 470.440    | 6.666.480  | 137.310    | 2.340.510            | 26,0 |
| 1994  | 9.528.570  | 521.580    | 7.123.350  | 456.870    | 2.405.220            | 25,2 |
| 1995  | 9.665.370  | 136.800    | 7.026.260  | 97.090     | 2.639.110            | 27,3 |
| 1996  | 11.186.200 | 1.520.830  | 8.259.970  | 1.233.710  | 2.926.230            | 26,1 |
| 1997  | 11.366.440 | 180.240    | 8.579.990  | 320.020    | 2.786.450            | 24,5 |
| 1998  | 11.567.610 | 201.170    | 8.785.980  | 205.990    | 2.781.630            | 24,0 |
| 1999  | 11.670.330 | 102.720    | 8.883.880  | 97.900     | 2.786.450            | 23,8 |
| 2000  | 11.901.270 | 230.940    | 8.955.520  | 71.640     | 2.945.750            | 24,7 |
| 2001  | 12.035.650 | 134.380    | 9.065.610  | 110.090    | 2.970.040            | 24,6 |
| 2002  | 13.505.880 | 1.470.230  | 9.370.300  | 304.690    | 4.135.580            | 30,6 |
| 2003  | 14.605.030 | 1.099.150  | 9.641.680  | 271.380    | 4.963.350            | 33,9 |
| 2004  | 15.384.010 | 778.980    | 9.945.900  | 304.220    | 5.438.110            | 35,3 |
| 2005  | 16.515.090 | 1.131.080  | 10.364.890 | 418.990    | 6.150.200            | 37,2 |
| 2006  | 17.093.630 | 578.540    | 10.475.150 | 110.260    | 6.618.480            | 38,7 |
| 2007  | 17.614.850 | 521.220    | 10.925.870 | 450.720    | 6.688.980            | 37,9 |
| 2008  | 17.864.775 | 249.925    | 11.961.210 | 1.035.340  | 5.903.565            | 33,0 |
| 2009  | 17.715.095 | 149.680    | 12.127.830 | 166.620    | 5.587.265            | 31,5 |
| 2010  | 17.821.496 | 106.401    | 12.355.115 | 227.285    | 5.446.381            | 30,5 |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

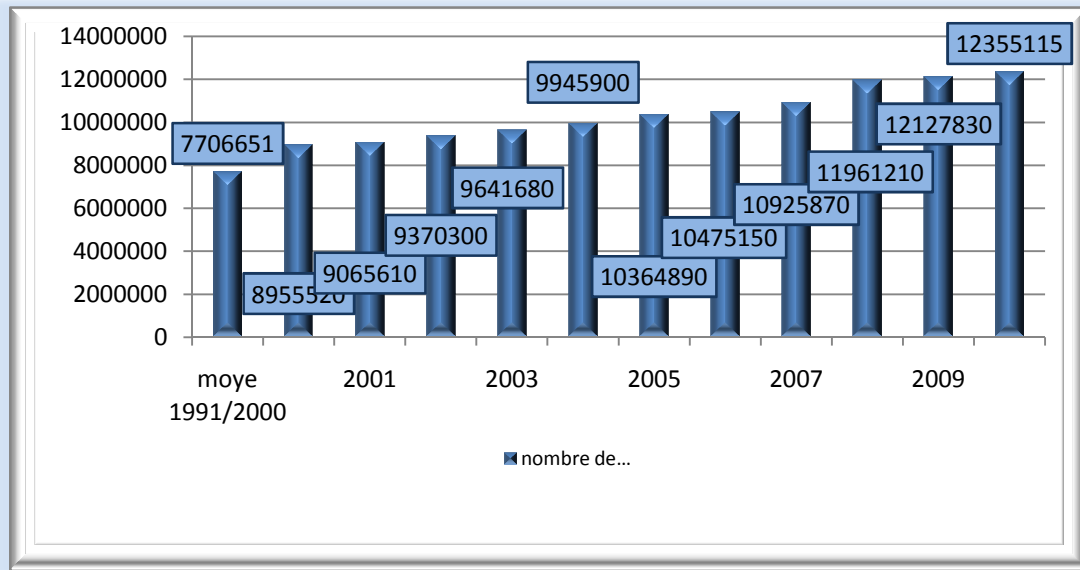
Les palmiers dattiers en rapport (graphe n°5) , c'est-à-dire en production (entrés en production et en pleine production), inférieurs en nombre à ceux complantés, ont vu leurs effectifs aussi doublé et sont passés de 6.305.910 pieds (1991) à 12.355.115 pieds (2010) soit une moyenne de 302.460 pieds productifs par an.

**Tableau 22** : écart entre palmiers complantés et en rapport (1991-2010).

| Année                  | Nombre de palmiers |            |              |
|------------------------|--------------------|------------|--------------|
|                        | complantés         | En rapport | Improductifs |
| 1991                   | 8.364.370          | 6.305.910  | 2.058.460    |
| 2010                   | 17.821.496         | 12.355.115 | 5.466.381    |
| Ecart (nb)             | 9.457.126          | 6.049.205  | 3.407.921    |
| Croît moyen/an (pieds) | 472.856            | 302.460    | 170.396      |
| Croît moyen (Ha/an)    | 3940               | 2520       | 1420         |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

**Graphe n°17:** Evolution du nombre de palmiers en rapport de 1991à 2010



Source : MADR, 2010

L'écart entre palmiers comptés et palmiers en rapport (tableau 22), représente les jeunes palmiers non entrés en production, les dokkars (palmiers mâles ou pollinisateurs ne produisant pas de dattes) et les palmiers âgés improductifs (anciennes palmeraies).

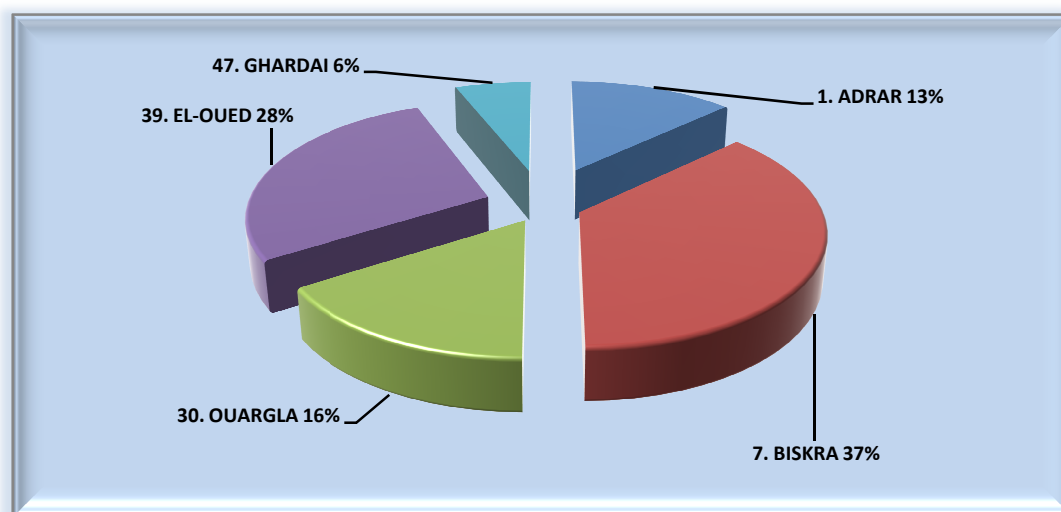
Cette frange assez importante compte 5.466.381 sujets en 2010 représentant 30,5% du patrimoine phoenicicole national. Elle a connu une progression moyenne annuelle de 170.396 pieds équivalente à une superficie d'environ 1420 hectares/an.

### 3.3.2. Les effectifs de palmiers dattiers des principales wilayates productrices

Le patrimoine en palmier dattier des principales wilayates productrices (graphe n°18 et n°17) s'élève à 15.066.603 pieds toutes catégories confondues.

Nous remarquons que si les trois wilayates que sont Biskra, El Oued et Adrar possèdent une part très importante (76%) du patrimoine phoenicicole algérien avec 11.473.454 pieds.

**Graphe n°18:** Principales wilayas productrices de la datté en 2010



Source : MADR, 2010

**Tableau 23** : effectifs en palmier dattier par catégories de dattes des principales wilayates productrices.

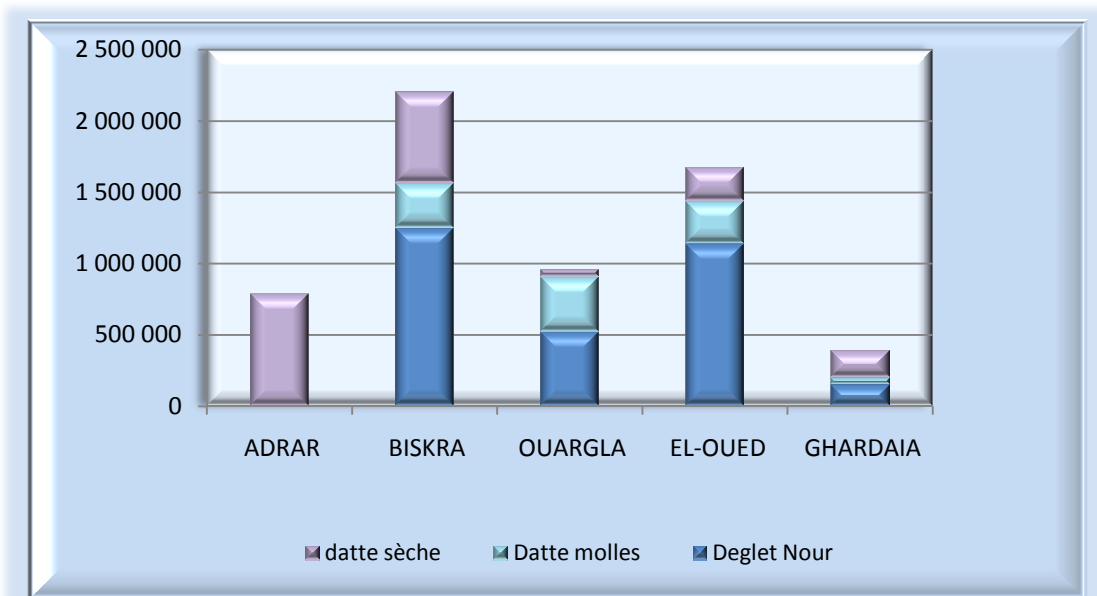
| Wilaya       | Superficie (Ha) | Deglet Nour      |             | Dattes molles    |             | Dattes sèches    |             | Total             |            |
|--------------|-----------------|------------------|-------------|------------------|-------------|------------------|-------------|-------------------|------------|
|              |                 | Nb               | %           | Nb               | %           | Nb               | %           | Nb                | %          |
| Biskra       | 41.336          | <b>2.517.075</b> | <b>37,4</b> | 533.637          |             | 1.082.705        |             | 4.133.417         | 27,4       |
| El Oued      | 35.700          | <b>2.386.575</b> | <b>35,5</b> | 695.016          |             | 605.991          |             | 3.687.582         | 24,4       |
| Adrar        | 27.377          |                  |             |                  |             | 3.652.455        |             | 3.652.455         | 24,2       |
| Ouargla      | 20.957          | 1.313.432        | 19,5        | 930.587          |             | 158.020          |             | 2.402.039         | 16,0       |
| Ghardaïa     | 10.270          | 505.850          | 7,5         | 209.660          |             | 475.600          |             | 1.191.110         | 8,0        |
| <b>Total</b> | <b>135.640</b>  | <b>6.722.932</b> | <b>44,6</b> | <b>2.368.900</b> | <b>15,8</b> | <b>5.974.771</b> | <b>39,6</b> | <b>15.066.603</b> | <b>100</b> |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

Biskra et El Oued renferment à elles seules 73% de la variété Deglet Nour soit 4.903.650 pieds sur les 6.722.932 pieds (44,6% des 15.066.603 pieds) en Deglet Nour que compte les quatre wilayates grandes productrices.

A ce niveau d'ordre de grandeur on s'achemine sûrement et inexorablement vers la monoculture, bien que les autres variétés molles et sèches ont leur importance tout aussi économique que social, qu'il s'agira de préserver et développer conjointement à la Deglet Nour.

**Graphe n°19** : production en 2010 par tranche de culture des principales wilayas productrices.



Source : MADR, 2010

Ce sont certes des variétés inconnues du grand public qui mériteraient d'être présentées aux consommateurs du Nord algérien où est concentré la majorité de notre population.

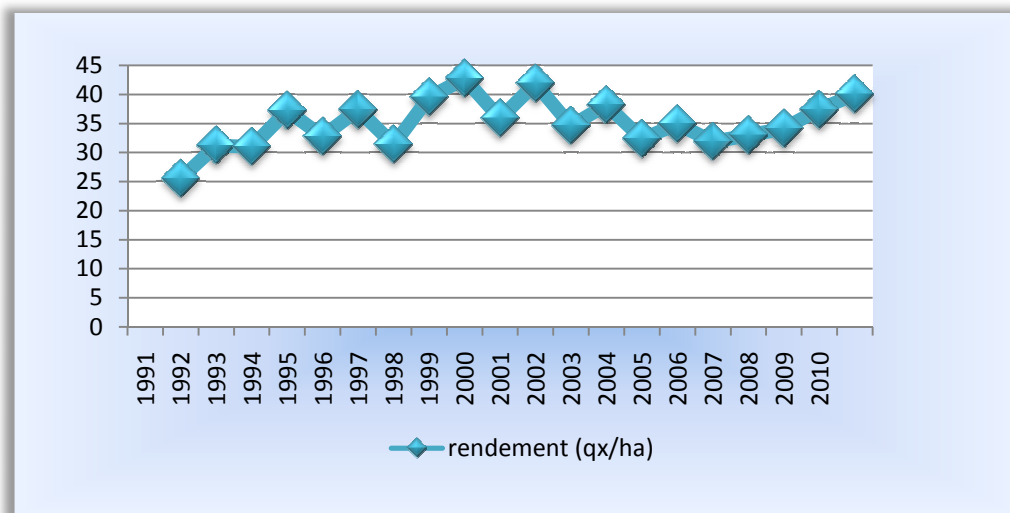
### 3.4. Les rendements

#### 3.4.1. Evolution des rendements en dattes

Les rendements (graphe n°20 et n°21) qu'ils soient en quintaux par pied ou par hectare sont le reflet du respect des pratiques culturales mais aussi des accidents climatiques (vent de sable, sirocco, humidité élevée, etc ...) et des négligences dans les itinéraires techniques (absence d'ensachage, réduction des régimes non pratiquée, apport d'engrais aléatoire, etc...).

Ces rendements sont en grande partie liés au comportement des agriculteurs par leur capacité à investir pour la production de dattes, par le respect des itinéraires techniques et l'observation des recommandations des institutions techniques spécialisées en agriculture dans les zones arides et semi-arides notamment les territoires du sud (Biskra) et du grand sud algérien (Adrar).

**Graphe n°20:** Evolution des rendements (qx/ha) de 1991-2010



Source : MADR, 2010

**Tableau 24 :** Évolution des rendements en dattes toutes catégories (1991 :2010).

| Année | Qx/pied | Ecart (kg/pied/an) | Qx/Ha     | Ecart (Qx/Ha/an) |
|-------|---------|--------------------|-----------|------------------|
| 1991  | 0.33    | -                  | <b>26</b> | -                |
| 1992  | 0.40    | 7                  | <b>31</b> | 5                |
| 1993  | 0.39    | 1                  | <b>31</b> | 0                |
| 1994  | 0.45    | 6                  | <b>37</b> | 6                |
| 1995  | 0.41    | 4                  | 33        | 4                |
| 1996  | 0.44    | 3                  | 37        | 4                |
| 1997  | 0.35    | 9                  | <b>31</b> | 6                |
| 1998  | 0.44    | 9                  | <b>40</b> | 9                |
| 1999  | 0.48    | 4                  | <b>43</b> | 3                |
| 2000  | 0.41    | 7                  | 36        | 7                |
| 2001  | 0.48    | 7                  | 42        | 6                |
| 2002  | 0.45    | 3                  | 35        | 7                |
| 2003  | 0.51    | 6                  | 38        | 3                |
| 2004  | 0.45    | 6                  | 32        | 6                |
| 2005  | 0.50    | 5                  | 35        | 3                |
| 2006  | 0.47    | 3                  | <b>32</b> | 3                |
| 2007  | 0.48    | 1                  | <b>33</b> | 1                |
| 2008  | 0.46    | 2                  | <b>34</b> | 1                |
| 2009  | 0.50    | 4                  | <b>37</b> | 3                |
| 2010  | 0.52    | 2                  | <b>40</b> | 3                |

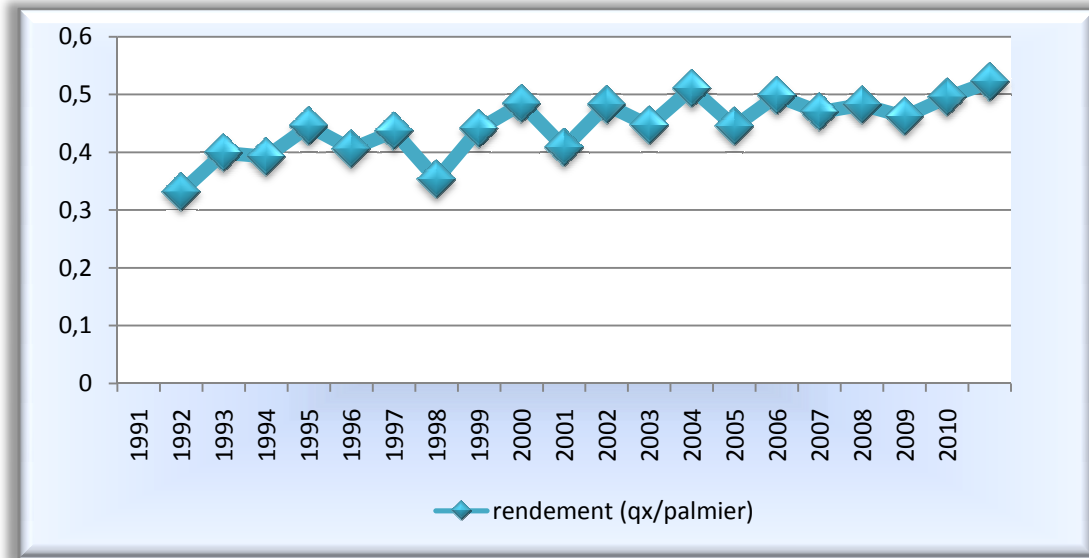
Source : MADR 2011

Dans leur ensemble, les rendements en dattes durant cette période (1991/2010) sont caractérisés par une évolution en dents de scie régulière (tableau ci-dessus). Néanmoins nous observons trois phases remarquables de croissance des rendements (Qx/Ha), à savoir :



- 1<sup>ère</sup> phase de 1991 à 1994 avec de 26 à 37 Qx/Ha (4 années),
- 2<sup>ème</sup> phase de 1997 à 1999 avec de 31 à 43 Qx/Ha (3 années),
- 3<sup>ème</sup> phase de 2006 à 2010 avec de 32 à 40 Qx/Ha (5 années).

**Graphes n°21:** Evolution du rendement (qx/pied) période 1991-2010.



Source : MADR, 2010

Ces trois phases cumulées représentent une période conséquente de 12 années d'évolution positive des rendements sur les 20 années observées.

**Tableau 25:** Écart des rendements en dattes toutes catégories (1991-2010)

| Année                 | Qx/pied       | Qx/Ha      |
|-----------------------|---------------|------------|
| 1991                  | 0.33          | 26         |
| 2010                  | 0.52          | 40         |
| Ecart                 | 0.19          | 14         |
| <b>Croît moyen/an</b> | <b>0.0095</b> | <b>0.7</b> |

Source : réalisé par nous à partir des données du MADR2011

Les écarts dans les rendements entre 1991 et 2010 révèlent une augmentation moyenne annuelle de 0.95 kg/pied et 0.70 Qx/Ha (70 kg/Ha).

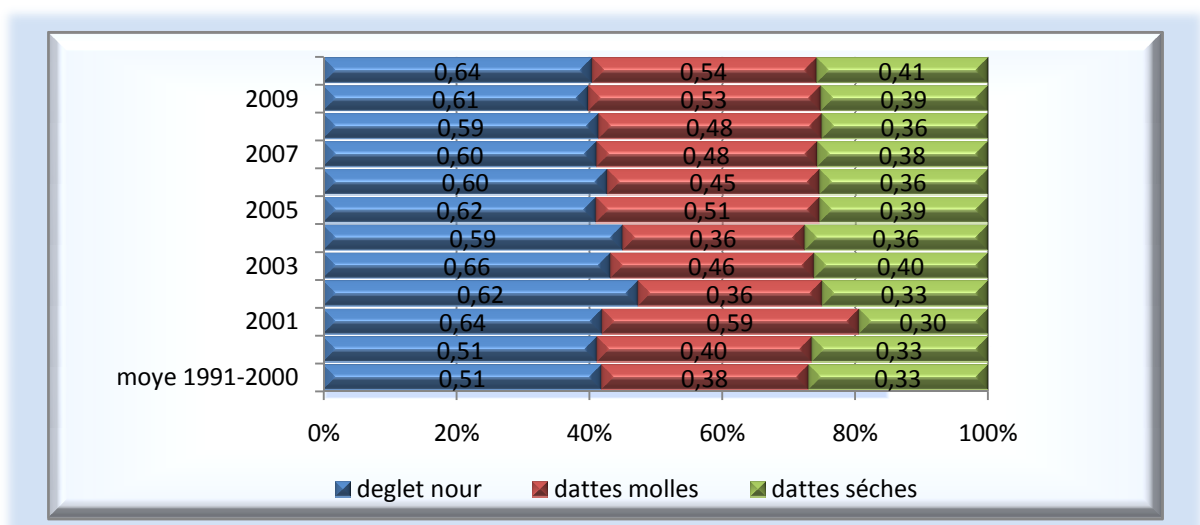
La même approche sur les 12 années de croissance des rendements nous donne un croît moyen par an de 1.9 kg/pied et 1.4 Qx/Ha. Ce qui est certes assez faible pour un pays producteur comme l'Algérie pour qui la dattes est à la fois une tradition ancienne et une culture fortement ancrée dans sa société.

### 3.4.2. Rendements par catégories de dattes (1991/2010)

Nous remarquons que les rendements de la variété Deglet Nour sont nettement supérieurs aux rendements des autres catégories de dattes (molles et sèches) quelque soit l'année observée (graphe N°22).

Les rendements en Deglet Nour sont supérieurs de 5 à 26 kg/pied/an par rapport aux dattes molles. Ces mêmes rendements sont beaucoup plus importants par rapport aux dattes sèches, ils sont supérieurs de 10 à 34 kg/pied/an en raison du très faible taux d'humidité caractéristique de ces dattes par rapport à la Deglet Nour.

**Grphe n°22** : Evolution des rendements (Qx/palmier) par tranche de culture  
(moye 91-2000 et 2010)



Source : MADR, 2010

Les rendements en Deglet Nour présentent de grandes variations allant de 41 à 64 kg/pied/an soit une progression de 23 kg en 20 années pour une moyenne annuelle de 1.15 kg/pied/an, ce qui assez faible comme croissance des rendements.

Le tableau 3420 ci-dessous, met aussi en relief trois niveaux de croissance de ces rendements sur trois périodes bien distinctes pour la Deglet Nour, à savoir :

- la quarantaine de kilogrammes pour la période 1991/1993 (41-46 kg/pied),
- la cinquantaine de kilogrammes pour la période 1994-1998 (53-54 kg/pied),
- la soixantaine de kilogrammes pour la période 1999-2010 (60-64 kg/pied).

**Tableau 26** : Rendements (Qx/pied) par catégories de dattes (1991/2010).

| Année | Deglet Nour | Ecart : deglet<br>nour-dattes<br>molles | Dattes<br>molles | Ecart : deglet<br>nour-datte<br>sèche | Dattes<br>sèches |
|-------|-------------|---|------------------|---------------------------------------|------------------|
| 1991  | 0.41        | 0.12                                    | 0.29             | 0.14                                  | 0.27             |
| 1992  | 0.47        | 0.8                                     | 0.39             | 0.16                                  | 0.31             |
| 1993  | 0.46        | 0.12                                    | 0.34             | 0.10                                  | 0.36             |
| 1994  | 0.53        | 0.10                                    | 0.43             | 0.18                                  | 0.35             |
| 1995  | 0.50        | 0.15                                    | 0.35             | 0.16                                  | 0.34             |
| 1996  | 0.57        | 0.12                                    | 0.45             | 0.26                                  | 0.31             |
| 1997  | 0.48        | 0.24                                    | 0.24             | 0.18                                  | 0.30             |
| 1998  | 0.54        | 0.6                                     | 0.48             | 0.21                                  | 0.33             |
| 1999  | 0.60        | 0.14                                    | 0.46             | 0.21                                  | 0.39             |
| 2000  | 0.51        | 0.11                                    | 0.40             | 0.18                                  | 0.33             |
| 2001  | 0.64        | 0.5                                     | 0.59             | 0.34                                  | 0.30             |
| 2002  | 0.62        | 0.26                                    | 0.36             | 0.29                                  | 0.33             |
| 2003  | 0.66        | 0.20                                    | 0.46             | 0.26                                  | 0.40             |
| 2004  | 0.59        | 0.23                                    | 0.36             | 0.23                                  | 0.36             |
| 2005  | 0.62        | 0.11                                    | 0.51             | 0.23                                  | 0.39             |
| 2006  | 0.60        | 0.15                                    | 0.45             | 0.24                                  | 0.36             |
| 2007  | 0.60        | 0.12                                    | 0.48             | 0.22                                  | 0.38             |
| 2008  | 0.59        | 0.11                                    | 0.48             | 0.23                                  | 0.36             |
| 2009  | 0.61        | 0.8                                     | 0.53             | 0.22                                  | 0.39             |
| 2010  | 0.64        | 0.10                                    | 0.54             | 0.23                                  | 0.41             |

source: MADR, 2011.

Cette troisième période de 1999 à 2010 met en exergue une amélioration remarquable des rendements, certes, mais elle révèle surtout la stabilisation de ces derniers sur un période remarquable de 10 années (2001-2010) autour de la soixantaine de kilogrammes par pied et par an.

Ceci est révélateur des progrès réalisés par les agriculteurs conjugués à leur encadrement par les institutions techniques et administratives du secteur de l'agriculture (ITDAS, CDARC, subdivision agricole,...) et de l'attention apporté à la Deglet Nour pour les bénéfices conséquents qu'elle procure aux producteurs.

Bien que les rendements en Deglet Nour observés aient été faibles à moyens, il existe cependant quelques producteurs qui ont enregistré des rendements conséquents de l'ordre de 88 Qx/Ha (88 kg/pied environ) que l'on peut considérer comme élevés.

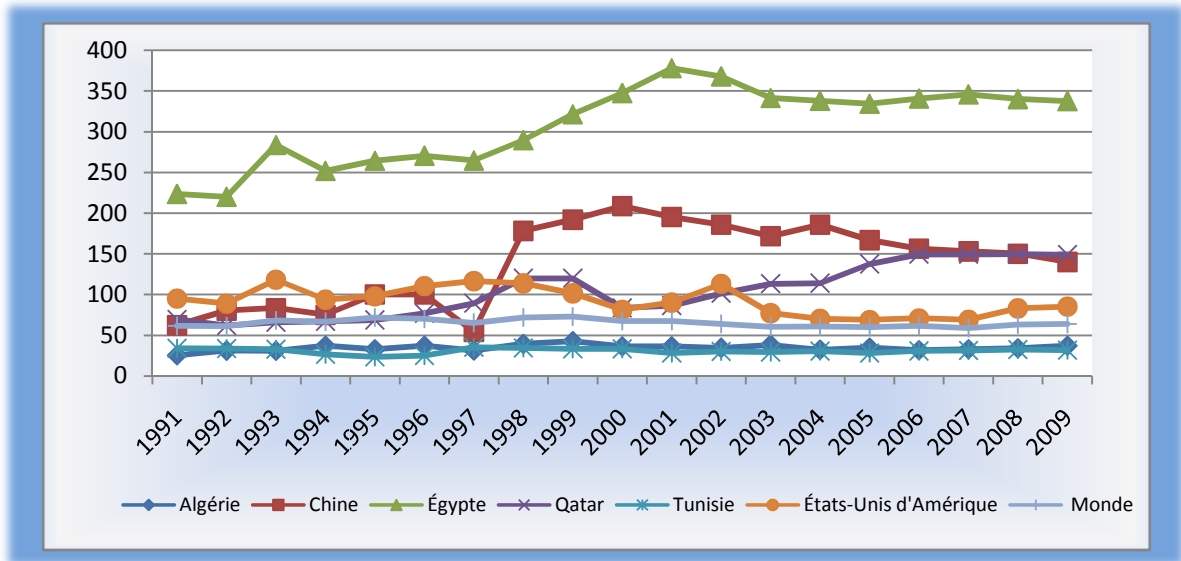
S'ils constituent aujourd'hui une exception, nous pensons que ce niveau de rendements peut être atteint par nos producteurs. Ces agriculteurs « leaders » se rencontre dans la wilaya de Biskra et plus précisément dans les communes de Tolga, de Laghrous, de Bordj bou azzouz et de Lichana.

Leurs rendements ne doivent pas surprendre car ils ne sont que le résultat du suivi et du respect des itinéraires techniques d'une part, ainsi que de disponibilités financières confortables d'autre part. Ce dernier facteur est tout aussi important que le facteur technique, c'est leur conjonction qui a permis d'atteindre les 88kg/pied.

### 3.5. L'Algérie et les principaux pays grands producteurs de dattes

Le tableau 27, ci-dessous présente les pays grands producteurs de dattes (graphe n°23).

**Grappe n°23 :** Comparaison du rendement en Algérie avec les rendements dans d'autres pays (qx/Ha) (1991 à 2009)



Source: FAO, 2011

Il met en relief que la production ne reflète aucunement le niveau des rendements pour certains des plus grands producteurs, notamment :

- l' Iran avec 1.088.040 tonnes (66.5 Qx/Ha),
- l' Arabie saoudite avec 1.0520.400 tonnes (65.5 Qx/Ha),
- le Pakistan avec 735.276 tonnes (98.7 Qx/Ha),
- et les Emirats arabes unis avec 759.000 tonnes (41 Qx/Ha).

**Tableau 27:** Production et rendements de 20 pays grands producteurs de dattes.

| Pays               | Production (T) | Rendement (Qx/Ha) |
|--------------------|----------------|-------------------|
| Egypte             | 1.350.000      | 333.5             |
| Iran               | 1.088.040      | 66.5              |
| Arabie saoudite    | 1.0520.400     | 65.5              |
| Emirat arabes unis | 759.000        | 41                |
| Pakistan           | 735.276        | 98.7              |
| <b>Algérie</b>     | <b>600.696</b> | <b>37</b>         |
| Irak               | 507.002        | 46                |
| Soudan             | 339.300        | 96                |
| Oman               | 278.590        | 83                |
| Lybie              | 160.101        | 56                |
| Tunisie            | 145.000        | 31.6              |
| Chine              | 140.000        | 140               |
| Maroc              | 72.000         | -                 |
| Yémen              | 56.760         | -                 |
| Niger              | 37.794         | 34                |
| Turquie            | 25.281         | 36                |
| Israël             | 22.191         | 55.5              |
| Qatar              | 21.600         | 149               |
| Mauritanie         | 20.000         | 24                |
| Tchad              | 18.780         | 23                |

source: ALGEX, 2010.

On peut avancer sans crainte que ces volumineuses productions refléteraient plus l'ampleur de la palmeraie de ces pays que leurs rendements. C'est donc le nombre élevé de palmiers qui deviendrait dans ce cas l'indicateur de croissance de leurs productions de dattes (toutes catégories confondues).

A contrario, on observe pour la Chine et le Qatar le phénomène inverse, les rendements y sont effectivement élevés, l'Egypte faisant l'exception (337.5 Qx/Ha).

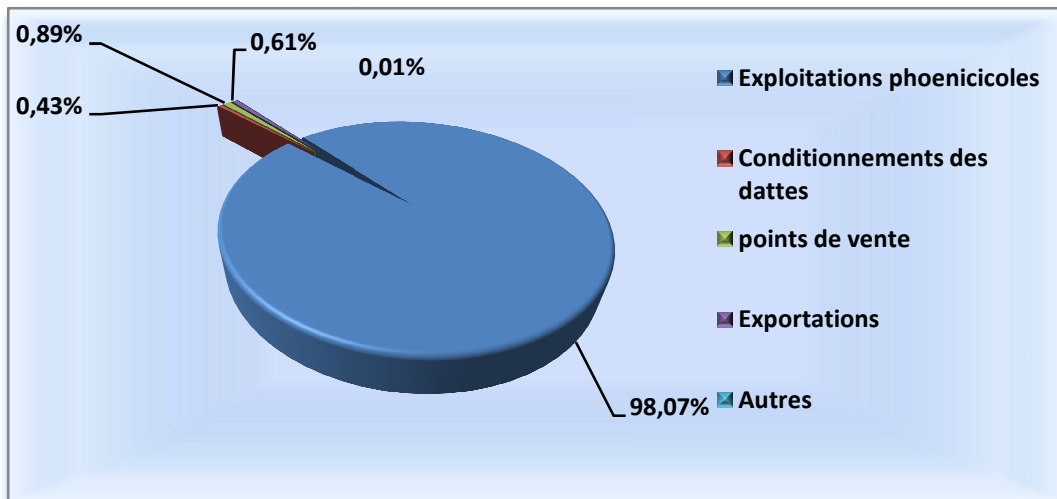
### 3.6. L'emploi dans les divers segments de la filière (MADR, 2008)

La filière phoenicicole à travers ses divers segments (production, collecte, transport, transformation, conditionnement, export, etc...) compte 146 698 unités. Elle emploie à travers le territoire national 159 833 travailleurs en permanents soit 83% de l'ensemble de la main d'œuvre de la filière.

Les saisonniers ont été employés durant 7 046 811 journées équivalentes à 32 561 emplois permanents soit 17% du total des emplois de la filière.

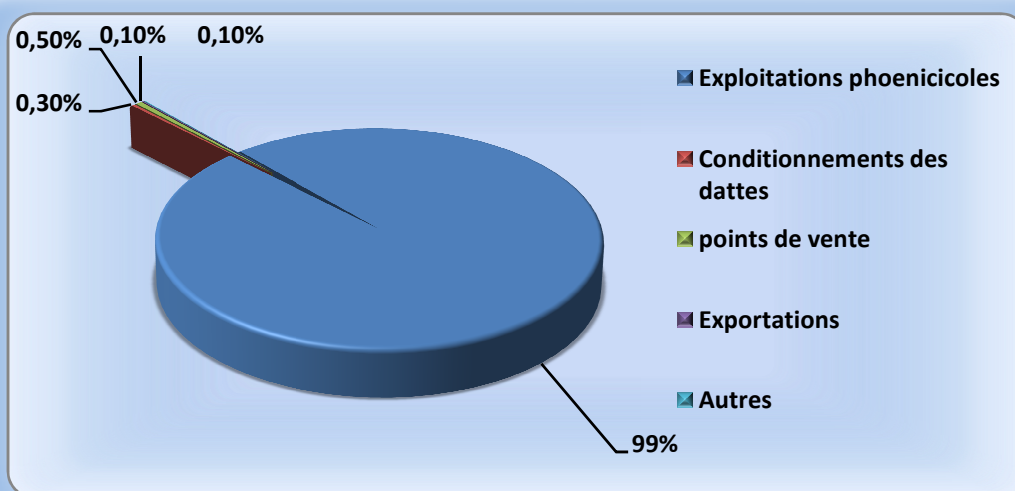
La main d'œuvre féminine avec 15 721 travailleuses représente 50% des saisonniers et 8,2% des emplois. Cette frange faiblement représentée est surtout sollicitée comme main d'œuvre saisonnière particulièrement dans les opérations de triage et de conditionnement.

Graphe n°24 : le taux d'emplois selon le segment d'activité (2008).



Source : MADR, 2008

Graphe n°25 : Répartition du nombre d'unités selon le segment d'activité en 2008



Source : MADR, 2008

### 3.6.1 Les exploitations agricoles

Elles viennent en tête des emplois avec l'occupation de 188 675 travailleurs agricoles soit 98% des emplois de cette filière. On y dénote une nette prédominance des permanents (84%) et seulement 1,6% de saisonniers exprimés en 303 équivalents permanents.

Cette multiplicité de la main d'œuvre est:

- de la dominance des petites exploitations,
- du faible appel de la main d'œuvre saisonnière,
- de l'absence ou de la faible mécanisation de la culture du palmier dattier.

Ces exploitations sont au nombre de 145 899, elles représentent 99% du total des unités intervenants dans la filière et se situent en amont de celle-ci.

Leur nombre élevé ne doit pas inquiéter mais c'est leur taille qui devrait évoluer par leur superficie en palmier dattier.

On peut avancer sans crainte, que cette forte concentration d'emplois dénote entre autre une faible intégration des autres segments dans la filière qui doivent être développés, par la création et la diversification en produits de qualité destinés aux consommateurs (citoyen, collectivité, exportation, etc...) ainsi que par la diversification des acheteurs hors communauté européenne.

### **3.6.2. Les points de vente**

A travers les wilayates phoenicoles on en compte 695 environ. Ils occupent 1703 personnes et ne représentent qu'un très faible pourcentage au sein de la filière de l'ordre de 0,88%. Cette main d'œuvre se répartit entre 954 permanents (56%) exclusivement masculins et en saisonniers 140 femmes (8,2%).

### **3.6.3. Les unités de conditionnement**

Ces unités sont aujourd'hui au nombre de 30, elles occupent la quatrième place dans la création d'emplois avec 836 travailleurs (0,43% de la filière).

Les permanents à hauteur de 256 représentent 30% des emplois de ce segment.

Les saisonniers constituent la majeure partie de la main d'œuvre, exprimés en emplois permanents ils représentent 571 travailleurs. Ils interviennent à chaque campagne juste après la récolte de dattes.

### **3.6.4. Les exportateurs**

Ils sont 73 exportateurs à employer 1170 travailleurs dont 358 en permanents masculins et 27 femmes. En saisonniers ils occupent 814 personnes en équivalents permanents dont 354 femmes.

Cette filière tout segments confondus fait vivre une population qui a capitalisé un savoir faire sur plusieurs décennies. En matière de création de produits, il s'agira de sortir un tant soit peu des sentiers battus par, entre autres :

-la mise sur le marché de nouveaux produits tels que des vinaigres et des alcools (pharmaceutiques, spiritueux et alcools forts pour l'export), etc.

-améliorer le conditionnement divisionnaire (ex : 10 dattes) pour une population de célibataires, de couples, jeunes, étudiants, etc.... de manière à mettre le produit à la portée des diverses couches sociales (couches populaire et moyenne) pour un coût modeste.

-élaboration d'aliments du bétail à partir des déchets végétaux (djerids, noyaux de dattes) et des écarts de tri de dattes (hachage, broyage, traitement, etc...).

-faire de la pâte de datte (ghers) riche en oligo-éléments et en énergie un produit de consommation courante sous la forme d'un dessert aromatisé en dehors de son utilisation occasionnelle dans les gâteaux, etc..

Il s'agira de faire de la variété Deglet Nour une niche économique à l'image de nombreux pays pour des produits de terroirs exceptionnels.

### 3.7. La consommation de la datte en Algérie

Observée sur une période de 11 années (graphe n°14), le niveau de consommation de la datte en Algérie présente des seuils très élevés allant de 88,4% (1995) à 94,7% (2005) de la production nationale (tableau 28).

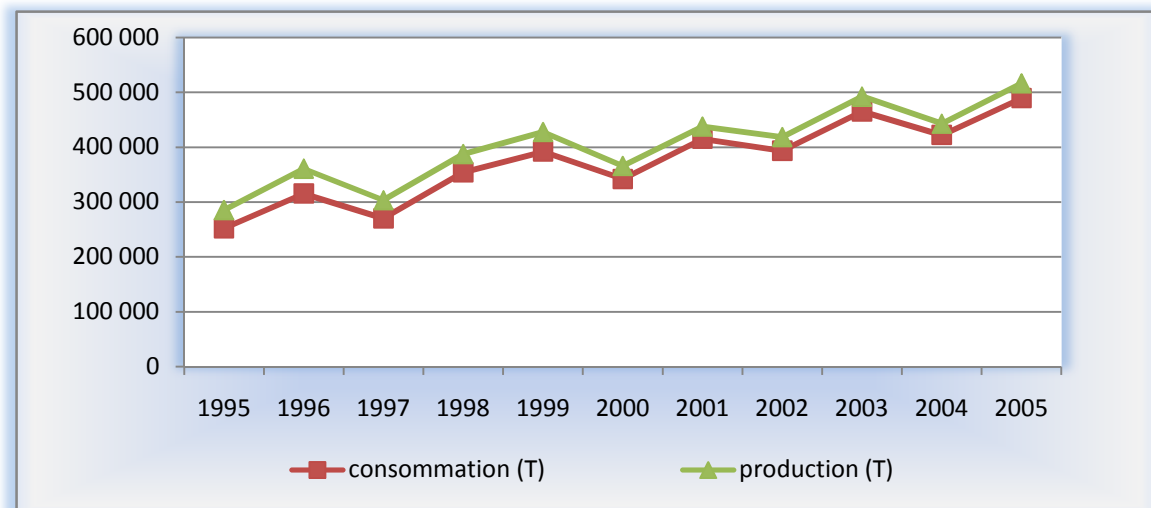
**Tableau 28:** Evolution en tonne de la consommation nationale de dattes (1995-2005).

| Année | Production (T) | Consommation |       | Ecart  |       |
|-------|----------------|--------------|-------|--------|-------|
|       |                | (T)          | (%)   | (T)    | (%)   |
| 1995  | 285 155        | 252 132      | 88,42 | 33 023 | 11,58 |
| 1996  | 360 637        | 315 395      | 87,45 | 45 242 | 12,54 |
| 1997  | 302 993        | 270 058      | 89,13 | 32 935 | 10,87 |
| 1998  | 387 313        | 354 053      | 91,41 | 33 260 | 8,59  |
| 1999  | 427 583        | 391 870      | 91,65 | 35 713 | 8,35  |
| 2000  | 365 616        | 341 859      | 93,50 | 23 757 | 6,50  |
| 2001  | 437 332        | 415 107      | 94,92 | 22 225 | 5,08  |
| 2002  | 418 427        | 393 465      | 94,03 | 24 962 | 5,97  |
| 2003  | 492 217        | 465 079      | 94,49 | 27 138 | 5,51  |
| 2004  | 442 600        | 422 181      | 95,39 | 20 419 | 4,61  |
| 2005  | 516 293        | 489 193      | 94,75 | 27 100 | 5,25  |

source : FAOSTAT,2011.

Ceci est bien illustré par le graphe n°14, où les deux courbes de la production et de la consommation se suivent en formant deux lignes parallèles très rapprochées l'une de l'autre.

**Grappe n°26:** niveau de la consommation par rapport à la production (1995-2005)



Source : FAOSTAT 2011.

Nous devons comprendre par consommation nationale, l'ensemble des consommations aussi bien humaine que animale, que cette forte consommation demeure intimement liée par ailleurs à la croissance démographique élevée de la population qui atteindra dans un très proche avenir 40 millions d'âmes.



Entre 1995 et 2005 le volume consommé s'est accru de 237 061 tonnes soit une moyenne annuelle pondérée de 21 551 tonnes de dattes consommées. Les écarts entre volumes produits et consommés comprennent les quantités réservées pour l'export dont celles en Deglet Nour. Ces disponibilités qui variaient de 4,61% à 12,54% restent malgré tout, relativement faibles à très faibles et limitent la marge de manœuvre des exportateurs.

En 2005 cet écart représente 27 100 tonnes. Si l'on considère que 50% de ce volume englobe une part destinée à l'aliment du bétail et celle prise par les écarts de tri et les rebus (avaries), il ne restera de disponible que 13 550 tonnes de dattes environ orienté vers l'exportation.

Cet état de fait, laisse en perspective très peu de place aux exportations en Deglet Nour, produit le plus demandé car le plus prisé aussi bien à l'étranger que sur le marché national grand consommateur.

Ceci illustre bien le fait, que nous soyons encore dans une logique "de produire et de vendre en gros et que bon gré mal gré cela se vend".

Les agriculteurs voulant être payés cash et ont de tradition déjà reçu des arrhes après estimation de leurs productions avant même la récolte. Seul le marché interne demeure le régulateur principal et incontournable de la production de datte par l'ensemble de ses segments.

### 3.8. Les prix de la datte

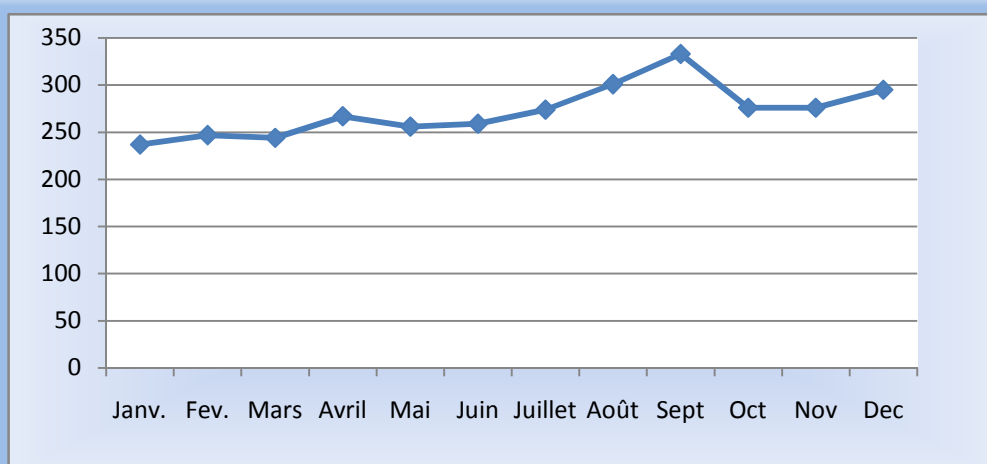
Les prix de la datte sur pied avant récolte sont évalués dans les zones phoenicoles par des experts locaux avant maturité des régimes entre 23 DA et 33 DA.

Selon le cours du marché, la Deglet Nour peut atteindre sur pied entre 70 DA/kg et 80 DA/kg, à la récolte elle clôture entre 140 DA/kg et 180 DA/kg. Selon la qualité, elle est cédée sur le marché de gros à Biskra entre 90 DA/kg et 220 DA/kg (Anonyme, 2010).

Le kilogramme de Deglet Nour branchette est cédé en gros à 150 DA, le régime est quant à lui proposé entre 160 DA et 180 DA.

Les prix de la Deglet Nour rendue consommateur varient de 100 DA/kg à 120 DA/kg pour les premières dattes arrivées sur le marché en vrac. En branchette elle est acquise entre 350 DA et 450 DA/kg. Exceptionnellement en 2010, elle a atteint le seuil de 600 DA/kg à l'approche et durant les premiers jours du mois de ramadhan.

Graphique n°27 : Variation des prix de détail de la datte (DA/Kg)



Source: MADR, 2010

La Deglet Nour est la seule et unique variété de dattes qui inonde le marché national car très prisé des consommateurs algériens en toutes saisons et occasions.

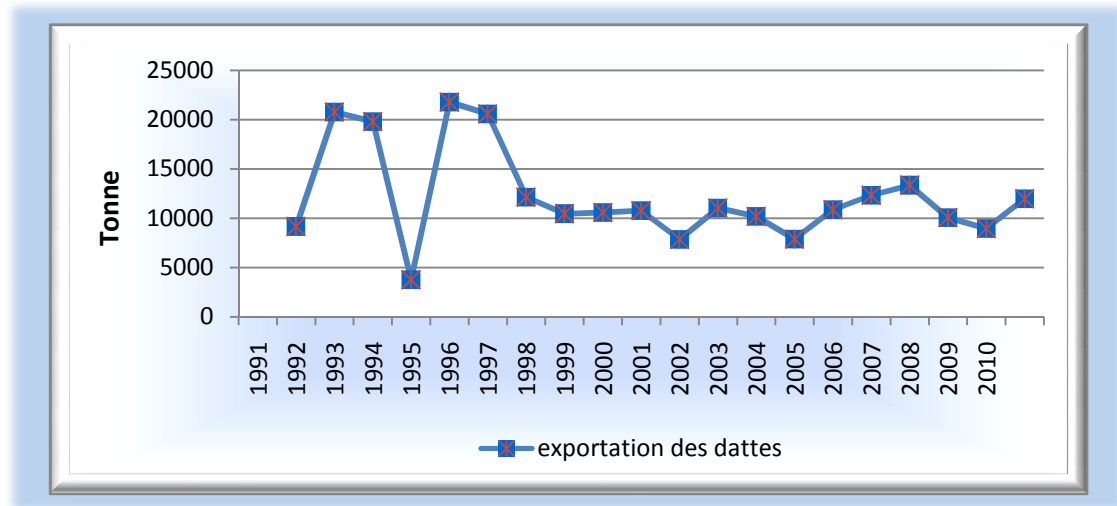
On y rencontre peu de dattes sèches représentées par la Degla Beïda cédée à 120 DA/kg et depuis ces dernières années très peu de dattes molles en nature, généralement une ou tout au plus deux variétés vendues à 100 DA/kg.

### 3.9. Les exportations

#### 3.9.1. Evolution des exportations de dattes algériennes

Le tableau 29, montre que nos exportations de dattes se situent entre 1,19 % et 7,98 % de notre production nationale, ce qui est certes faible, en raison de la forte consommation de ce produit (92% à 98,8%).

Graph n°28 : évolution des exportations de dattes algérienne (1991-2010).



Source : ALGEX,2010

**Tableau 29** : évolution des exportations de dattes algériennes (1991-2010).

| Année       | Production<br>(t) | Exportation   |             |
|-------------|-------------------|---------------|-------------|
|             |                   | Tonne         | %           |
| 1991        | 209 093           | 9 168         | 4,38        |
| <b>1992</b> | 260 515           | <b>20 793</b> | <b>7,98</b> |
| <b>1993</b> | 261 612           | <b>19 808</b> | <b>7,57</b> |
| <b>1994</b> | <b>317 184</b>    | <b>3 763</b>  | <b>1,19</b> |
| <b>1995</b> | 285 155           | <b>21 852</b> | <b>7,66</b> |
| <b>1996</b> | 360 637           | <b>20 598</b> | <b>5,71</b> |
| 1997        | 302 993           | 12 129        | 4,00        |
| 1998        | 387 313           | 10 464        | 2,70        |
| 1999        | 427 583           | 10 575        | 2,47        |
| 2000        | 365 616           | 10 783        | 2,95        |
| 2001        | 437 332           | 7 850         | 1,79        |
| 2002        | 418 427           | 11 023        | 2,63        |
| 2003        | 472 304           | 10 197        | 2,16        |
| 2004        | 470 000           | 8 133         | 1,73        |
| 2005        | 516 293           | 10 863        | 2,10        |
| 2006        | 492 188           | 12 329        | 2,50        |
| 2007        | 526 921           | 13 357        | 2,53        |
| 2008        | 552 765           | 10 055        | 1,82        |
| 2009        | 600 696           | 8 954         | 1,49        |
| 2010        | 644 741           | 11 980        | 1,86        |

Source : réalisé par nous a partir des données de ALGEX, 2011.

Bien que ces exportations aient dépassé exceptionnellement les 21 000 tonnes en 1995 (graphe n°28), la moyenne exportée gravite autour de 10 000 tonnes (1991, 1997/2000, 2002/2003, 2005/2008, 2010).

Le niveau le plus bas atteint à l'exportation sur ces 20 années a été observé en 1994 avec 3 763 tonnes (1,19%) bien que la production ait été conséquente (317 184 tonnes). On peut avancer qu'à ce stade les agriculteurs ont préféré écouler leur production sur le marché national.

Les volumes importants observés durant les années 1995 et 1996 avec respectivement 21 852 tonnes et 20 598 tonnes n'ont été que la conséquence d'injonctions politiques en matière de règlement de la dette russe par l'exportation de produits agricoles dont la datte.

Elles ne sont pas le produit de l'acte agricole, il faut comprendre dans ce cas bien précis que les stocks en dattes de 1994 ont les volumes de 1995 et ceux de 1995 les exportations de 1996.

Juste après, les exportations ont repris leurs volumes courants.

Par ailleurs, on peut avancer que les années 1992 et 1993 ont été exceptionnelles pour les exportations de dattes avec des volumes respectifs importants de 20 793 tonnes et 19 808 tonnes.

D'ici 2013, c'est-à-dire demain, il est prévu l'exportation de 60 000 tonnes de dattes Deglet Nour (Anonyme, 2010)

Comment peut-on parler de compétitivité de la Deglet Nour quand on est en présence :

- d'une forte consommation interne,
- d'une démographie élevée,
- 90% et plus de cette datte est orientée marché intérieur,
- absence d'infrastructure frigorifique aux ports et aéroports,
- cherté du fret aérien (28 DA/kg),
- absence de guichet unique pour les produits agricoles (export),
- absence de planification des transports vers l'étranger (fréquence),
- etc.

Il s'agira de trouver un compromis entre l'ensemble de ces éléments au moins pour le temps que dureront les livraisons aux étrangers (deux ou trois mois) chaque année. Il s'agira en quelque sorte d'institutionnaliser des mesures exceptionnelles pour un produit exceptionnel.

L'acte d'exporter la Deglet Nour doit véhiculer dans l'esprit de tout les acteurs de la filière et que sur les marchés étrangers le « product of Algérie » doit être synonyme de « label de qualité » et que cette datte est de par sa nature un produit exceptionnel à nulle autre datte.

### **3.9.2. Destination de la production de dattes algériennes.**

Le tableau 30 ci-dessous présente les exportations en Deglet Nour sur les 11 dernières années de 2000 à 2010. Durant cette période les exportations ont atteint les 98178 tonnes soit une moyenne pondérée annuelle de 8925 tonnes.

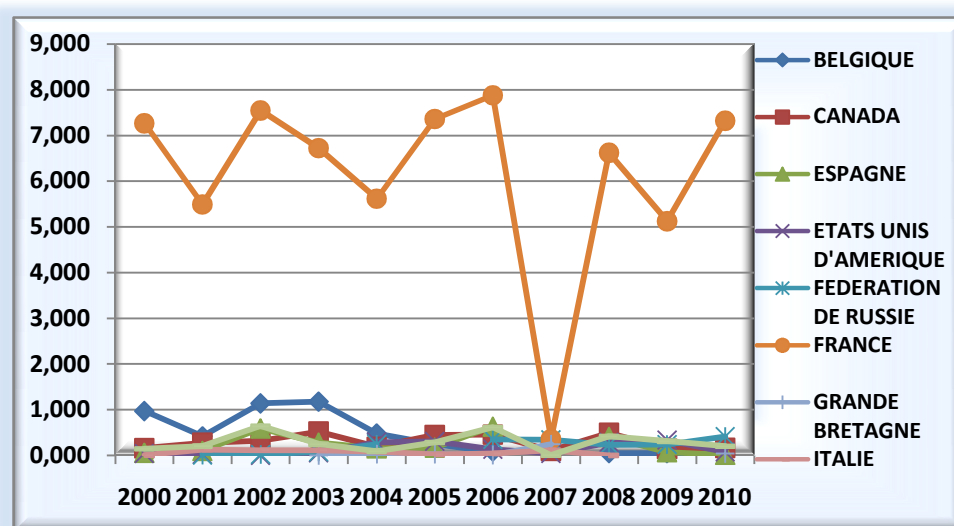
Les principaux pays importateurs au nombre de 16 ont absorbés 96 277 tonnes en Deglet Nour soit 96% de nos exportations pour la seule Deglet Nour.

**Tableau 30:** Destination en tonne des exportat 48 Deglet Nour (2000-2010).

| Pays          | 2000        | 2001        | 2002         | 2003        | 2004        | 2005        | 2006         | 2007         | 2008        | 2009        | 2010        |
|---------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|-------------|-------------|-------------|
| Allemagne*    |             |             | 10           | 10          | 5           |             |              |              |             | 0,2         | 0,2         |
| Belgique*     | 971         | 421         | 1140         | 1177        | 482         | 249         | 89           |              | 56          | 53          | 25          |
| Canada        | 160         | 275         | 326          | 522         | 189         | 447         | 455          | 103          | 491         | 146         | 166         |
| Chine         |             | 0,2         |              |             |             |             |              | 717          |             |             |             |
| Libye         |             |             | 2            |             |             |             |              |              |             |             | 24          |
| E.A.U*        |             | 96          | 4            | 4           |             |             | 22           |              | 24          | 66          | 677         |
| Espagne*      | 60          | 101         | 590          | 283         | 155         | 173         | 630          |              | 405         | 73          | 18          |
| U.S.A         | 42          | 19          | 0,02         | 58          | 289         | 308         | 136          | 43           | 283         | 333         | 76          |
| F/Russie      |             | 10          | 21           | 80          | 244         |             | 351          | 345          | 236         | 240         | 414         |
| <b>France</b> | <b>7266</b> | <b>5492</b> | <b>7547</b>  | <b>6724</b> | <b>5617</b> | <b>7362</b> | <b>7878</b>  | <b>360</b>   | <b>6622</b> | <b>5125</b> | <b>7323</b> |
| Angleterre    |             |             |              | 3           | 32          | 32          | 12           | 246          |             |             | 42          |
| Guinée        | 53          |             |              | 48          | 37          |             |              | 8292         |             |             | 169         |
| Italie        | 4           | 129         | 117          | 113         | 85          | 23          | 45           | 117          |             |             |             |
| Maroc         | 148         | 206         | 642          | 251         | 95          | 287         | 617          | 10           | 419         | 313         | 204         |
| Mauritanie    |             | 15          |              |             | 4           | 5           | 8            |              | 21          | 31          | 47          |
| Niger         |             |             |              |             |             |             |              | 347          |             | 72          |             |
| Autres        | 108         | 44          | 141          | 213         | 90          | 230         | 158          | 298          | 244         | 103         | 272         |
| <b>Total</b>  | <b>8812</b> | <b>6808</b> | <b>10540</b> | <b>9486</b> | <b>7324</b> | <b>9116</b> | <b>10401</b> | <b>10878</b> | <b>8801</b> | <b>6555</b> | <b>9457</b> |

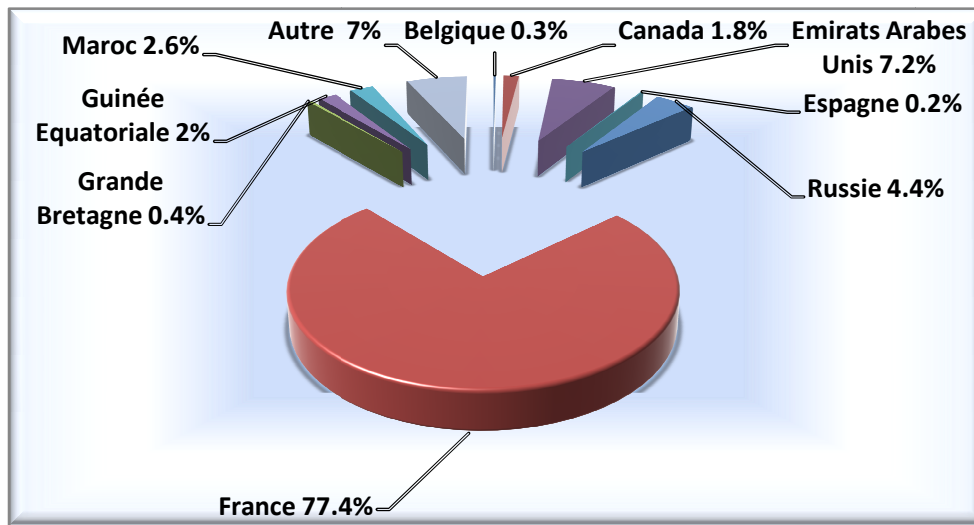
Source: ALGEX, 2011.

**Graphe n°29 :** Variation des exportations de Deglet Nour (2000-2010).



Source : ALGEX,2011.

**Graphe n°30** : Répartition des exportations de Deglet Nour (2010)



Source : ALGEX,2011.

Les volumes les plus importants en Deglet Nour ont été pris en charge par la France (graphes n°29 et 30), principal importateur à hauteur de 67316 tonnes sur ces 10 années. Cette quantité représente 70% de l'ensemble de nos exportations, qu'elle réexporte en partie vers d'autres pays d'Europe, d'Amérique, etc.

Un peu plus du quart de ces exportations en Deglet Nour, soit 25 750 tonnes (26,7%) sont absorbés par sept pays dont, la Guinée, la Belgique, le Canada, le Maroc, l'Espagne, la Russie et les USA avec des quantités variant de 8599 à 1587 tonnes (tableau 714).

Nous remarquons pour certains pays une réduction importante et progressive (\*) des importations en particulier pour l'Allemagne (de 10 T à 0.2 T), la Belgique (de 1177 T à 25 T) et l'Espagne (de 630 T à 18 T).

Chez d'autres pays, ces importations sont irrégulières comme les Emirats Arabes Unis (E.AU), la Guinée, le Royaume Uni (Angleterre), la Mauritanie.

Les exportations en dattes molles (tableau 31, graphes n°31 et 32) représentent sur la même période un volume 12 611 tonnes, soit une moyenne pondérée annuelle de 1146 tonnes. Cette catégorie de datte est surtout utilisée en confiserie pour la production de sirop et de confiture associée à d'autres fruits comme pommes et poires, ainsi que dans d'autres applications agroalimentaires.

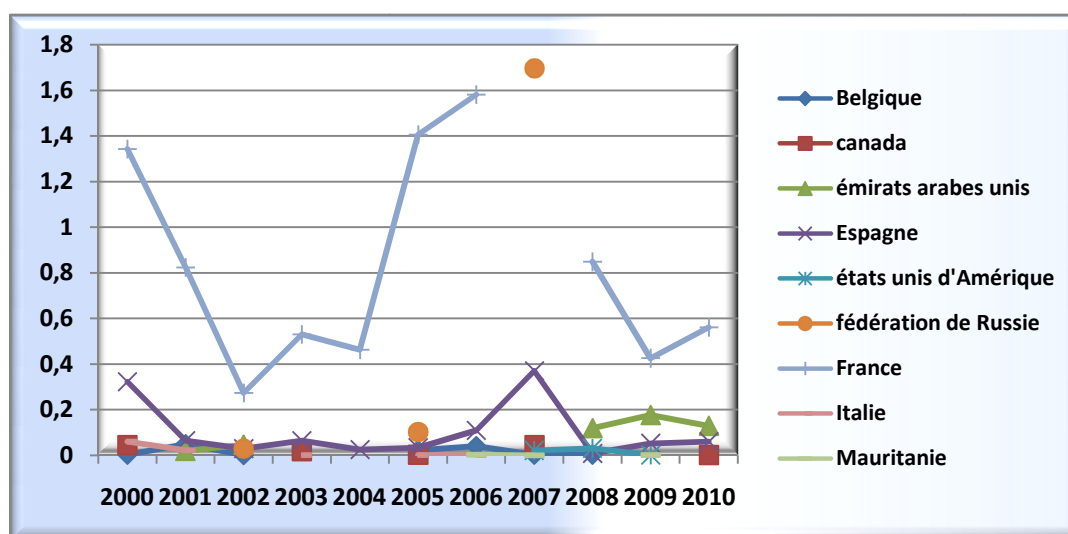
**Tableau 31:** Destinations en tonne des exporta 50 dattes molles (2000-2010).

|                | 2000        | 2001       | 2002       | 2003       | 2004       | 2005        | 2006        | 2007        | 2008        | 2009       | 2010       |
|----------------|-------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|
| Belgique       | 3           | 49         | 1          |            |            | 22          | 40          | 2           | 2           |            |            |
| Allemagne      |             |            |            |            |            |             |             |             |             | 0,3        | 1          |
| Autriche       |             |            |            |            |            |             |             |             |             | 4          | 4          |
| Canada         | 45          |            |            | 18         |            | 2           |             | 45          |             |            | 1          |
| Libye          |             |            | 4          |            |            |             |             |             |             |            |            |
| E.A.U          |             | 20         | 47         |            |            |             |             |             | 120         | 177        | 130        |
| <b>Espagne</b> | <b>322</b>  | <b>64</b>  | <b>29</b>  | <b>64</b>  | <b>25</b>  | <b>33</b>   | <b>109</b>  | <b>370</b>  | <b>8</b>    | <b>52</b>  | <b>60</b>  |
| USA            |             |            |            |            |            |             |             | 22          | 31          | 2          |            |
| <b>Russie</b>  |             |            | <b>29</b>  |            |            | <b>102</b>  |             | <b>1695</b> |             |            |            |
| <b>France</b>  | <b>1342</b> | <b>823</b> | <b>274</b> | <b>530</b> | <b>463</b> | <b>1405</b> | <b>1580</b> |             | <b>848</b>  | <b>426</b> | <b>561</b> |
| Angleterre     |             |            |            | 18         |            |             |             |             |             |            | 20         |
| Italie         | 60          | 22         |            | 1          |            | 1           | 1           |             |             |            |            |
| Mauritanie     |             |            |            |            |            |             | 3           | 0,1         |             | 1          |            |
| Niger          |             |            |            |            |            |             |             |             |             |            | 174        |
| Autres         | 21          | 5          | 16         | 74         |            |             |             | 5           | 16          | 167        |            |
| <b>Total</b>   | <b>1793</b> | <b>983</b> | <b>400</b> | <b>705</b> | <b>488</b> | <b>1565</b> | <b>1733</b> | <b>2139</b> | <b>1025</b> | <b>829</b> | <b>951</b> |

Source : ALGEX, 2011

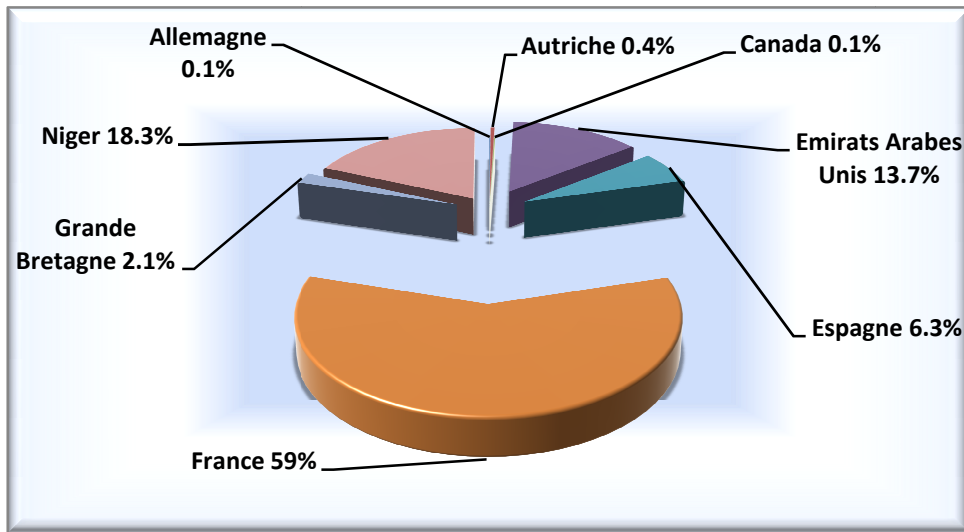
Du tableau ci-dessus, il ressort que seuls trois pays sont les plus grands importateurs de dattes molles. Ce sont respectivement la France (8252 tonnes), l'Espagne (1136 tonnes) et la Russie (1826 tonnes) qui totalisent à eux seuls 11 214 tonnes en dattes molles soit 89% des volumes exportés. En seconde position viennent, la Belgique, le Canada, les Emirats Arabes Unis et le Niger qui cumulent 898 tonnes (7%).

**Graphe n°31 :** Variation des exportations de dattes molles (2000-2010)



Source : ALGEX, 2011.

**Graphe n°32 :** Répartition des grands pays importateurs de dattes molles (2010)



Source : ALGEX, 2011.

**Tableau 32 :** Destinations en tonne des exportations en dattes sèches (2000-2010)

|              | 2000       | 2001      | 2002      | 2003     | 2004      | 2005       | 2006       | 2007       | 2008       | 2009        | 2010        |
|--------------|------------|-----------|-----------|----------|-----------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|
| Belgique     | 53         |           |           |          |           |            |            |            |            |             |             |
| Espagne      |            | 10        |           |          |           |            | 10         |            |            |             |             |
| USA          |            |           |           |          | 17        | 118        | 114        | 16         |            |             |             |
| France       | 157        | 40        | 78        | 7        | 39        | 47         | 70         | 71         | 38         | 30          | 21          |
| Italie       |            | 7         |           |          | 8         |            |            | 0,4        |            |             |             |
| <b>Niger</b> |            |           |           |          |           |            |            |            | <b>192</b> | <b>1690</b> | <b>1551</b> |
| Suède        | 1          |           |           |          |           |            |            |            |            |             |             |
| Suisse       |            |           |           |          |           |            |            |            | 0,01       |             |             |
| CEE          |            |           |           |          |           |            |            | 254        |            |             |             |
| <b>Total</b> | <b>211</b> | <b>57</b> | <b>78</b> | <b>7</b> | <b>64</b> | <b>165</b> | <b>194</b> | <b>341</b> | <b>230</b> | <b>1720</b> | <b>1572</b> |

Source: ALGEX, 2011.

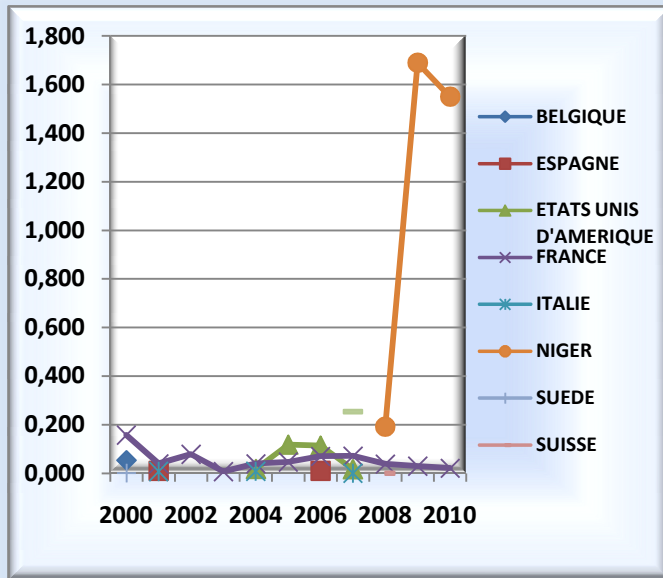
Les dattes sèches sont très prisées par les pays du Sahel et d'Afrique noire, ceci est particulièrement remarquable pour la Degla Beïda variété de couleur beige à beige clair à l'extérieur et blanc nacré à l'intérieur.

3433 tonnes représentant 74% des exportations totales en dattes sèches ont été réceptionnées par le Niger à lui seul (graphes n°33 et 34).

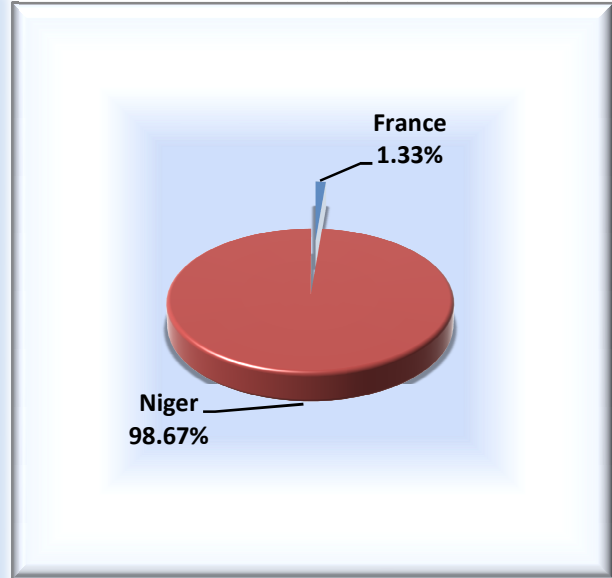


**Graphe n°33** : Variation des exportations des dattes sèches (2000-2010).

**Graphe n°34** : les pays grands importateurs de dattes sèches (2010).



Source : ALGEX, 2011.



Source : ALGEX, 2011.

La France et ce dernier absorbent ensemble 87% des exportations de cette catégorie de dattes.

**Tableau 33** : Pays importateurs des différentes catégories de dattes (2000-2010).

| Pays        | Deglet Nour   |      | Dattes molles |              | Dattes sèches |           | Total (t)     |
|-------------|---------------|------|---------------|--------------|---------------|-----------|---------------|
|             | Tonne         | %    | Tonne         | %            | Tonne         | %         |               |
| France      | <b>67 316</b> | 70.0 | <b>8252</b>   | <b>65.4</b>  | <b>598</b>    | <b>13</b> | <b>76 166</b> |
| Guinée      | <b>8 599</b>  | 9.0  |               |              |               |           | 8 599         |
| Belgique    | <b>4 663</b>  | 4.8  | 119           | 0.94         | 53            | 1.1       | 4 835         |
| Canada      | <b>3 280</b>  | 3.4  | 111           | 0.88         |               |           | 3 391         |
| Maroc       | <b>3 192</b>  | 3.3  |               |              |               |           | 3 192         |
| Espagne     | <b>2 488</b>  | 2.6  | <b>1136</b>   | <b>9</b>     | 20            | 0.4       | 3 644         |
| Russie      | <b>1 941</b>  | 2.0  | <b>1826</b>   | <b>14.48</b> |               |           | 3 767         |
| U.S.A       | <b>1 587</b>  | 1.6  | 55            | 0.4          | 265           | 5.7       | 1 907         |
| E.A.U       | 893           | 0.9  | 494           | 3.9          |               |           | 1 387         |
| Chine       | 717           | 0.7  |               |              |               |           | 717           |
| Italie      | 633           | 0.6  | 85            | 0.67         | 15.4          | 0.33      | 733.4         |
| Niger       | 419           | 0.4  | 174           | 1.38         | <b>3433</b>   | <b>74</b> | 4 026         |
| Roy Uni     | 367           | 0.38 | 38            | 0.3          |               |           | 405           |
| Autriche    |               |      | 8             |              |               |           | 8             |
| Mauritanie  | 131           | 0.1  | 4.1           |              |               |           | 135.1         |
| Libye       | 26            |      | 4             |              |               |           | 30            |
| Allemagne   | 25            |      | 1.3           |              |               |           | 26.3          |
| Suède       |               |      |               |              | 1             |           | 1             |
| Suisse      |               |      |               |              | 0.01          |           | 0.01          |
| CEE         |               |      |               |              | 254           | 5.4       | 254           |
| Autres pays | 1 901         |      | 304           |              |               |           | 2205          |
| total       | <b>98 178</b> | 100  | 12 611        | 100          | 4639          | 100       | 115 428       |

Source: ALGEX, 2011

Le tableau ci-dessus met en relief la nette prépondérance de la Deglet Nour à l'exportation (98 178 tonnes) sur l'ensemble des catégories de dattes. Elle représente sur cette période de 11 années 85% des exportations algériennes (tableau 34).

La France à hauteur de 70% en est le principal importateur, elle est de ce fait le client privilégié de l'Algérie.

**Tableau 34** : Part des catégories de dattes à l'exportation (2000-2010)

| Catégories de dattes | Exportations  |           |
|----------------------|---------------|-----------|
|                      | tonne         | %         |
| <b>Deglet Nour</b>   | <b>98 178</b> | <b>85</b> |
| Dattes molles        | 12 611        | 11        |
| Dattes sèches        | 4 639         | 4         |
| total                | 115 428       | 100       |

Source: réalisé par nous à partir des données de ALGEX, 2011

L'Algérie se doit de diversifier ses clients par la prospection de marchés par le biais de ses services commerciaux au sein de ses représentations diplomatiques à l'étranger.

Un seul client même privilégié présente les mêmes risques qu'en agriculture en situation de monoculture. A défaut de perdre sa diversité biologique, il y a risque de perdre ses marchés. Un marché perdu est encore plus difficile à reconquérir que l'obtention d'un marché nouveau.

### 3.10. Les programmes en matière de soutien à la filière phoenicicole

#### a)- le PNDA / PNDAR<sup>22</sup>

Le plan le plus important et qui a permis d'amorcer un tournant dans le secteur phoenicicole est le PNDA lancé en 2000 et qui avait pour objectifs :

- L'amélioration des performances de l'agriculture pour une satisfaction plus, effective et plus large de la sécurité alimentaire des populations,
- La lutte soutenue contre la dégradation continue des milieux physiques et l'avancée menaçante de la désertification,
- La protection des ressources naturelles et de l'environnement,
- L'adaptation de l'agriculture à l'aridité du climat marqué par une sécheresse persistante,
- La revitalisation des espaces ruraux pour permettre aux populations rurales de vivre leur ruralité dans la dignité (espaces vidés par les années de sécheresse et de vigilance).

Pour des raisons d'ajustements structurels, une autre dimension a été ajoutée au

PNDA et c'est la dimension rurale, ce qui a permis d'englober le monde rural dans ce programme et de l'y intégrer à travers ses jeunes notamment.

C'est dans le cadre de ce programme qu'ont été réalisées de nombreuses opérations de mise en valeur des terres, d'extension des exploitations, d'utilisation de l'irrigation au goutte-à-goutte etc.

#### b)- le fonds national de régulation et du développement agricole (FNDAR)<sup>23</sup>

En ce qui concerne la filière dattes, et dans le cadre de la promotion des exportations de ce fruit, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et le Ministère du Commerce ont mis en place un dispositif spécifique de soutien selon le mécanisme suivant :

a- Bonification du taux d'intérêt :

Prise en charge partielle du taux d'intérêt du crédit octroyé par les banques algériennes à hauteur de 3%, au titre du crédit consommé dans la limite du montant du chiffre d'affaires réalisé à l'exportation durant la même période.

b- Prime d'incitation à l'exportation :

□ De 5 dinars algériens pour chaque kilogramme pour les dattes en vrac.

C'est-à-dire les dattes naturelles ayant subi les opérations de désinsectisation, de triage et de mise en emballage allant jusqu'à 12 kg. Et ce, pour les quantités exportées en plus de celles réalisées durant les 2 deux dernières campagnes

<sup>22</sup> ZEDDOUR, H, MOHAMED BRAHIM ; 2011 ; « marketing de la datte en Algérie cas de quelques wilayas »pp, 166.

<sup>23</sup> Idem

□ 8 dinars algériens pour chaque kilogramme pour les dattes conditionnées en emballage divisionnaire d'un (01) kg et moins, et ce, pour les quantités exportées en plus de celles réalisées durant les 2 deux dernières campagnes.

c- Par le Fonds spécial pour la Promotion des Exportations (FSPE)

1. Transport (intérieur et/ou international) et manutention dans les ports et aéroports algériens à concurrence de 80% du coût global des frais de transport et de manutention.

2. Une prime de valorisation de 5 DA/kg pour les dattes conditionnées et exportées en emballage divisionnaire d'un kg et moins, excepté la datte branchette.

### **c)- fonds spécial pour la promotion des exportations<sup>24</sup>**

#### **c).1- date de création**

C'est l'ordonnance n° 95-27 du 30 décembre 1995 portant loi de finances pour 1996 qui en a fixé les principales lignes; l'ordonnance n° 96-31 du 31 décembre 1996 portant loi de finances pour l'année 1997 a complété les dispositions de 1996 en élargissant les postes de dépenses du fonds à deux rubriques nouvelles; le décret exécutif n° 95-205 du 5 Juin 1996 a défini les modalités de fonctionnement du fonds.

#### **c).2- mission du FSPE**

Ce fonds spécial mobilise des ressources d'origine budgétaire en vue de la prise en charge d'un certain nombre de dépenses au bénéfice des exportateurs.

1- A travers la mise en place de ce fonds spécial, il est envisagé un système de subventions directes ou indirectes conçues pour stimuler les activités des exportateurs sur le marché interne comme sur les marchés internationaux. Les motivations qui sont à la base de ce soutien à l'exportation semblent résider dans une double nécessité:

- d'une part, la nécessité de donner un coup de fouet à des activités d'exportation de produits hors hydrocarbures qui constituent jusque-là la portion congrue dans les exportations globales du pays. Le soutien budgétaire de l'Etat aux exportateurs visait à enclencher une dynamique nouvelle en la matière, à la suite notamment des importantes réformes structurelles qui ont touché le système économique et commercial algérien;

- d'autre part, il s'agissait, concrètement, de compenser un certain nombre de surcoûts commerciaux que les exportateurs subissent de manière

### **d)- le couloir vert<sup>25</sup>**

Le conseil interministériel du 17-09-2006 présidé par Monsieur le Chef du Gouvernement a décidé de la création d'un couloir vert pour faciliter au maximum l'exportation de la datte.

Le Ministère a mis en place un dispositif son objectif vise:

---

<sup>24</sup> Idem, pp, 186.

<sup>25</sup> Couloir vert, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, 2006.

- la simplification de la procédure au strict minimum;
- la fixation d'un délai d'exécution pour chaque opération; les opérations indispensables sont :
  1. la domiciliation bancaire;
  2. le contrôle phytosanitaire;
  3. le contrôle douanier;
  4. l'entreposage au port;
  5. le transport;

Son fonctionnement repose sur une cellule interministérielle regroupant des responsables des secteurs concernés. Elles sont composées de responsables des secteurs et institutions pouvant agir à tout moment sur l'ensemble des ports d'exportation et débloquent toute situation.

#### **e)- le crédit RFIG<sup>26</sup>**

Le crédit " RFIG" est un crédit octroyé par les banques conventionnées avec le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

##### **e).1- Caractéristiques du crédit RFIG**

- intérêts: 0% (pris en charge totalement par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
- Durée du crédit: 01 année
- Bénéficiaires: Exploitants agricole au sens de la loi d'Orientation Agricole: Agriculteurs et Eleveurs à titre individuel ou fédérations. Unités de services agricoles, Entreposeurs de produits agricoles de large consommation.

##### **e).2-Domains couverts par le crédit:**

- Acquisition d'intrants nécessaires à l'activité des exploitations agricoles (semences plants engrais, produits phytosanitaire...)
- Acquisition d'aliments pour animaux d'élevage (toutes espèces), de moyens d'abreuvement et de produits médicamenteux vétérinaires.
- Acquisition de produits agricoles à entreposer dans le cadre du Système de Régulation des Produits Agricoles de Large consommation "SYRPALAC".
- Renforcements des capacités des exploitations agricoles:
  1. Amélioration du système d'irrigation (mobilisation et utilisation économe des eaux...)
  2. Acquisition de matériels agricoles dans le cadre du crédit leasing,
  3. Construction ou réhabilitation des infrastructures d'élevage et de stockage au niveau des exploitations agricoles et construction et installation de serres multi-chapelles.
  4. Repeuplement ou peuplement des étables, des bergeries et des écuries.

#### **f)- le programme spécifique d'intensification de la phoenicultureMADR<sup>27</sup>**

Le programme d'intensification de la phoeniculture s'inscrit dans le

Programme du Renouveau de l'Economie Agricole et du Renouveau Rural initié par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Il constitue pour les régions phoenicoles, un important axe de développement socioéconomique et agricole.

---

<sup>26</sup> Communiqué Crédit R'Fig.

<sup>27</sup> Programme d'Intensification de la Phoeniculture, Décembre 2008

Ce programme spécifique vise, pour la période 2009 – 2013, à atteindre les objectifs évolutifs de production et d'exportation de la datte, à cet effet des objectifs sous formes de tableaux ont été envisagés.

Le programme d'intensification de la phoeniculture est constitué des composantes suivantes :

- La réhabilitation des anciennes palmeraies
- La création de nouvelles plantations de dattiers
- La diversification des productions agricoles en milieu oasien
- La redynamisation de la filière datte (développement du marché national et de l'exportation)
- La préservation et la valorisation de la diversité génétique du palmier
- Dattier
- Les actions d'accompagnement du programme d'intensification

#### **g)- Mesures réglementaire au soutien à l'exportation**

- décision n° 397 du 13 novembre 2002, modifiant et complétant la décision n°000599 du 08 juillet 2000 fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA) ainsi que les modalités de paiement des subventions.

- décision n°767 du 24 octobre 2001, portant soutiens de l'Etat aux exportations d'exportation des dattes, cette décision a été modifiée et complétée par la décision n°302 du 23 décembre 2002.

- décision n°2023 du 15 décembre 2008, fixant les conditions d'éligibilité au soutien sur le compte d'affectation spécial n°306-067 intitulé « Fonds national de développement de l'investissement agricole (FNDIA) » ainsi que les modalités de paiement des subventions.

#### **h)- Mesures réglementaire au contrôle phytosanitaire de la datte destinée à l'exportation**

- décision Ministérielle n°1144 du 18 septembre 2002, portant création d'une cellule d'encadrement et de suivi des exportations de dattes.

- décision n°00738 spécialisant les postes aux frontières du contrôle phytosanitaire de la datte.

- décision n°1310 du 24 septembre 2001, relative à la prise en charge des frais induits par l'opération de contrôle phytosanitaire et pyrotechnique de la datte destinées à l'exportation.

- décision n°023 du 6 janvier 2003, relative au contrôle phytosanitaire et pyrotechnique de la datte destinée à l'exportation à partir de l'aéroport LHIDER Mohamed (BISKRA) et du poste frontière terrestre de DEBDEB (Illizi).

- décision n°1283 du 13 aout 2001, relative à la prise en charge des frais induits par l'opération de lutte contre le BOUFAROUA et le MYELOIS du palmier dattier.

- décision n°180 du 30 juin 2002, relative à la prise en charge des frais induits par l'opération de lutte contre le BOUFAROUA et le MYELOIS pour l'année 2002.

#### **i)-Le Label**

Un projet d label est en cours représenté par La décision n°1005 du 25 novembre 2008 fixant les modalités et procédures d'attribution des indications géographiques des produits agricoles, pour bénéficier d'une indication géographique, les demandeur doivent se conformer à un cahier des charges, une autre décision n°142 du 01 février 2009 fixant la composition et le fonctionnement du comité technique des indications géographiques des produits agricoles dans le but d'avoir une indication géographique propre à la région de Tolga, actuellement un décret exécutif et en cours de

discussions portant sur la qualité des produits agricoles et d'origine agricoles par les signes distinctifs, rien ne sera mis en place avant la signature de ce décret.

### 3.11. L'agence algérienne de promotion du commerce extérieur ALGEX<sup>28</sup>

#### Qui est algex ?

S'inscrivant dans une politique d'expansion des échanges commerciaux et d'intégration mondiale, la création d'ALGEX, par le **Décret exécutif n°04-174 du 12 juin 2004 (J.O N°39)**, est venue pour apporter un support efficace aux exportations hors hydrocarbures.

#### a)- date de création

L'Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur, créée par le décret exécutif n°04-174 du 12 Juin 2004, est un établissement public à caractère administratif sous la tutelle du Ministère du Commerce.

#### b)- missions D'ALGEX

Les missions de l'agence peuvent se résumer dans les points suivants :

- Vous aide à connaître et à comprendre les règles et les pratiques du commerce international ;
- Vous assiste dans vos efforts de prospection et à la recherche de débouchés, et créneaux porteurs sur les marchés étrangers ;
- Vous accompagne dans les manifestations commerciales à l'étranger ;
- Vous aide à faire connaître vos produits et services sur les marchés extérieurs ;
- Met en œuvre des actions pour le suivi des importations.

---

<sup>28</sup> Algex, 2011, www.algex.dz

### **3.12. Les intervenants dans la filière de la datte en Algérie**

#### **a) Encadrement technique et réglementaire**

**ITDAS** : spécialiste matière, INRAA, CDARS

Réseau de vulgarisateurs : Visites – suivi - conseils aux phoeniculteurs.

**INVA** : élaboration et diffusion de supports spécifiques à la phoeniculture.

**INPV** : appui technique aux phoeniculteurs pour la protection phytosanitaire contre les mauvaises herbes et les ravageurs des palmiers dattiers par la diffusion de supports et la sensibilisation à travers des regroupement locaux.

#### **b) Encadrement organisationnel**

- Comité National Interprofessionnel de la filière datte
- Association des conditionneurs et exportateurs de datte
- Association des producteurs de datte dans la wilaya de Biskra



## **Conclusion**

La production de la variété Deglet Nour en Algérie connaît à ce jour un développement important suite aux mesures initiées par l'état algérien (accroissement des superficies) en matière de soutien à la filière phoenicicole.

Les volumes en Deglet Nour destinés à l'exportation demeurent conditionnés par un ensemble de facteurs dont le compromis doit être pris en charge par les acteurs.

A la faiblesse toute relative de la production, conditionnée simultanément par les éléments naturels souvent imprévisibles et les éléments anthropiques limités par la ressource financière, la cherté des facteurs de production et une main d'œuvre chère (grimpeur) certes mais de plus en plus rare, une forte consommation interne, limitent sérieusement les disponibilités à l'export.

S'ajoute un faible niveau de la valorisation de la filière en aval causé par le manque et ou la vétusté des unités de conditionnement et de transformation ainsi que par un circuit de commercialisation à l'extérieur inexistant ou non organisé.

Il s'agira de faire de la variété Deglet Nour une niche économique à l'image de nombreux pays pour des produits de terroirs exceptionnels.

**Tableau 35** : Mesures de soutien de la datte par FNDIA (décision n°2023 du 15 décembre 2008)

| NOMENCLATURE DES ACTIONS SOUTENUS             | NIVEAU DE SOUTIEN   | DEFINITIONS  | CONDITIONS SPECIFIQUES D'ELIGIBILITE  |
|---|---|--|---|
| <b>Opération réhabilitation des palmerais</b> |   |  |   |
| <b>Arrachage de vieilles plantations</b>      | <p><b>30% Plafonné à 1.200 DA/Plant</b></p> <p><b><u>Modalités de paiement :</u></b></p> <p>-70% du montant à l'arrachage ;</p> <p>-30% à la replantation.</p>                                  | <p>Opération consistant en la coupe du palmier improductif, l'extirpation du bulbe racinaire et l'évacuation des produits de la coupe, effectuée selon les conditions définies dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITDAS.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitant agricole désireux de rajeunir sa palmerais ;</li> <li>• L'opportunité de l'arrachage doit être approuvée par l'Administration agricole locale ;</li> <li>• Le soutien à l'arrachage est conditionné par l'engagement formel du postulant à la replantation conformément au cahier des prescriptions techniques de l'Administration agricole.</li> </ul> |
| <b>Amendement du sol en sable</b>             | <p><b><u>10.000 DA/ha maximum 02 ha</u></b></p> <p><b><u>Modalités de paiement :</u></b></p> <p>Après constat de la réalisation effective de l'action par l'Administration agricole locale.</p> | <p>Amélioration physique des sols situés en zones de dépressions salées et ghout.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitation en zone de dépression salées et ghout et présentant des symptômes de dépérissement dus à la remontée des eaux ;</li> </ul>  |

**Tableau 35** : Mesures de soutien de la datte par FNDIA (la suite)

| NOMENCLATURE DES ACTIONS SOUTENUS     | NIVEAU DE SOUTIEN   | DEFINITIONS  | CONDITIONS SPECIFIQUES D'ELIGIBILITE   |
|---------------------------------------|---|--|--|
| <b>Opération nouvelle plantations</b> | <p><b>30% plafonné à 70.000 DA/ha pour l'acquisition de djebbars</b></p> <p>-60% du montant total à la plantation après sa réalisation effective dument constatée par l'Administration agricole locale ;</p> <p>-40% une année après la date de réalisation, sur la base du constat de la reprise de 80% au moins des djebbars plantés.</p> | <p>Création d'une palmerais pour le rajeunissement et l'augmentation du potentiel phoenicicole réalisée selon les conditions techniques fixées dans le cahier des prescriptions techniques établi par l'ITDAS.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Exploitant agricole disposant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'une superficie à planter de 0.5ha au minimum ;</li> <li>✓ De ressources hydriques prouvées en rapport avec la plantation projetée à raison d'un débit de 011/s/ha.</li> </ul> </li> </ul>  |
| <b>Création de Ghout ou Berda</b>     | <b>Pour mémoire</b>   | <p>Excavation et déblaiement jusqu'à l'horizon humide en vue de a plantation de djebbars à niveau de la nappe phréatique.</p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet de création répond à la spécificité régionale où ce système est déjà pratiqué en zones dunaires et en présence de la nappe phréatique ou nappe de l'Erg ;</li> <li>• L'opportunité d'investissement d'initiative locale reste subordonnée à l'avis de l'Administration agricole locale (CTW) approuvé par l'administration centrale.</li> </ul> |

**Tableau 35 : Mesures de soutien de la dattes par FNDIA (la suite)**

| NOMENCLATURE DES ACTIONS SOUTENUS                               | NIVEAU DE SOUTIEN  | DEFINITIONS  | CONDITIONS SPECIFIQUES D'ELIGIBILITE   |
|---|--|--|--|
| <b>Opération de Protection</b>                                  | <b>30% Plafonné à 1.400 DA/palmier</b>                                 | Arrachage et incinération des palmiers bayoudés sur la base des prescriptions phytosanitaires établies par l'Administration agricole locale.                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Constat établi par l'inspection phytosanitaire de Wilaya (IPW) ;</li> <li>• La replantation tributaire de l'autorisation de l'INPV ne peut intervenir qu'une année après arrachage.</li> </ul>  |
| <b>Désherbage des palmeraies</b>                                | <b>30% Plafonné à 5.000 DA/ha</b>                                      | Lutte chimique contre les adventices vivaces, réalisée avec un désherbant homologué approprié conformément aux conditions techniques d'utilisation du produit. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le soutien à cette action est subordonné à la formulation d'un projet de traitement intégrant un ensemble d'exploitations agricoles de la zone homogène concernée ;</li> <li>• Le projet est proposé par les postulants concernés et initié par l'Administration agricole (CTW) ;</li> <li>• L'opération de traitement à titre individuel, pour le cas d'exploitations isolées reconnues infestées par l'IPW, est soumise à l'approbation de l'Administration agricole locale (CTW).</li> </ul> |
| <b>Protection des régimes de dattes (variation Deglet Nour)</b> | <b>30% plafonné à 12.000 da/HA pour une densité de 120 palmiers/ha</b> | Protection des régimes par un ensilage en film plastique contre les pluies automnales.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'opportunité de l'action d'initiative locale reste subordonnée à l'approbation de l'Administration agricole locale.</li> </ul>   |

**Tableau 35** : Mesures de soutien de la datte par FNDIA (la suite)

| NOMENCLATURE DES ACTIONS SOUTENUS   | NIVEAU DE SOUTIEN   | DEFINITIONS   | CONDITIONS SPECIFIQUES D'ELIGIBILITE   |
|---|---|---|--|
| <b>Soutien à l'exportation</b>  | <b>5 DA/kg exporté en vrac<br/>8 DA/kg exporté dans des emballages de 1 kg et moins</b> | Octroi d'une prime d'incitation à l'exportation des dattes.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conditions spécifiques d'éligibilité sont précisées par décision ministérielle (MADR) ou interministérielle (MADR/MC).</li> </ul>   |
| <b>Conditionnement des dattes pour l'exportation :</b><br>Acquisition de matériel spécialisé pour équipement de nouvelles unités  | <b>30% plafonné à 4.000.000 DA</b>  | Equipement de triage, lavage, d'humidification, de traitement, de conditionnement et de stockage.             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'opportunité du projet d'acquisition ou de rénovation des équipements, d'initiative locale, est subordonnée à la validation de l'Administration Centrale après avis de l'Administration agricole locale.</li> <li>• Le promoteur est tenu d'apporter 15% minimum du montant de l'investissement ;</li> </ul>   |
| <p><b>Transformation des dattes de faible valeur marchande et sous produits du palmier dattier (palmes sèches, cornafs, folioles...)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Acquisition d'équipement de base pour le stockage et le prétraitement (triage, pesage...) des sous produits destinés à la transformation au niveau des exploitations.</li> <li>✓ Acquisition de matériels pour l'équipement de petites unités familiales de transformation des dattes en : sirop, jus, miel, vinaigre, levure boulangère, farine de datte, pate de datte,...</li> <li>✓ Acquisition de matériels pour l'équipement de petites unités familiales de transformation des sous produits du palmier dattier : ébéniste, artisanat, broyage, compostage,...</li> <li>✓ Création d'unités de collecte des dattes communes</li> </ul> | <b>Pour mémoire</b>   | Equipement spécialisés de transformation, conditionnement et d'emballage et de valorisation des sous produit. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition du projet, sur initiative locale, présentée par une famille, un groupement de familles ou de producteurs disposant : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ D'un local approprié ;</li> <li>✓ D'un savoir faire ;</li> </ul> </li> <li>• L'opportunité du projet est subordonnée à la validation de l'Administration agricole centrale après avis de l'Administration agricole locale (CTW).</li> </ul> |

**Figure 02 :**

| CALENDRIER DES OPERATIONS CULTURALES DU PALMIER DATTIER VARIETE DEGLET NOUR |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|------|------|------|-----|-----|-----|----------------|
| Operation   | JAN | FEV | MAR | AVR | MAI | JUI | JUIL | AOUT | SEPT | OCT | NOV | DEC | OBSERVATION    |
| <b>travaux du sol</b>   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| labour  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| confection planche/cuvette  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>Fertilisation</b>  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| organique   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| minérale  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>Désherbage</b>   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| manuel  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| mécanique   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| chimique  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| .....des drains   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>Pollinisation</b>  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>Ciselage</b>   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>Limitation</b>   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| descente des regimes  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     | 14-12 ardjoune |
| <b>Traitement</b>   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| boufaroua   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| meylois   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| apiculture  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>taille des palmes</b>  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>tache des regimes</b>  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>protection des regimes</b>   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>Récolte</b>  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>Triage</b>   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>Conditionnement</b>  |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>Stockage</b>   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>nettoyage du palmier</b>   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>Irrigation</b>   |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     |                |
| <b>distance entre palmier et l'autre</b>                                    |     |     |     |     |     |     |      |      |      |     |     |     | 8 sur 8        |

Source: association des producteurs de datte 2010.

***Chapitre 04***  
***Coût de production***  
***de Deglet Nour et des***  
***performances***  
***économiques des producteurs***

## **Chapitre 04: coût de production de Deglet Nour et des performances économiques des producteurs**

### **Introduction**

Pour étudier de la compétitivité de Deglet Nour, on a besoin de déterminer le coût de production d'un kilogramme de Deglet Nour en Algérie. Pour cela, une enquête a été réalisée au niveau de la wilaya de Biskra qui a concernée les agriculteurs.

Ce chapitre à pour but l'analyse de notre enquête et la détermination du coût de production d'un kilogramme de Deglet Nour, ainsi que les facteurs qui l'influence.

### **4.1. Échantillonnage**

Nous avons constitué notre échantillon sur la base d'un choix aléatoire. Le taux d'échantillonnage retenu est de 7%, soit 996 sur 14873 phoeniculteur que possède la wilaya de Biskra. Sur les 14873 phoeniculteur constituant l'échantillon mère, on a sélectionné un sous-échantillon mère, dans lequel on a sélectionné pour mener notre enquête un nouvel échantillon situé dans la commune de Tolga et constitué de 86 agriculteurs, soit 0.57% de l'échantillon mère et 8.63% du sous-échantillon mère.

Le questionnaire (voir annexe n° I) est divisé en quatorze parties qu'on peut présenter comme suit :

1. Identification de l'exploitant ;
2. Caractéristiques de l'exploitation ;
3. Culture de datte ;
4. Culture de Deglet Nour ;
5. Conduite de la palmerais ;
6. Identification de la ressource hydrique ;
7. Amortissement ;
8. Les maladies rencontrées ;
9. Fertilisation ;
10. Financement ;
11. Encadrement ;
12. Commercialisation et transport ;
13. Attentes ;
14. Contraintes.



Le nombre de palmiers dattiers en Deglet Nour a été retenu comme seul et unique critère de classification des exploitations enquêtées. Cette classification fait donc ressortir 3 classes différentes d'exploitations phoenicicoles sur la base du nombre de palmiers de la variété Deglet Nour possédés, nous avons ainsi:

- 1 – les petites exploitations possédant un nombre inférieur ou égale à 120 palmiers,
- 2 – les exploitations moyennes ayant entre 121 et 500 palmiers,
- 3 – les grandes exploitations avec plus de 500 palmiers.

## 4.2. Structure des exploitations enquêtées

### 4.2.1. Répartition des exploitations selon la superficie en Deglet Nour.

**Tableau 36 :** Composition de l'échantillon selon la superficie.

| Superficie en Deglet Nour | 1-2ha      | 2.5-5ha    | Plus de 05 ha | Total |
|---------------------------|------------|------------|---------------|-------|
| Nombre d'exploitations    | <b>28</b>  | <b>37</b>  | 21            | 86    |
| %                         | <b>33%</b> | <b>43%</b> | 24%           | 100%  |

Source : enquête 2010.

Notre échantillon se compose donc de 86 exploitations ayant des superficies en Deglet Nour variant de 1 hectare pour les plus petites à plus de 5 hectares pour les plus grandes.

Les exploitations moyennes sont les plus nombreuses. Au nombre de 37 (43%), ce sont celles qui possèdent une superficie comprise entre 2,5 et 5 hectares de cette variété. Elles sont suivies par ordre d'importance des petites (28) et grandes exploitations (21). A elles seules les petites et moyennes exploitations représentent un taux important (65%) de notre échantillon. L'émergence de ces exploitations pourrait être un indicateur de la limite de la surface que peuvent gérer les agriculteurs (ressources financières, main d'œuvre, technicité, etc.) en fonction de leurs moyens et de leur environnement.

### 4.2.2. Répartition des exploitations selon le nombre de palmiers de Deglet Nour.

**Tableau 37 :** Composition de l'échantillon selon le nombre de palmiers

| Nombre de palmiers    | < ou = à 120 | <b>121-500</b> | Plus de 500 | Total |
|-----------------------|--------------|----------------|-------------|-------|
| Nombre d'exploitation | 08           | <b>64</b>      | 14          | 86    |
| %                     | 09%          | <b>74%</b>     | 17%         | 100%  |

Source : enquête 2010.

Concernant le nombre de palmiers dattiers, nous remarquons par ordre d'importance, la nette prépondérance à hauteur de 64, des exploitations moyennes qui possèdent entre 121 et 500 pieds de Deglet Nour (74%), suivies par celles qui comportent plus de 500 pieds (14) et moins de 121 pieds de Deglet Nour (14). Ceci nous renvoie au même constat précédent (ci-dessus).

#### 4.2.3. Répartition des exploitations par rendement et nombre de palmiers.

**Tableau 38** : Composition de l'échantillon selon le rendement (kg/palmier) en Deglet Nour et le nombre de palmier de Deglet Nour.

| Ordre                      | Rendement<br>(Qx/pied) | Nombre de palmiers |           |          | Exploitations |           |
|----------------------------|------------------------|--------------------|-----------|----------|---------------|-----------|
|                            |                        | < ou = à 120       | 121-500   | + de 500 | Nb            | %         |
| 1                          | 0,69 - 0,70            | 2                  | <b>43</b> | 3        | <b>48</b>     | <b>56</b> |
| 2                          | 0,71 – 0,80            | <b>6</b>           | <b>19</b> | 5        | <b>30</b>     | <b>35</b> |
| 3                          | 0,82 - 0,92            | 1                  | -         | 5        | <b>6</b>      | <b>7</b>  |
| 4                          | 1,05 - 1,60            | -                  | <b>1</b>  | <b>1</b> | <b>2</b>      | <b>2</b>  |
| <b>Total exploitations</b> |                        | 9                  | <b>63</b> | 14       | 86            | 100       |
| <b>%</b>                   |                        | 11                 | 73        | 16       | 100           |           |

Source : enquête 2010.

Le tableau ci-dessus met en relief la nette prédominance en nombre (63 = 73%) des exploitations moyennes (121-500 palmiers) par rapport aux rendements en dattes. La quasi-totalité (62) d'entre elles s'inscrivent dans deux niveaux de rendements appréciables qui sont de 0,69 à 0,7 Qx/pied et 0,71 à 0,8 Qx/pied. Une seule présente un niveau exceptionnel de rendement avec de 1.05 kg à 1.60 Qx/pied, il s'agit là d'une rareté certes mais qui n'est pas impossible d'atteindre.

Contrairement aux premières, les grandes exploitations en Deglet Nour sont majoritairement mieux réparties (3, 5, 5) sur les trois premiers niveaux des rendements (0,69-0,7/0,71-0,8 et 0,82-0,92). Ces dernières montrent qu'il y a un effort certain vers une tendance à l'amélioration des rendements en hausse. Tout comme dans le cas précédent, il existe l'exception matérialisée par une exploitation qui conclue entre 105 kg à 160 kg de dattes par pied.

Les petites exploitations contrairement aux deux cas ci-dessus sont majoritairement (6) concentrées au 2<sup>ème</sup> ordre des rendements (71kg à 80 kg/pied), à ce niveau l'exception réalise un rendement entre 80 et 92kg/pied.

Dans l'ensemble, il ressort que **91%** de ces exploitations (**78**) sont incluses dans les deux premiers niveaux de rendement que l'on peut considérer comme étant des moyennes raisonnables réalisables par nos producteurs. Les écarts de rendements entre ces deux niveaux (passage d'un rendement à un rendement supérieur) matérialiseraient en fait, les capacités financières et la rigueur dans le suivi de la culture, évidemment, pour ceux des producteurs qui en ont les moyens et la technicité.

Ils sont **9%** à s'être positionnés dans des rendements élevés (80kg à 160kg/pied), ceci prouve que ces niveaux ne sont pas impossibles à atteindre, bien qu'ils soient minoritaires, ces producteurs existent.

#### 4.2.4. Répartition de l'échantillon par rendement (Kg/pied) et par âge des palmiers.

**Tableau 39** : Composition de l'échantillon selon le rendement (kg/palmier) en Deglet Nour et l'âge des palmiers

| Rendement                  | Ages des palmiers |            |            | Total exploitations |             |
|----------------------------|-------------------|------------|------------|---------------------|-------------|
|                            | 10-15ans          | 17-20ans   | 23-30ans   | nbre                | %           |
| <b>1 / 69 -70 kg/pied</b>  | 07                | 23         | 18         | <b>48</b>           | <b>55,8</b> |
| <b>2 / 71-80 kg/pied</b>   | 05                | 16         | 09         | <b>30</b>           | <b>34,8</b> |
| <b>3 / 82-92 kg/pied</b>   | -                 | 04         | 02         | <b>06</b>           | <b>7,0</b>  |
| <b>4 / 105-160 kg/pied</b> | -                 | 01         | 01         | <b>02</b>           | <b>2,3</b>  |
| <b>Total</b>               | <b>12</b>         | <b>44</b>  | <b>30</b>  | <b>86</b>           | <b>100</b>  |
| <b>%</b>                   | <b>14%</b>        | <b>51%</b> | <b>35%</b> | <b>100%</b>         |             |

Source : enquête 2010.

Les classes d'âges présentées ci-dessus correspondent aux palmiers en production. Elles comprennent une population allant de jeunes palmiers (10-15 ans) aux palmiers plus "âgés" (23-30 ans) qui en fait ne le sont pas, ce sont plutôt des palmiers en pleine production. On peut parler de palmiers âgés à partir de 50 ans.

Plus de 50% des exploitations (48) présentent des rendements moyens de 69 à 70 kg/pied et ce quelque soit l'âge de leurs palmiers.

Nous remarquons de prime abord que 78 (90,6%) exploitations sur les 86 que compte notre échantillon se situent dans les deux premiers niveaux des rendements (69-70 kg/pied et 71-80kg/pied) que l'on peut considérer aussi comme moyens, quelque soit l'âge de leurs palmiers.

Les 8 autres exploitations peu nombreuses (9,3%) arrivent à réaliser de bons rendements de 82 à 92kg/pied et de 105 à160 kg/pied que l'on peut considérer élevés par rapport à l'échantillon, toute comparaison étant relative, indépendamment de l'âge des palmiers (17/20 ans et 23/30 ans).

Un peu plus de la moitié (51%) des palmiers productifs se situent dans la tranche des 17/20 ans et 86% de 17 à 30 ans. Quand on sait que le palmier peut vivre plus de 100 ans et qu'il est en mesure de produire passé 70 ans d'âge. Que peut-on dire sinon que nous sommes en présence de palmiers en pleine production constituant notre échantillon à hauteur de 86%. Les 10/15 ans représentent les jeunes palmiers récemment entrés en production.

#### 4.2.5. Répartition des exploitations selon le nombre et l'âge des palmiers.

**Tableau 40** : Composition de l'échantillon selon le nombre de palmier en Deglet Nour et l'âge des palmiers

| Palmiers (nombre)      | Age des palmiers |            |            | Total exploitations |             |
|------------------------|------------------|------------|------------|---------------------|-------------|
|                        | 10-15 ans        | 17-20 ans  | 23-30 ans  | nombre              | %           |
| <b>&lt; ou = à 120</b> | 1                | 4          | 3          | <b>8</b>            | <b>9%</b>   |
| <b>121-500</b>         | 7                | 37         | 20         | <b>64</b>           | <b>75%</b>  |
| <b>Plus de 500</b>     | 3                | 5          | 6          | <b>14</b>           | <b>16%</b>  |
| <b>Total</b>           | <b>11</b>        | <b>46</b>  | <b>29</b>  | <b>86</b>           | <b>100%</b> |
| <b>%</b>               | <b>13%</b>       | <b>54%</b> | <b>33%</b> | <b>100%</b>         |             |

Source : enquête 2010.

La totalité des exploitations moyennes (64) représentant une franche majorité (75%) de notre échantillon possèdent de 121 à 500 pieds tous âges confondus. Suivie en seconde importance par les

#### *Chapitre 04: coût de production de Deglet Nour et performances économiques des producteurs*

grandes exploitations (14) ayant plus de 500 palmiers (16%) et les petites exploitations avec moins de 120 palmiers.

Les différents âges des palmiers sont représentés au sein de toutes les exploitations indépendamment de leur nombre. Nous remarquons que les deux classes d'âges 17/20 ans et 23/30 ans sont les mieux représentées. Elles concernent 75 exploitations (87%) sur les 86 que compte notre échantillon et comprennent les sujets en pleine production.

### **4.3. Détermination du cout de production d'un kilogramme de Deglet nour**

**Les intrants** : en prenant en considération la nature et la quantité utilisée par les agriculteurs. La valeur est déterminée sur la base des prix déclarés par les agriculteurs.

**La mécanisation** : le seuil de mécanisation est très faible, pour ne pas dire presque inexistant car la quasi-totalité des opérations est réalisées manuellement. Exception faite pour le travail du sol qui est en partie mécanisé, quand la topographie et l'état de la palmeraie le permet (envahissement par les mauvaises herbes, cultures intercalaires, plantation irrégulières et accessibilité,.....).

**La main d'œuvre** : les coûts ont été calculés à partir de la quantité de la main d'œuvre nécessaire pour chaque opération effectuée. Le cout de la main d'œuvre est établi sur la base du salaire déclaré par les agriculteurs.

**L'énergie (Carburant, Electricité)** : c'est l'énergie nécessaire pour effectuer l'irrigation étant donné que c'est une opération qui s'étale d'environ huit mois et consomme beaucoup d'énergie. Le coût de l'énergie pendant une campagne est établi sur la base des déclarations des exploitants agricoles.

**Foncier** : toutes les exploitations sont privées.

#### **4.3.1. Calcul des charges de production**

Notre enquête visait, entre autres, la détermination des coûts de production d'un kilogramme de Deglet Nour, ainsi que les facteurs qui les influencent. A cette fin, nous nous sommes basés sur la formule suivante :

$$\text{Coût de production} = \frac{\text{somme des charges de production (charges variables et fixes)}}{\text{production totale de Deglet Nour}}$$

### a) le travail du sol

Pour le travail manuel le travail du sol = le cout de la main d'œuvre x le nombre de palmier  
Le cout de la main d'œuvre est de 200DA/palmier.

Pour le travail du sol mécanique = cout de la location du matériel x le nombre d'heur /hectare+la main d'œuvre.

### b) Les charges de fertilisation

#### Fertilisation organique<sup>29</sup>:

Le palmier dattier répond très bien à la fumure organique surtout que sous climat chaud et en culture irriguée, l'humus est détruit très rapidement. La dose recommandée est de 20kg par palmier par an pendant les trois premières années et 100 kg par palmier pour les arbres de plus de 10 ans.

#### Fertilisation minérale<sup>30</sup>:

Pour l'azote: 4 à 6 kg d'azote par palmier fractionnés en 3 ou 4 apports à partir de février correspondant aux différents stades (floration- nouaison-grossissement).

Fertilisation phospho-potassique: dans la plupart de nos régions arides, le palmier n'a pas répondu aux applications de potasse et de phosphate.

Les résultats révélés par notre enquête montrent que :

- 62% pratiquant l'épandage en fumier organique.
- 18% utilisant des engrais chimique.
- 20% utilisant les deux.

$$\text{Les charges de la fertilisation (ha)} = (\text{prix d'engrais} \times \text{dose/ha}) + \text{main-d'œuvre}$$

Pour les engrais composés (N.P.K), le prix du quintal est 7800 da.

### c) les charges Phytosanitaire

La plupart des agriculteurs enquêtés ont déclaré que le traitement phytosanitaire est pris en charge par l'institut national de la protection des végétaux (INPV), les problèmes les plus fréquents et le traitement contre le Boufaroua et la Meylois.

### d) désherbage

Les résultats révélés par notre enquête montrent que :

- 54% pratiquant le désherbage chimique
- 43% pratiquant le désherbage mécanique
- 03% pratiquant le désherbage manuel

$$\text{Les charges du désherbage (ha)} = (\text{prix des produits} \times \text{dose/ha}) + (\text{main d'œuvre} \times \text{le nombre de jour})$$

Un litre de l'herbicide est de 1400DA

Les charges de la main d'œuvre =700DA/jour

<sup>29</sup> ITDAS : « Recueil des Fiches Techniques », pp91.

<sup>30</sup> Idem.

**e) la taille**

Les résultats révélés par notre enquête montrent que la quasi-totalité des agriculteurs enquêtés pratique la taille :

- 95% des exploitants enquêtés pratiquent la taille
- 05% des exploitants enquêtés ne pratiquent pas la taille

**Les charge de la taille= la main-d'œuvre x le nombre de palmier Deglet Nour dans un hectare**

Les charges de la main d'œuvre =150DA/palmier

**f) Pollinisation**

La majorité des agriculteurs pratiquent la pollinisation

Le salaire des grimpeurs est déclaré par les agriculteurs 200 da/palmier

**Les charges de la pollinisation= la main-d'œuvre x le nombre de palmier**

**g) la descente des régimes**

A l'instar de la pollinisation, cette opération est très importance économiquement et techniquement. Cette opération technique spécifique à la variété Deglet Nour se caractérise par l'inclination et la fixation des régimes sur les rachis (Benzouche, S, 2006)<sup>31</sup>.

Les résultats révélés par notre enquête montrent que :

- 89% des exploitants pratiquent la descente
- 11% des exploitants enquêtés ne pratiquent pas la descente

200da est le salaire des grimpeurs par palmier pour effectuée cette opération.

**Les charge de la descente= la main-d'œuvre x le nombre de palmier**

**h) ensachage des régimes (fiche technique)**

Pour éviter les dégâts causés par les pluies d'automne, il est conseillé de couvrir les régimes dès le début de la maturité des dattes. Cette opération permet aussi l'amélioration de la qualité de la datte et activé la maturité<sup>32</sup>.

Les résultats révélés par notre enquête montrent que :

- 82% pratiquant l'ensachage
- 18% ne pratiquant pas l'ensachage

**Les charge de l'ensachage= le cout des sachets + le cout de la main d'œuvre x nombre de palmier dans un hectare**

---

<sup>31</sup> Benzouche S, 2006. «L'agriculture dans la vallée de oued righ ; Quelques éléments d'analyse »Revue des sciences humaines Univ de Biskra Algérie 10, pp. 100-112.

<sup>32</sup> ITDAS : « Recueil des Fiches Techniques », pp92.

### **i) Le Ciselage des Régimes**

Les résultats révélés par notre enquête montrent que :

-54,3% des exploitants enquêtés font le ciselage

-45,7% des exploitants enquêtés ne font pas le ciselage

**Le cout du ciselage = le cout de la main d'œuvre x le nombre de palmier dans un hectare**

Les charges de la main d'œuvre =200DA/palmier

### **g) La limitation des Régimes**

Comme tout arbre fruitier le palmier dattier est sujet au phénomène de raisonnement (alternance des rendements). Pour lutter contre ce phénomène, il faut limiter le nombre de régimes à 12 ou 14, cette opération s'effectue au mois de juin<sup>33</sup>.

Les résultats révélés par notre enquête montrent que :

-57% des exploitants enquêtés font la limitation.

-43% des exploitants enquêtés ne font pas la limitation.

Les charges de la main d'œuvre =200DA/palmier

**Le cout de la limitation = le cout de la main d'œuvre x le nombre de palmier dans un hectare**

### **k) Les charges d'irrigation**

L'irrigation pour la palmerais constitue le facteur déterminant pour augmenter la production vu le problème d'eau dans les oasis algérienne,

**Le coût d'irrigation (ha) = coût de la main d'œuvre + coût de l'électricité**

### **l) La récolte**

La récolte se fait d'une manière traditionnelle aucune mécanisation n'est signalée,

**Les charges de la récolte=le cout de la main-d'œuvre x le nombre de palmier dans un hectare**

Le cout de la main-d'œuvre est de 800DA/jour.

**m) le triage :** cette opération est utilisée généralement par une main d'œuvre féminine.

**Le cout du triage= le cout de la main d'œuvre x le nombre de jour**

Les charges de la main d'œuvre =600DA/jour.

---

<sup>33</sup> ITDAS : « Recueil des Fiches Techniques », pp91.



**n) le transport**

La plupart des agriculteurs enquêtés ne font pas le transport généralement l'exportateurs ou commerçants ou collecteurs qui assure le transport, seulement 15% qui font le transport.

**Le cout du transport=le cout de la main d'ouvre+cout de location du transport**

Le cout de la main d'ouvre=600DA/jour

Cout de la location du transport=un camion de 2.5tonne 800DA.

**o) Toilettage du palmier (Coupe base des palmes)**

La plupart des exploitants enquêtés font le Toilettage du palmier.

**Les charges du Toilettage du palmier =le nombre de main-d'œuvre x le salaire x la durée**

Le salaire =700DA/jour

**p) Nettoyage des palmerais**

**Les charges du Nettoyage des palmerais = le cout de la main-d'œuvre x le nombre de palmier**

#### 4.4. Fiches techniques du coût de production d'un kilogramme de Deglet Nour pour chaque classe :

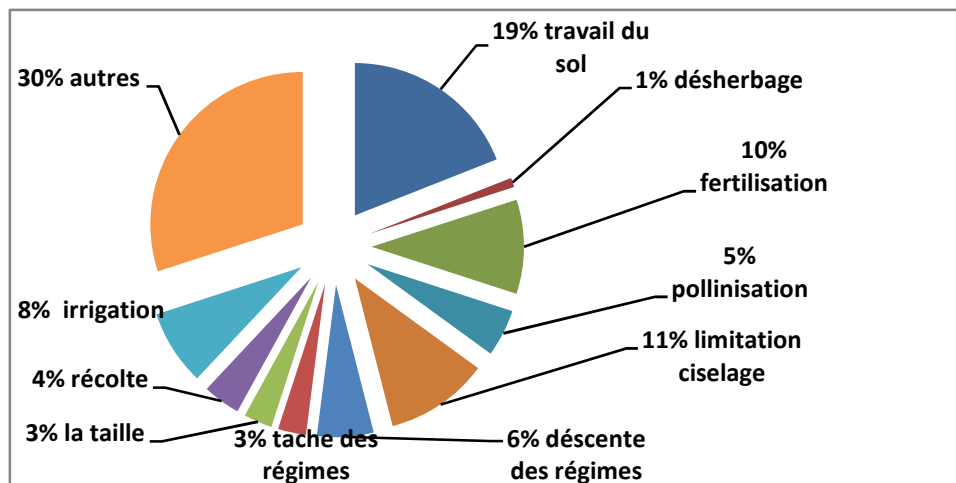
A partir des 86 fiches techniques détaillées réalisées pour chaque exploitation enquêtée nous avons établi une fiche technique moyenne pour chaque classe de notre échantillon.

**Tableau 41** : les différents postes de charges de l'exploitation moyenne des classes (DA/ha)

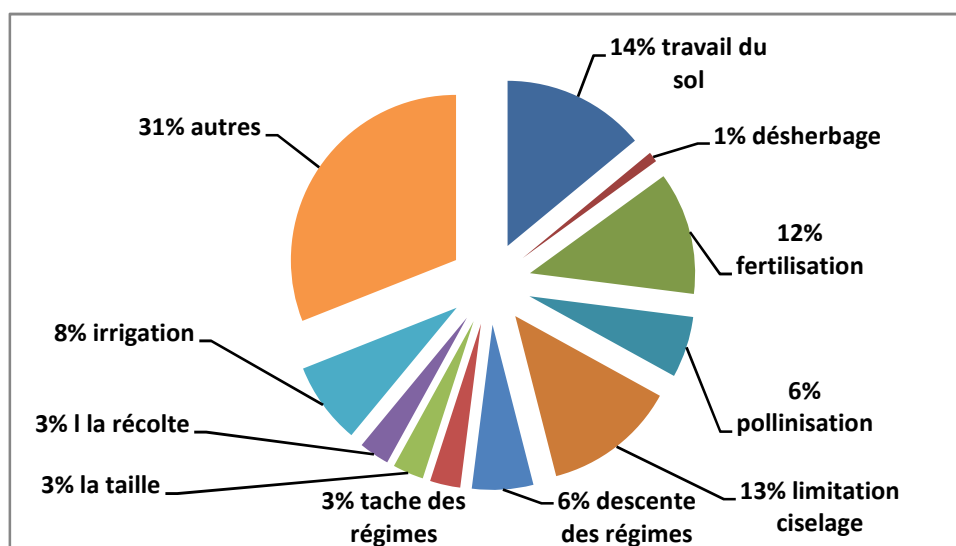
|                                    | <i>Classe1</i>          | <i>Classe2</i>          | <i>Classe3</i>          |
|------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
|                                    | <i>Coût moyen DA/ha</i> | <i>Coût moyen DA/ha</i> | <i>Coût moyen DA/ha</i> |
| <b>1- Travaux du sol</b>           | 78133.33                | 44450.0                 | 30500                   |
| <b>2-désherbage</b>                | 4200.00                 | 3500.0                  | 3500                    |
| <b>3-fertilisation : fumier</b>    | 28100.00                | 26393.8                 | 21537.5                 |
| <b>engrais composé</b>             | 12750.00                | 12412.5                 | 8737.5                  |
| <b>4-pollinisation</b>             | 20600.00                | 19000.0                 | 19000                   |
| <b>5-limitation, et ciselage</b>   | 44266.67                | 40000.0                 | 40000                   |
| <b>6-descente des régimes</b>      | 22133.33                | 20000.0                 | 20000                   |
| <b>7-ensachage des régimes</b>     | 61752.00                | 55800.0                 | 55800                   |
| <b>8-tache des régimes</b>         | 11066.67                | 10000.0                 | 10000                   |
| <b>9-la taille des palmerais</b>   | 11066.67                | 10000.0                 | 10000                   |
| <b>10-la récolte</b>               | 16000.00                | 10300.0                 | 4500                    |
| <b>11-triage</b>                   | 20000.00                | 14058.3                 | 13375                   |
| <b>12-transport</b>                | 7600.00                 | 3087.5                  | 1600                    |
| <b>13-nettoyage des palmerais</b>  | 11066.67                | 10000.0                 | 10000                   |
| <b>14- Toilettage du palmier</b>   | 8400.00                 | 5862.5                  | 2625                    |
| <b>15-Irrigation</b>               | 34000.00                | 24491.7                 | 21750                   |
| <b>Total des charges variables</b> | <b>391135.33</b>        | <b>309356.3</b>         | <b>272925</b>           |
| <b>Amortissement</b>               | 10440                   | 10440                   | 10440                   |
| <b>Assurance</b>                   | 0                       | 0                       | 0                       |
| <b>Total des charges fixes</b>     | <b>10440</b>            | <b>10440</b>            | <b>10440</b>            |
| <b>total des charges</b>           | 401575.33               | 312705.8                | 283365                  |
| <b>quantité (kg)</b>               | <b>7966.67</b>          | <b>7625.0</b>           | <b>8000</b>             |
| <b>Cout DA/kg</b>                  | <b>50.63</b>            | <b>41.0105902</b>       | <b>35.420625</b>        |
| <b>Cout DA/qx</b>                  | <b>5062.99</b>          | <b>4101.05902</b>       | <b>3542.0625</b>        |

Source : établi par nous à partir de notre enquête, 2010.

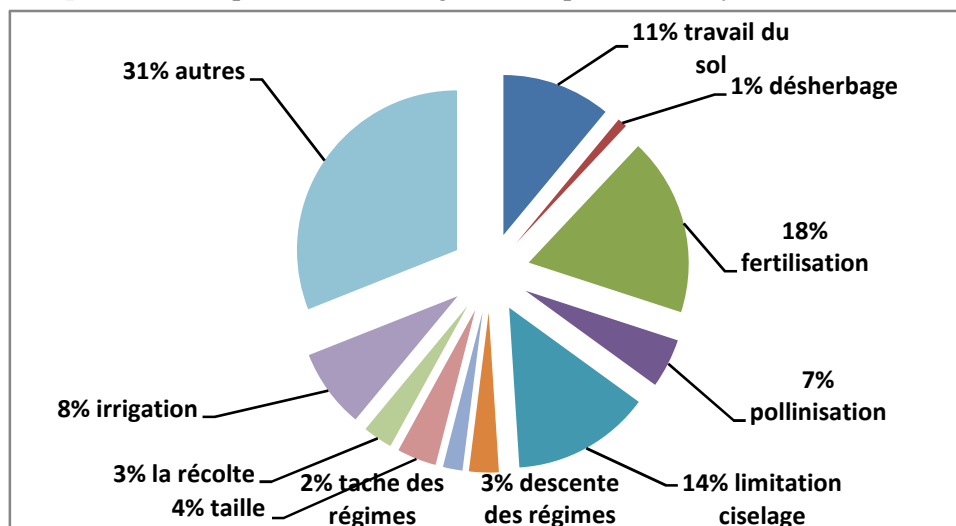
**Graphe n°35 :** Répartition des charges moyenne de l'exploitation de la classe1



**Graphe n°36 :** Répartition des charges de l'exploitation moyenne de la classe2



**Graphe n°37 :** Répartition des charges de l'exploitation moyenne de la classe 3



Il ressort du tableau ainsi que des graphes que la charge la plus importante est attribuée au travail du sol et la fertilisation des charges totales. La limitation le ciselage occupe une place importante vue

leurs importance pour augmenter les rendements, ces charges sont composés de la main d'œuvre. Les charges d'irrigation occupent également une place importante dans les charges de l'exploitation avec environ 8%. Ces charges sont composées essentiellement par les frais de main d'œuvre et de l'énergie (carburants ou électricité). Les charges de la récolte occupent aussi une place importante, ces charges sont fonction de la main d'œuvre, cette main d'œuvre qui est nécessaire pour effectuer les différentes opérations à savoir l'irrigation, l'enfouissement de la matière organique, la récolte.

Il est à mentionner également, selon toujours les résultats de l'enquête, que le nombre de palmier par exploitation a un effet sur le cout de production. Le cout de production le plus important (50.63 da/kg) est enregistré dans les exploitations de la classe 01 où le nombre des palmiers est inférieur ou égale à 120 palmier ; le moins élevé est enregistré dans les exploitations de la classe 03 (supérieur à 500 palmier).

**Tableau 42:** cout de production en fonction du nombre de palmier : (selon les résultats de l'enquête)

|                                   | <b>Classe 01 (&lt; ou = à 120)</b> | <b>Classe 02 (121-500)</b> | <b>Classe 03(&gt; à 500)</b> |
|-----------------------------------|------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| <b>Cout de production (DA/kg)</b> | <b>50.63</b>                       | <b>41. 01</b>              | <b>35.42</b>                 |

L'âge de l'exploitation a également un effet sur le cout de production ; les résultats de l'enquête sont repris dans le tableau suivant :

**Tableau 43:** cout de production en fonction de l'âge des palmiers : (selon les résultats de notre enquête)

| <b>Age</b>                        | <b>10-15ans</b> | <b>17-20ans</b> | <b>23-30ans</b> |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| <b>Cout de production (DA/kg)</b> | <b>54.22</b>    | <b>45.13</b>    | <b>56.03</b>    |

Le cout de production le moins élevé est enregistré dans les exploitations dont l'âge est compris entre 17 et 20 ans avec 45.13 DA/kg. Cette période correspond à la période de la pleine production. Au delà de 30 ans, les palmerais s'affaiblies avec des rendements qui chutent et par conséquent des couts de production plus élevés.

Par contre le cout de 54.22 DA/kg enregistré dans les exploitations dont l'âge est compris entre 10 à 15 ans s'explique par la période de l'entrée en production caractérisée par des rendements moyens.

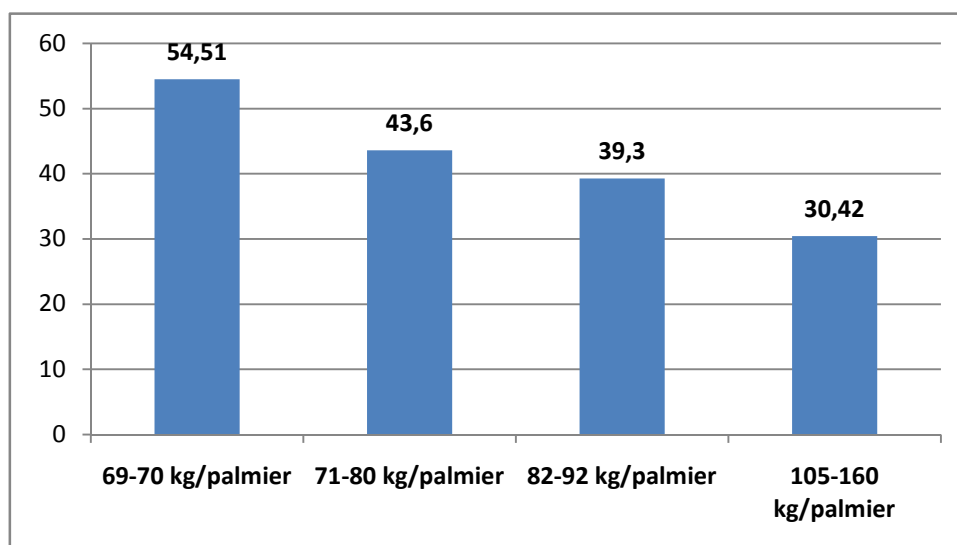
Le rendement a également un effet sur le cout de production les résultats de l'enquête sont repris dans le tableau suivant :

**Tableau 44:** coût de production en fonction du rendement : (selon les résultats de l'enquête)

|                                   | 69-70 kg/palmier | 71-80 kg/palmier | 82-92 kg/palmier | 105-160 kg/palmier |
|-----------------------------------|------------------|------------------|------------------|--------------------|
| <b>Coût de production (DA/kg)</b> | <b>54.51</b>     | <b>43.60</b>     | <b>39.30</b>     | <b>30.42</b>       |

Chaque fois que le rendement (kg/palmier) baisse le coût de production augmente. On a subdivisé les rendements en classes et chaque classe avec son coût moyen de production (tableau n°47). Le graphique suivant montre l'évolution du coût de production en fonction du rendement.

**Graphique n°38 :** Evolution du coût de production (DA/kg) en fonction de rendement (kg/palmier)



Source : établi par nous à partir de notre enquête, 2010.

On constate une forte baisse dans le coût de production avec l'augmentation du rendement. En fait, le coût de production le plus élevé, environ 54,51 DA/kg, est enregistré chez le groupe d'exploitations réalisant des rendements compris entre 69 et 70 kg/palmier. Quant au coût le plus bas, il est de 30,42 DA/kg, enregistré chez les exploitations réalisant des rendements compris entre 105 et 160 kg/palmier.

## 4.5. Analyse économique des exploitations enquêtées

### 4.5.1. Performance économique des producteurs

En économie de marché, la performance économique d'une entreprise agricole mesure sa capacité à affronter la concurrence vis à vis des autres unités produisant les mêmes biens. Elle est toujours relative aux résultats obtenus par les autres entreprises, voisines géographiquement ou plus éloignées mais présentes sur le même marché. Cette capacité concurrentielle, qui évolue dans le temps, en fonction des innovations mises en œuvre et des investissements réalisés, traduit à la fois l'efficacité technique de l'entreprise et son positionnement tant à l'achat qu'à la vente par rapport aux prix des facteurs et des produits<sup>34</sup> (COLSON F, CHATELLIER V, 1999).

### 4.5.2. Les indicateurs d'analyse de performance économique

- **LE PRODUIT BRUT (PB)**

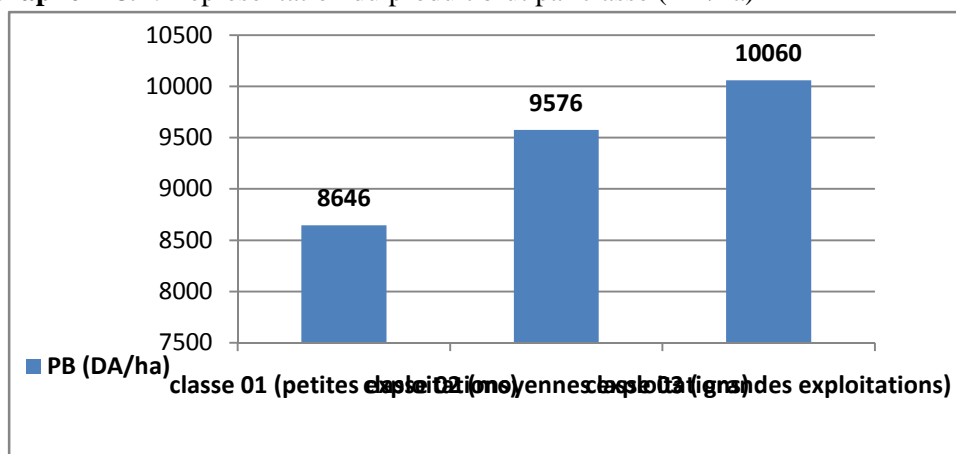
*Produit brut = valeur totale de la production = [Volume de production vendue x prix unitaire au moment de la vente]*

Une fois la production mesurée en volume, il faut évaluer sa valeur en termes monétaires. Pour cela, il faudra se renseigner sur les prix de vente de Deglet nour. L'évaluation des prix de vente, qui pourrait sembler simple, présente souvent des difficultés, parce que nous avons trouvé qu'il y a une différence dans la commercialisation de Deglet nour entre les exploitants enquêtés. Les résultats de notre enquête révèlent que :

- \* les agriculteurs qui vent à l'exportateur une part de leurs production avec un prix vari de 140 à 180da/kg
- \* les exploitants enquêtés vent aux collecteurs et grossiste avec un prix de 80 à 140da/kg
- \* les exploitants enquêtés vent aux détaillants des marchés locaux avec un prix de 80 à 140da/kg

Pour avoir le prix nous avons fait la moyenne qui nous à donné un prix de 140.5da/kg.

**Graphe n°39** : Représentation du produit brut par classe (DA/ha)



Source : établi par nous à partir de notre enquête, 2010.

<sup>34</sup> Colson F, Chatellier V, 1999 « Différences de performances économiques entre les exploitations laitières françaises » INRA, Laboratoire d'Etudes et de Recherches Economiques. Nantes. France.

Le produit brute est très élevé pour les exploitations de la classe 03, l'écart est très grand entre la classe 03 et la classe 01 avec 1414 da/ha soit 14.05%, la classe 02 se trouve en deuxième position avec un écart de 484 da/ha par rapport à la classe 03 de soit 4.841%, l'écart est expliquer par rapport aux rendements des différentes classes.

- **VALEUR AJOUTEE**

**a) Valeur ajoutée brute (VAB) :**

La valeur ajoutée brute (VAB) est constituée du produit brut diminué des consommations intermédiaires :

$$\text{Valeur ajoutée brute (VAB)} = \text{produit brut} - \text{consommations intermédiaires (engrais minéraux et organiques, traitement phytosanitaire, travail de sol, ...)}$$

La valeur ajoutée brute correspond à la différence de valeur entre ce que l'agriculteur achète ou consomme pour produire et ce qu'il vend (ou consomme) après le processus de production.

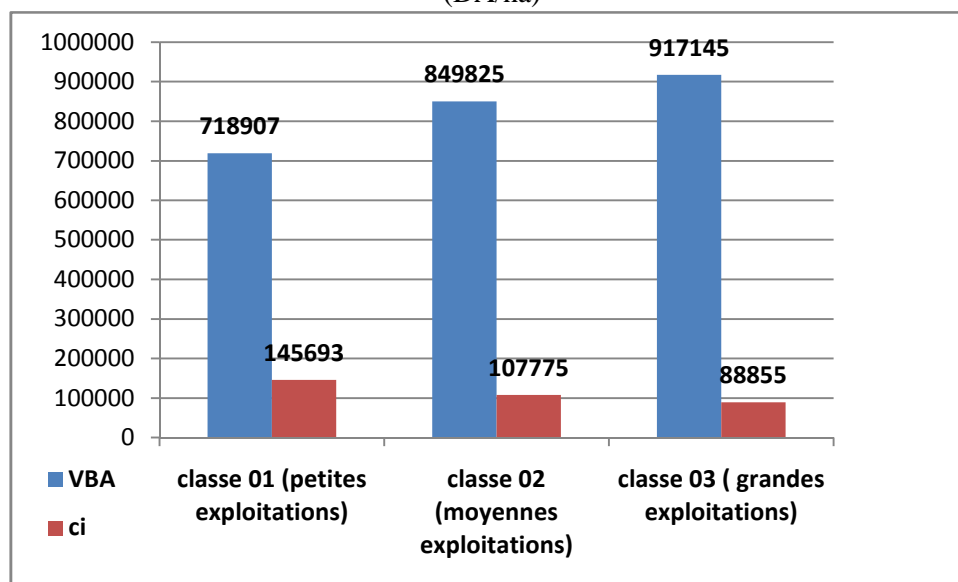
Cette différence de valeur correspond donc à la valeur qu'il a ajoutée par son travail. Il s'agit donc de la mesure de la richesse produite par l'agriculteur.

**-Les consommations intermédiaires (CI)**

On définit les consommations intermédiaires comme l'ensemble des biens et services qui sont intégralement détruits au cours d'un cycle de production.

$$\text{Les consommations intermédiaires} = \text{Charges totales} - \text{Charges de la main d'œuvre}$$

**Graph n°40 :** Représentation de la valeur ajoutée brute et la consommation intermédiaire par classe (DA/ha)

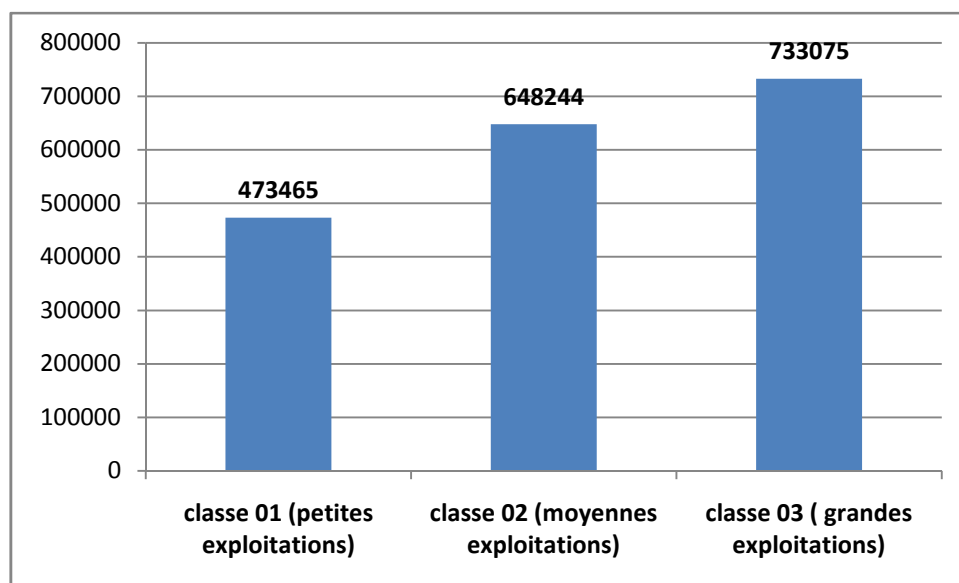


Source : établi par nous à partir de notre enquête, 2010.

- **LA MARGE BRUTE (MB) :**

Cet indicateur est défini comme étant la différence entre deux grandeurs qui sont liées, le produit brut et les charges variables :  $MB = PB - CV$  avec :  $PB$  = produit brut.

**Graph n°41** : Représentation de la marge brute par classe (DA/ha)



Source : établi par nous à partir de notre enquête, 2010.

- **LE SEUIL DE RENTABILITE (Q/Ha) :**

C'est le rendement à partir du quel le producteur commence à avoir des bénéfices. Le calcul du seuil minimal de rentabilité (le point mort) de la production de la deglet nour, c'est le calcul du rendement pour lequel le producteur ne réalise ni gain ni perte, mais couvre strictement les coûts de son activité.

Il se calcule par la formule :

$$SR(q) = \frac{\sum \text{Coûts à ha}}{\text{prix de vente du quintal en DA}}$$

Les résultats nous révèlent que le seuil de rentabilité est de 28.21 q chez les exploitants de la classe1 (petites exploitations), 22.26 q dans la classe 2 et 19.52 q dans la classe 3 pour un prix de vente de 14050 DA/q. Cette différence entre les classes est due essentiellement à la différence des charges totales par hectare. Le seuil de rentabilité est donc fonction du prix de vente et des charges totales par hectare.

**Tableau 45** : Le seuil de rentabilité de chaque classe

| Les indicateurs | Classe1 | Classe2 | Classe3 |
|-----------------|---------|---------|---------|
| SR (Q/Ha)       | 28.21   | 22.26   | 19.52   |



- **L'EFFICACITE PRODUCTIVE :**

$$L'efficacité productive = valeur ajoutée brute / Production agricole$$

Cet indicateur, qui rend compte de l'efficacité interne du système de production, permet de distinguer les agriculteurs qui dégagent une valeur ajoutée brute en ayant un volume de production limité de ceux qui obtiennent la même valeur ajoutée brute mais avec un volume de production plus important<sup>35</sup>.

**Tableau 46 :** Coefficient d'efficacité productive de chaque classe

| <i>Les indicateurs</i>              | <i>Classe1</i> | <i>Classe2</i> | <i>Classe3</i> |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Coefficient d'efficacité productive | 99.85          | 108.95         | 111.85         |

- **LE COEFFICIENT D'EFFICACITE ECONOMIQUE (CEE)<sup>36</sup> :**

Il est défini comme étant le rapport entre le produit brut en valeur (PB) et l'ensemble des charges (CT). Il renseigne sur le taux de couverture des charges globales par la valeur du produit. Cet indicateur doit être supérieur à un pour que l'exploitant réalise un profit. Plus cet indicateur est élevé, plus la production de deglet nour est économiquement efficiente :  $CEE = PB / CT$ .

**Tableau 47 :** Coefficient d'efficacité économique de chaque classe

| <i>Les indicateurs</i> | <i>Classe1</i> | <i>Classe2</i> | <i>Classe3</i> |
|------------------------|----------------|----------------|----------------|
| CEE                    | 2.18           | 3.06           | 3.67           |

### Conclusion

Analyser la performance économique d'un hectare de deglet nour par classe (classe1, classe2, classe3) revient à se baser sur les indicateurs économiques déterminés précédemment. Les résultats de l'analyse montrent que la production de deglet nour est plus rentable dans la classe 3 qu'ailleurs. Cette meilleure rentabilité s'explique par des rendements moyens plus élevés, une maîtrise du coût de production moyen et des valeurs également plus élevées de la marge brute moyenne par hectare, coefficient d'efficacité productive et du coefficient d'efficacité économique (CEE).

<sup>35</sup> Colson FV, 1999 – Op.Cit.

<sup>36</sup> Gharbi F, El Fahem M, 2004 – Op.Cit.

# Chapitre 05

## *Analyse de la compétitivité de Deglet Nour*

## Chapitre 05 : Analyse de la compétitivité de Deglet Nour

### Introduction

A mesure que la mondialisation progresse, les états sont mis en concurrence et se doivent, pour résister, d'être de plus en plus compétitifs. La compétitivité désigne la capacité à s'imposer sur le marché mondial face à ces concurrents. Elle concerne les entreprises mais aussi la nation dans son ensemble qui, pour s'affirmer sur le marché mondial, est soumise aux contraintes de crédibilité économique et financière.

Notre objectif à travers ce chapitre est de faire une analyse comparative des éléments déterminant dans la compétitivité de Deglet Nour entre l'Algérie et l'union européenne.

### 5.1. Les principaux indicateurs de la compétitivité:

Les indicateurs d'évaluation de la compétitivité qu'on retrouve dans la littérature économique (dont ceux utilisés dans ce chapitre), présentent tous des limites : ils devraient être utilisés avec précaution, car ils n'accordent pas une attention suffisante aux facteurs de la compétitivité hors prix, sachant que les travaux récents en économie internationale ont démontré qu'au-delà de l'importance des prix, la qualité représente un des éléments clés pour la construction d'un avantage compétitif<sup>37</sup> (Belhaj Hassine N, Salah Matoussi M, 2006).

Pour approcher la compétitivité de la filière dattes (deglet nour), on a utilisé les indicateurs suivants :

#### 5.1.1. Coefficient de protection nominale (CPN) :

Le coefficient de protection nominale mesure, pour un produit  $i$ , le rapport des prix intérieurs aux prix mondiaux, il est défini par le rapport entre le marché intérieur  $P_i^d$  et le prix mondial  $P_i^w$  d'un produit donné, exprimés dans une monnaie commune<sup>38</sup> :

$$CPN_i = \frac{P_i^d}{P_i^w * E_0} \quad E_0 : \text{Taux de change}$$

-Si le  $CPN=1$ , cela traduit l'équilibre ou le niveau optimum de la compétitivité des échanges entre le marché national et international. La structure de protection est neutre. Les producteurs ne sont ni favorisés ni défavorisés.

- Si le  $CPN>1$ , cela signifie que le bien bénéficie d'une protection par rapport au bien importé ou exporté. Les producteurs profitent d'une subvention due à l'intervention d'une structure de protection (protection positive).

-Si le  $CPN<1$ , cela signifie que le pays ne protège pas son marché. Les producteurs sont taxés, défavorisés (protection négative).

<sup>37</sup> Belhaj Hassine N. & Salah Matoussi M. 2006 « Compétitivité et qualité des produits : le cas de l'agriculture et de l'agroalimentaire ». ([www.aed.auf.org/IMG/doc/Belhadj\\_Hassine.doc](http://www.aed.auf.org/IMG/doc/Belhadj_Hassine.doc)).

<sup>38</sup> Communauté européenne, 2000 « programme d'action régionale/politiques agricoles et alimentaires » séminaire sur l'aide à la décision en agriculture. Tunis.

### 5.1.2. Coefficient de protection nominale pour les inputs échangeables (CPNi) :

C'est le rapport entre la valeur des biens échangeables aux prix observés et celle aux prix de référence. Il mesure l'importance des transferts sur outputs et sur inputs échangeables et renseigne sur le degré de protection dont bénéficie l'activité analysée<sup>39</sup>. (Harrigan J, 1995)

### 5.1.3. Coefficient de protection Effective (CPE) :

Il mesure l'impact des interventions commerciales au niveau d'un produit et de ses inputs sur la valeur ajoutée de l'activité concernée. Il est égal au rapport de la valeur ajoutée évaluée au prix privés et de la valeur ajoutée aux prix sociaux ou au rapport de la différence entre le revenu brut financier et le coût financier des facteurs échangeables et de la différence entre le revenu brut économique et le coût économique des intrants échangeables. Ce coefficient indique l'effet combiné des politiques des prix des produits et des intrants échangeables sur les incitations à la production agricole<sup>40</sup> (Harrigan J, Loader R, Thirtle C, 1995).

- Si le CPE = 1, cela traduit l'équilibre ou le niveau optimum de la compétitivité des échanges entre le marché national et international. La structure de protection est neutre. Les producteurs ne sont ni favorisés ni défavorisés.
- Si le CPE > 1, cela signifie que les acteurs de la branche d'activité considérée gagnent plus de revenu qu'ils ne gagneraient sans distorsion de prix. Les producteurs bénéficient d'une subvention implicite et /ou d'une protection du prix du produit.
- Si le CPE < 1, cela signifie que le pays ne protège pas son marché. Le produit est implicitement taxé. Les producteurs gagneraient un meilleur revenu s'ils achetaient et vendaient aux prix sociaux, définis comme étant les prix sur le marché international. Ils sont donc défavorisés sur le marché interne<sup>41</sup>. (Bokar M, 2002)

### 5.1.4. La rentabilité sociale :

La rentabilité sociale constitue le niveau du profit aux prix de référence. Il indique donc le niveau de la rentabilité sociale. Ce résultat permet d'estimer la contribution nette de l'activité à l'augmentation du revenu national.

La rentabilité sociale est une mesure de l'efficacité économique d'une activité ou d'un système et des avantages comparatifs. Si sa valeur est positive, le système étudié est jugé efficace car il engendre des profits sans nécessiter d'intervention. Dans ce cas, il est plus avantageux de produire le bien localement que de se le procurer sur le marché international.

Si la rentabilité sociale est négative, le système n'est pas rentable car les biens sont produits à des coûts supérieurs à ceux des produits d'importation<sup>42</sup> (Harrigan J, Loader R, Thirtle C, 1995).

---

<sup>39</sup> Harrigan J, Loader R, Thirtle C, 1995 « la politique des prix agricole ; le gouvernement et le marché » documents de formation pour la planification agricole n°31. FAO. Rome.

<sup>40</sup> Idem

<sup>41</sup> Bokar M, 2002 « analyse des coûts- bénéfice des technologies du Niébé : une application de la matrice de l'analyse des politiques ; conférence annelle de l'association africaine d'évaluation » Nairobi, 10-14 juin 2002.

<sup>42</sup> Harrigan J, Loader R, Thirtle C, 1995– Op.Cit.

### 5.1.5. La rentabilité privée :

Cette rentabilité évalue le budget de l'exploitation aux prix de marché ; elle est égale à la différence entre les revenus et les coûts.

Ce résultat est important, car il renseigne sur le degré de compétitivité de l'activité agricole étant donné les techniques utilisées, les prix en vigueur des produits et des inputs et l'importance des transferts dus au politique. Il contribue à montrer quels types d'agriculteurs réagissent aux incitations. La rentabilité privée en valeur absolue n'est pas un paramètre satisfaisant quand il s'agit de comparer des systèmes avec des intensités capitalistiques et des prix différents. Il serait plus pertinent d'utiliser le coefficient de coût en ressources domestiques CRD. Ce coefficient indique dans quelle mesure le système rémunère les facteurs et reste compétitif (Harrigan J, Loader R, Thirtle C, 1995).

### 5.1.6. Coefficient de coût en ressources domestiques :

Le Coefficient de coût en ressources domestiques (CRD) mesure le ratio de la valeur des intrants non échangeables mesurée au prix de référence, à la valeur ajoutée produite par l'activité (mesurée aux prix de référence). Il traduit la valeur des devises étrangères générées ou économisées par l'exportation ou la non-importation d'une unité du produit. Le CRD est un indicateur d'avantage comparatif.

En d'autres termes, le CRD mesure si une filière de produit particulière, qui emploie des ressources domestique et des ressources échangeables, peut générer plus de devises étrangères qu'elle n'en consomme dans cette filière d'exportation, et permet de comparer différents usages des ressources domestiques<sup>43</sup>

Le CRD mesure l'avantage comparatif international du pays pour cette production.

- Si le CRD = 1, cela traduit un cas d'indifférence ; c'est-à-dire que le producteur ne réalise ni bénéfice ni perte en produisant localement ou en important le bien considéré.
- Si le CRD > 1, cela signifie que la production à base de la technologie considérée n'a pas un avantage comparatif dans la production du bien considéré. Il n'est pas rentable pour le producteur de produire localement le bien considéré ; il vaut mieux pour lui de l'importer.
- Si le CRD < 1, cela signifie que la production à base de la technologie considérée a un avantage comparatif. Autrement dit, l'activité de production est économiquement efficace. Il est moins coûteux en ressources domestiques de produire localement le produit considéré que de l'importer.

Les différents coûts ainsi que les différents coefficients sont calculés dans le contexte suivant :

- *Année de référence pour les prix= 2010*
- *Monnaie= DA en référence a € 100DA=1€*
- *Rendement (t/ha)= 8 tonne /hectare*
- *Coût de production= 354.2 €/tonné<sup>44</sup>*
- *Prix bord champ=1405 €/tonne*
- *Prix de parité a l'exportation « prix FOB » = 3000 €/tonne*
- *Prix de marché = 4000 €/tonne*

<sup>43</sup> Communauté européenne, 2000 – Op.cit.

<sup>44</sup> Nous avons choisi la classe 03 la plus performante.

Les résultats de cette analyse sont présentés dans les tableaux suivants :

**Tableau 48:** Calcul du prix de parité à l'exportation de la deglet Nour

| <i>Calcul du prix de parité a l'exportation</i>                      |   | <b>DA</b>     | <b>€</b>    |
|--|---|---------------|-------------|
| <b>1-Equivalent prix bord champ (ou prix a la ferme)=</b>            |   | 140500        | 1405        |
| <b>2- Coût de la collecte et de la livraison au marche de gros =</b> |   | 0             | 0           |
|  | <b>2-1-transport</b>                                    | 0             | 0           |
| <b>3- Coût de la commercialisation =</b>                             |   | 0             | 0           |
|  | <b>3-1-marge de commercialisation =</b>                 | 0             | 0           |
| <b>4- coût de la livraison a quai (port aéroport)=</b>               |   | 3000          | 30*         |
|  | <b>4-1-transport =</b>                                  | 3000          | 30          |
| <b>5-frais d'embarquement =</b>                                      |   | 4000          | 40          |
|  | <b>5-1-charges portuaires=</b>                          | 3500          | 35          |
|  | <b>5-2-stockage (Container frigorifique) et pertes=</b> | 500           | 5**         |
| <b>6-prix fob (1+2+3+4+5)=</b>                                       |   | <b>147500</b> | <b>1475</b> |

Source : Fait par nous même à partir des données de notre enquête.

- \* :6000 DA/tonne (60000 DA pour un conteneur de 20tonnes) représente les frais de transport de Biskra au port d'Alger.
- \*\* : les frais du stockage sur le port est déclaré par un exportateur 5000 DA/nuit pour un semi de 20 tonne.
- 1€ = 100DA.

**Tableau 49 a :** Calcul des coûts des inputs échangeables

| <b>Inputs Échangeables</b> |                              |                              |                               |                              |
|----------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
|                            | <b>Coût privé (DA/Tonne)</b> | <b>Subvention (DA/Tonne)</b> | <b>Coût social (DA/Tonne)</b> | <b>Coût social (€/Tonne)</b> |
| <b>Engrais</b>             | 22400                        | 0                            | 22400                         | 224                          |
| <b>PPS</b>                 | 0                            | 1200                         | 1200                          | 12                           |
| <b>Energie</b>             | 2500                         | 0                            | 2500                          | 25                           |
| <b>Total</b>               | <b>24900</b>                 | <b>1200</b>                  | <b>26100</b>                  | <b>261</b>                   |

Source : Fait par nous même à partir des données de notre enquête.

**Tableau 49 b :** Calcul des coûts des inputs non échangeables

| <b>Inputs non-Échangeables</b> |                              |                               |                              |
|--------------------------------|------------------------------|-------------------------------|------------------------------|
|                                | <b>Coût privé (DA/Tonne)</b> | <b>Coût social (DA/Tonne)</b> | <b>Coût social (€/Tonne)</b> |
| <b>Main d'œuvre</b>            | 23171.87                     | 23171.87                      | 231.71                       |
| <b>Dépréciation</b>            | 375                          | 375                           | 37.5                         |
| <b>Total</b>                   | <b>23546.87</b>              | <b>23546.87</b>               | <b>235.46</b>                |

Source : Fait par nous même à partir des données de notre enquête.

**Tableau 50:** Calcul du CRD, valeur ajoutée sociale et coût social des inputs échangeables

| <i>Prix de parité à l'exportation(€)</i>       | <i>Coût social des inputs échangeables</i> | <i>Valeur ajoutée Sociale (€)</i> |
|--|--|-----------------------------------|
| 1475   | 261  | 1214                              |
| <i>Coût social des inputs non échangeables</i> | <i>Valeur ajoutée Sociale</i>              | <i>CRD</i>                        |
| <b>235.46</b>                                  | <b>1214</b>                                | 0.19                              |

Source : Fait par nous même à partir des données de notre enquête.

**Valeur Ajoutée Sociale (€)**= Prix de parité à l'exportation – Coût social des inputs échangeables

**CRD** = Coût social des inputs non échangeables / Valeur ajoutée sociale

**Tableau 51 :** Analyse Economique et Financière pour deglet nour

| <b>ANALYSE DE LA RENTABILITE PRIVEE</b>                              | <b>DA</b>       | <b>€</b>      |
|--|-----------------|---------------|
| <b>1-PRIX BORD CHAMP Pf</b>  | 140500          | 1405          |
| <b>2-VALEUR PRIVEE DES INPUTS ECHANGEABLES Ef</b>                    | 24900           | 249           |
| <b>3- VALEUR AJOUTEE PRIVEE (Vaf= Pf-Ef)</b>                         | 115600          | 1156          |
| <b>4-VALEUR TOTALE DES INPUTS NON ECHANGEABLES (VNf)</b>             | 23546.87        | 235.46        |
| <b>5-RENTABILITE PRIVEE BRUTE PAR TONNE (Vaf-VNf)</b>                | 92053.13        | 920.54        |
| <b>ANALYSE DE LA RENTABILITE SOCIALE</b>                             | <b>DA</b>       | <b>€</b>      |
| <b>1-PRIX FOB Ps</b>   | <b>147500</b>   | <b>1475</b>   |
| <b>2-VALEUR SOCIALE DESINPUTS ECHANGEABLES Es</b>                    | <b>26100</b>    | <b>261</b>    |
| <b>3- VALEUR AJOUTEE SOCIALE (VAs=Ps-Es)</b>                         | 173600          | 1736          |
| <b>4-VALEUR SOCIALE DES INPUTS NON ECHANGEABLES (VN<sub>s</sub>)</b> | <b>23546.87</b> | <b>235.46</b> |
| <b>5-RENTABILITE SOCIALE BRUTE PAR TONNE (VAs-VN<sub>s</sub>)</b>    | 150053.13       | 1500.54       |

Source : Fait par nous même à partir des données de notre enquête.

D'après les résultats, nous pouvons dire que *la rentabilité privée* de l'agriculteur est assez importante puisqu'il arrive à faire un bénéfice de 92053.13DA par tonne.

Nous avons déjà vu que la rentabilité privée en valeur absolue, même si elle nous renseigne sur les bénéfices nets, reste insuffisante. Pour cela, le coût des ressources domestiques aux prix privés (CRD) est plus pertinent dans la mesure où il met en rapport les coûts des facteurs domestiques à la valeur ajoutée calculée sur les biens échangeables. Ce ratio peut nous révéler si le système rémunère les facteurs et reste compétitif.

*Le ratio de coût en ressources domestiques* est de 0,19 (CRD < 1). Ceci implique que les revenus sont supérieurs aux coûts, l'activité rémunère les facteurs et dégage des profits. Cela indique que le système de production utilise des ressources intérieures dont le coût total d'opportunité mesuré à prix mondiaux est moins élevé que la valeur ajoutée générée par le système en termes de devises. Cela signifie que la production à base de la technologie considérée a un avantage comparatif ; à savoir que la production de Deglet Nour est économiquement efficace. Il est moins coûteux en ressources domestiques.

Il a déjà été mentionné que *la rentabilité sociale* constitue le niveau du profit aux prix de référence. Ce résultat permet d'estimer la contribution nette de l'activité à l'augmentation du revenu national.

Dans notre cas la rentabilité est positive (150053.13 DA/tonne). La filière étudiée contribue à l'augmentation du revenu national sans nécessiter d'intervention ; donc il est plus avantageux de produire la Deglet Nour.

**Tableau 52:** Analyse de l'avantage comparatif

| <b>ANALYSE DE L'AVANTAGE COMPARATIF : COEFFICIENT DE PROTECTION</b>           |      |
|---|------|
| <b>1-PROTECTION NOMINALE DU PRODUIT (CPN<sub>p</sub>=Pf/Ps)</b>               | 0,95 |
| <b>2-PROTECTION NOMINALE POUR INPUTS ECHANGEABLES (CPN<sub>i</sub>=Ef/Es)</b> | 0,95 |
| <b>3-COEFFICIENT DE PROTECTION EFFECTIVE (CPE=VAf/VAs)</b>                    | 0,66 |
| <b>4-CRD (VNs/VAs)</b>  | 0,19 |

Source : Fait par nous même à partir des données de notre enquête.

▪ **Le coefficient de protection nominale** sur Deglet Nour est de 0,95 ( $CPN < 1$ ) ce qui indique une protection négative. Cela veut dire que le producteur local reçoit un prix inférieur à celui qu'il aurait pu recevoir dans une situation de libre échange ; le producteur est défavorisé (protection négative).

▪ **Le coefficient de protection nominale pour les inputs échangeables** est de 0,95 ( $CPN < 1$ ), ce qui indique que les producteurs de Deglet Nour, en ce qui concerne l'utilisation des inputs échangeables, sont favorisés.

▪ **Le coefficient de protection effective** sur Deglet Nour est de 0,66 ce qui indique que l'effet net des politiques commerciales et de taux de change est une sous protection de l'activité de la production de la Deglet nour. L'Algérie ne protège pas son marché ; les producteurs gagneraient un meilleur revenu s'ils achetaient et vendaient aux prix économiques (prix du marché international).



## 5.2. Niveau de protection du marché local de la deglet nour contre la concurrence sur le marché français

L'évaluation de la compétitivité de la filière deglet nour algérienne, se fera en comparaison avec la filière datte sur le marché français, puisque :

- ✓ il reçoit la grande partie de la production algérienne de datte et c'est le grand ré exportateur dans l'union européenne ;
- ✓ Sa proximité géographique avec le marché algérien lui permet d'y être plus facilement présent;

**Tableau 53 : Niveau de protection du marché local de la deglet nour dans les conditions actuelles et en cas de suppression des droits de douanes (Libre échange)**

|  | Condition actuelle | suppression DD |
|--|--------------------|----------------|
| Droits de douane (%)                                   | 0,3                | 0,0            |
| Prix moyen payé à la production en France (euro/Tonne) | 3000               | 3000,00        |
| Transport au niveau local en France (euro/Tonne)       | 15                 | 15,00          |
| Transport maritime (euro/Tonne)                        | 86,38              | 86,38          |
| <b>Prix CAF</b>  | <b>3101.38</b>     | <b>3101.38</b> |
| Prix de la deglet nour en Algérie (euro/tonne)         | 4000               | 4000           |
| Transfert  | 898.62             | 898.62         |
| <b>CPN</b>   | <b>1,28</b>        | <b>1,28</b>    |
| Droits de douane                                       | 930.41             | 0,00           |
| Prix CAF+DD  | 4031.79            | 3101.38        |
| Transfert+DD   | 1829.03            | 898.62         |
| CPN+DD   | 931.69             | 1.28           |
| Coût de transport au marché local                      | 5,4700             | 5,47           |
| Prix sur le marché local                               | 4037.26            | 3106.68        |
| <b>CPN Effectif</b>                                    | <b>0.8133</b>      | <b>1.0012</b>  |

Source : Fait par nous même à partir des données de notre enquête.

### 5.2.1. Dans la situation actuelle (30% de droit de douane)

La situation actuelle de la filière datte (deglet nour) est très favorable pour la production locale, avec un droit de douane de 30% et un prix de référence sur le marché français qui est de 3000€/tonne.

En effet, le prix d'arrivée sur le marché local de deglet nour française sera de 4037.26 €/tonne, soit 403.72DA/Kg. En comparant ce prix au coût de production d'un kilogramme de deglet nour en Algérie qui est d'environ 35,42 DA/Kg, nous trouvons une différence considérable de 368,30 DA/Kg. De ce fait, on pourra dire qu'il n'y aura aucun effet sensible sur notre filière.

Ce scénario donne une idée sur la situation actuelle du marché national de deglet nour.

### 5.2.2. Dans la situation de suppression totale des droits de douane (libre échange)

L'entrée en vigueur de l'accord d'association et de la création de la zone de libre échange entre l'Algérie et l'Union Européenne auront des effets directs sur le prix de vente des produits européens sur notre marché. En fait, les produits importés de l'Europe bénéficieront d'une baisse graduelle ou d'une suppression directe des droits de douane.

Nous constatons qu'avec la suppression totale des droits de douane (libre échange), la datte française à son arrivée sur le marché local est moins chère que la datte locale. En effet, avec la suppression totale des droits de douane, le coefficient de protection effectif augmente à 1,002 ce qui rend non compétitive la datte locale.

### 5.3. Le coefficient de spécialisation inter produit<sup>45</sup>

L'Indice des exportations nettes de *Balassa & Bauwens*, nous donne une idée sur l'importance des échanges de la datte produite par rapport à sa production nationale.

Le calcul que montre le tableau 57 pour l'année 2009 (les chiffres les plus récents de la FAOSTAT), indique qu'il est moins important en Algérie (soit : 11.99 %), qu'en Tunisie (176.27 %).

En ne peut calculer ce coefficient pour le cas de la France car sa production en dattes est nulle.

**Tableau 54 :** Calcul du coefficient de spécialisation inter produit de l'Algérie de la Tunisie et de la France

| Désignation  | Algérie | Tunisie | France |
|--|---------|---------|--------|
| Production (millions US\$) Qi  | 306.777 | 666.45  | 0      |
| Exportation (millions US\$) Xi                                       | 12      | 176.28  | 27061  |
| Importation (millions) Mi  | 0.001   | 0.136   | 63236  |
| Coefficient de spécialisation inter produit $K = 100 (Xi - Mi) / Qi$ | 11.99   | 176.27  | /      |

Source : Chiffres de l'année 2009 (FAO STAT 2011).

### 5.4. L'indice de la part dans le marché de l'exportation (XMS)<sup>46</sup>

$XMS_{ik} = 100$  (Exportations nationales des dattes/exportations mondiales de la datte).

Les exportations mondiales de datte pour l'année 2009 en quantité de 776785 tonnes et en valeur de 605174(1000 \$)

**Tableau 55 :** Calcul du L'indice de la part dans le marché de l'exportation (XMS) de l'Algérie de la Tunisie de la France et d'Israël

| Désignation   | Algérie | Tunisie | France | Israël |
|---|---------|---------|--------|--------|
| Exportation (millions US\$) Xi  | 12      | 176.28  | 27061  | 59169  |
| L'indice de la part dans le marché de l'exportation (XMS)<br>= $100 (Xi / X_m)$ | 1.98    | 29.13   | 4.47   | 9.8    |

Source : Chiffres de l'année 2009 (FAO STAT 2011).

Ce coefficient nous donne une idée sur le volume des exportations par rapport les exportations au niveau mondiale. L'Algérie représente à peine 2 % des exportations mondiales en 2009 (dont 80 % composés de la *Deglet Nour*), contre, 29,13 % pour la Tunisie (4er exportateur en 2009, sa production représente 1.92 % de la production mondiale) et 9.8 % pour Israël (6ème exportateur mondial, tout en sachant que sa production dattière est de 22 191 tonne, soit 0,29 % de la production mondiale).

La France est un pays non producteur malgré cela il participe avec 9,8% des exportations mondiales, et arrive à avoir des parts importante dans le marché mondiale de la datte (premier client de l'Algérie),

<sup>45</sup> Messak M.R. \*, Nezzar-Kebaili N.\*\* & Fayçal Ababsa S: "Compétitivité de la filière dattes en Algérie » Institut national de la recherche agronomique d'Algérie. Perspectives agricoles 2008 N° 3 année 2008

<sup>46</sup> Idem

avec 4.47% dans le total des exportations mondiales ; ce qui lui permet d'occuper la 9ème place mondiale. La France suit une stratégie de réexportation basée sur le conditionnement et la qualité et le savoir faire.

### 5.5. L'indice de l'avantage comparatif révélé (IACR)<sup>47</sup>

$IACR = [(X_i - M_i) * 100] / (X_i + M_i)$  dont :  $X_i$  = Exportations en dattes ;  $M_i$  = Importations en dattes.

**Tableau 56 : Calcul du L'indice de la part dans le marché de l'exportation (XMS) de l'Algérie de la Tunisie**

| Désignation   | Algérie | Tunisie |
|---|---------|---------|
| Exportation (millions US\$) $X_i$   | 12      | 176.28  |
| Importation (millions) $M_i$  | 0.001   | 0.136   |
| L'indice de l'avantage comparatif révélé (IACR) = $[(X_i - M_i) * 100] / (X_i + M_i)$ | 98.01   | 99.2    |

Source : Chiffres de l'année 2009 (FAO STAT 2011).

Il nous indique sur la proportion du solde commercial d'un produit  $i$  par rapport au volume de commerce de ce produit.

Selon les chiffres de 2009 de la FAO STAT, en trouvent qu'il a une valeur de 98,01 pour l'Algérie ; effectivement presque égale comparativement avec la Tunisie (= 99.2). A cause des importations de ces deux grands concurrents de cette filière qui soit presque nulle.

### 5.6. L'identification des contraintes (les forces, les opportunités sur lesquelles on peut s'appuyer pour dynamiser la filière)

#### a) Forces

- Existence d'un potentiel phoenicicole important
- Existence d'association des producteurs de dattes et association des exportateurs de datte et un comité interprofessionnel qui peuvent dynamiser davantage la filière datte en Algérie ;
- Mesures de soutien incitatifs dans le cadre du PNDA, PNDAR, crédit R'FIG crédit EL Tahaddi pour augmenter la production et encourager l'exportation.

#### b) Faiblesses

- Les agriculteurs n'applique pas les itinéraires techniques de production qui revient négativement sur les rendements (diminution des rendements) ;
- Problème de l'eau pour toute la zone saharienne;
- Anarchie caractérisée du marché national,
- Manque de chambre de froid,
- la multiplication des intermédiaires, qui ce répercute sur la flambé des prix ;

<sup>47</sup> Idem

- La concurrence des autres pays producteurs de datte (tunisie, irak, pakistan, iran...) très agressive (pour l'exportation) ;
- Problème de la cherté des transports ;

## **Conclusion**

Ce chapitre qui est consacré à l'analyse de la compétitivité de la filière datte (Deglet nour) et le niveau de protection de cette dernière à travers l'étude des coûts de production, le coefficient de protection nominale et effectif, le coefficient des ressources domestiques, la rentabilité privée et sociale, révèle que l'Algérie possède un avantage comparatif dans cette filière.

Le coefficient de protection nominale et le coefficient de protection effective sont respectivement de 0,95 et 0,95 ce qui indique que l'Algérie ne protège pas son marché ; les producteurs gagneraient un meilleur revenu s'ils achetaient et vendaient au prix économique (prix sur le marché international). Le producteur de datte est défavorisé.

Le coefficient des ressources domestiques est de 0,19 ce qui offre un avantage comparatif intéressant pour l'Algérie. Le CRD peut être amélioré si l'Algérie veut considérer cette filière comme une source de génération de devises.



# *Chapitre 06*

## *l'exportation de Deglet Nour*

## Introduction

Dans ce chapitre, nous présentons les résultats de l'enquête menée auprès d'un échantillon aléatoire d'exportateurs. Nous commençons par un aperçu sur le profil de nos répondants et voir quelles sont les contraintes aux exportations de dattes algériennes et tout particulièrement celle de la variété de datte Deglet Nour, la plus prisée aussi bien par les consommateurs algériens qu'étrangers.

### 6.1 Echantillonnage

Vue les difficultés pour contacter un nombre important d'exportateurs nous avons pris un échantillon de convenance nous avons pus contacter 7 exportateurs auprès desquels nous avons porté notre enquête.

### 6.2. Identification des exportateurs enquêtés

#### 6.2.1. La maîtrise de la langue

Tableau 57: Répartition des exportateurs selon la maîtrise de la langue

| Exportateurs   | Maîtrise de la langue |          |         |           |
|----------------|-----------------------|----------|---------|-----------|
|                | Arabe                 | Français | Anglais | Autre     |
| Exportateur 01 | *                     | *        | -       |           |
| Exportateur 02 | *                     | *        | *       |           |
| Exportateur 03 | *                     | *        | -       |           |
| Exportateur 04 | *                     | *        | *       |           |
| Exportateur 05 | -                     | -        | -       |           |
| Exportateur 06 | *                     | *        | -       | Espagnole |
| Exportateur 07 | *                     | *        | *       |           |

Source : enquête 2010.

Ces derniers sont des opérateurs privés, ce sont des professionnels dans leur métier. Trois d'entre eux maîtrisent trois langues.

### 6.3. Identification de l'activité

#### 6.3.1. Transport

Tableau n°58 : Transport

| Exportateurs   | le transport pose t'il problème ? |
|----------------|-----------------------------------|
| Exportateur 01 | Non                               |
| Exportateur 02 | Oui                               |
| Exportateur 03 | Oui                               |
| Exportateur 04 | Oui                               |
| Exportateur 05 | Oui                               |
| Exportateur 06 | Oui                               |
| Exportateur 07 | Oui                               |

Source : enquête 2010.

La plupart des exportateurs rencontre des problèmes de transport pour l'acheminement de leur produit aux ports et aéroports.



### 6.3.2. Stockage sous froid

Tableau n°59 : Stockage sous froid

| Exportateurs   | Ayant un problème de stockage sous froid |
|----------------|--|
| Exportateur 01 | Non                                      |
| Exportateur 02 | Non                                      |
| Exportateur 03 | Oui                                      |
| Exportateur 04 | Oui                                      |
| Exportateur 05 | Oui                                      |
| Exportateur 06 | Oui                                      |
| Exportateur 07 | Oui                                      |

Source : enquête 2010.

### 6.3.3. Les prix de vente par type de conditionnement

Trois exportateurs ont répondu à cette question, un seul parmi eux a déclaré les prix de revient de l'exportation d'un kilogramme de Deglet Nour, les résultats sont présentés comme suit :

Tableau 60: prix de vente à l'exportation de la Deglet Nour.

| Conditionnement | Exportateur 02 | Exportateur 03 |                 | Exportateur 06 |
|-----------------|----------------|----------------|-----------------|----------------|
|                 | prix de vente  | prix de vente  | prix de revient | prix de vente  |
| Barquette 125g  | -              | 0.10-0.20 euro |                 | 0.36 euro      |
| Barquette 250g  | -              | 1.20 euro      | 1 euro          | 0.90 euro      |
| Barquette 500g  | -              | 1.02 euro      | 0.95 euro       | 6.80 euro      |
| Branchette 01kg | 03 euro        | 2.70 euro      | 2.50 euro       | 3.60 euro      |
| Branchette 02kg | 2.95 euro      | 2.70 euro      | 2.50 euro       | 7.00 euro      |
| Branchette 05kg | 2.90 euro      | 2.60 euro      | 2.40 euro       | 6.00 euro      |
| Ravier 500g     | 1.20 euro      | -              | -               | -              |
| Ravier 250g     | 1.25 euro      | -              | -               | -              |
| Vrac 10kg       | 1.05 euro      | -              | -               | -              |

Source : enquête 2010.

### 6.3.4. Comparaison des prix avec les prix au niveau international

La Deglet Nour premier choix branchette (01kg) est vendu sur le marché international à 3 euros (tableau n°60) les tunisiens présente le même produit avec un prix de 2 euro et avec des quantités plus importantes. La datte algérienne n'est pas concurrentielle en raison de ses prix de revient élevés. Les Tunisiens ayant une production plus importante qu'ils réservent à l'exportation avec des prix nettement moins élevés que les exportateurs algériens.

Le problème le plus important est le nombre élevés des intermédiaires donc de spéculateurs qui sont représentés par les revendeurs qui achètent aux producteurs (à la source). Ainsi ils tiennent le marché,

### 6.3.5. Approvisionnement en Deglet Nour

Tableau n°61 : Approvisionnement en Deglet Nour

| Exportateur    | Exportateur limité par la non disponibilité des quantités en Deglet Nour |
|----------------|--|
| Exportateur 01 | Non  |
| Exportateur 02 | Oui  |
| Exportateur 03 | Oui  |
| Exportateur 04 | Oui  |
| Exportateur 05 | Oui  |
| Exportateur 06 | Non  |
| Exportateur 07 | Oui  |

Source : enquête 2010.

Les exportateurs ne sont pas assez approvisionnés par les agriculteurs et ne peuvent donc avoir les quantités nécessaires pour honorer leurs clients. L'agriculteur ne garantissant les volumes nécessaires.

### 6.3.6. Les produits demandés sur le marché européen

Les produits demandés sont la datte dénoyautée et la datte conditionnée.

### 6.3.7. Manifestation internationale

Deux exportateurs parmi les sept enquêtés ont participé à un salon international de la datte, sans avoir bénéficié d'un soutien pour participer à cette manifestation. Les autres exportateurs non.

Sans aucune opportunité de participation aux manifestations commerciales régionales et ou internationales, alors que toute démarche d'exportation devrait s'inscrire dans un calendrier national soutenu. Comment peut-on participer à un salon international de l'agroalimentaire sans aides avec toutes les charges induites (location de stand, rendez-vous d'affaires, transport de produits, stockage, déjeuner d'affaire, échantillons gratuit, dégustations, etc...).

### 6.3.8. Les contraintes de l'exportation

Le conditionnement (vrac, divisionnaire) répondant aux normes européennes reste un grand handicap et doit être souvent importé ou transiter en temporaire pour être réexporté avec la Deglet Nour.

Le second facteur est extrêmement important pour ne pas dire vital, car il préserve et garanti la qualité de la datte entreposée pour l'exportation, est représenté par la chaîne de froid qui ne doit être jamais interrompue. Les capacités en froid in situ ainsi qu'aux ports et aéroports, nécessite d'être développés et mise aux normes du marché de l'export, notamment en matière de dispositifs de traçabilité.

Au sein du secteur, il est privilégié les circuits courts, de la production au conditionnement, en vu de réduire les intermédiaires et spéculateurs en quête de profits immédiats peu favorables aux intérêts des producteurs et exportateurs. Par ailleurs, les circuits courts permettent un gain en temps et préserve la qualité du produit. Malheureusement, il n'existe, à ce jour, aucun réseau de collecte structurée sous forme de centres de collecte de proximité, unique moyen pour pallier aux problèmes induits par la

dispersion géographique des palmeraies et les distances importantes entre les différentes zones de production.

- Le concept du produit périssable qui est à l'appréciation des douaniers étrangers à la profession. Nonobstant l'absence d'entrepôts frigorifiques aux ports et aéroports et la longue attente du produit avant embarquement.

- Ni marketing en Europe, par l'absence de relais à l'étranger pour faire connaître le produit algérien. Nous sommes encore sous assistance française, principal pour ne pas dire unique client.

- Les algériens ont des difficultés à entrer dans une politique de certification que réclament les marchés étrangers et qui exige des ressources financières conséquentes.

- Le "protectionnisme" de l'Union Européenne tout à fait compréhensible est un obstacle rencontré par les exportateurs algériens car les normes et certifications ISO et HCCP qui concernent la qualité d'hygiène et la traçabilité des produits constituent le point nodal avec nos partenaires européens.

- C'est un véritable parcours du combattant qu'il faut effectuer pour obtenir les financements nécessaires qui doivent venir à priori c'est-à-dire avant la récolte des dattes et non a posteriori (au moment de l'acte d'exporter). Généralement, les crédits sont octroyés une fois la campagne déclenchée et le marché décroché par les Tunisiens.

- Problème de la cherté des transports (fret aérien: 28DA/kg)

- La concurrence des autres pays producteurs de datte (tunisie, irak, pakistan, iran...) très agressive certes mais qui ne possèdent pas la Deglet Nour.

### **6.3.9. Proposition de solution**

Malgré les efforts considérables déployés au profit de cette filière, il est temps de mettre en place un plan de relance pour la filière dattes en Algérie.

- Il faut créer une cellule de services (guichet unique) agricoles par unité d'export, avec des moyens adaptés qui aura pour mission l'appui à l'organisation et à la production pour la filière export. Il faut également communiquer les exigences du marché international aux producteurs à la recherche de nouvelles parts de marché ou de nouveau marché,

- Réhabilitation les unités de conditionnement et l'accompagnement des producteurs,

- les revenus aurait pu être améliorer confortablement par le biais d'une synergie intersectorielle dans le cadre de cette activité agricole,

-Il faut un contrôle strict au niveau des marchés de proximité, réduire le nombre d'intermédiaires afin de réduire la flambée des prix de la datte.

-La mobilisation des industriels pour sortir cette filière, vu le potentiel phœnicicole dont dispose l'Algérie (voire chapitre 03).

-Les exportateurs ont besoin de crédits pour la mise à niveau de la plupart des installations des unités de conditionnement car les marchés extérieurs sont devenus très exigeants, non seulement sur la question du conditionnement, la fabrication, les machines, la certification, mais aussi les laboratoires de contrôle.

-Il faut placer un réseau de collecte structuré sous forme de centre de collecte de proximité, unique moyen, pour pallier les problèmes induits par la dispersion géographique des palmeraies et les distances importantes entre les diverse zones de production.

### **Conclusion**

A la lumière de ce qui a été développé précédemment, il apparaît clairement que le contexte du marché algérien des dattes et de la production est perturbé et aléatoire. En effet, la principale entrave à l'exportation se situe comme suite :

- Les longues attentes aux ports et aéroports en l'absence d'infrastructure frigorifiques qui provoque la dépréciation de la datte qu'il faut retrier-reconditionner, ce qui génère des surcoûts aux exportateurs.

- Aucune prospection de nouveaux marchés n'a été faite. Ceci s'explique par les coûts élevés qui ne sont pas pris en charge même pas en partie. Les exportations hors des circuits traditionnels se font généralement suite à la participation à une foire, mais cela demeure rare et pas très important sur le long terme.

# Conclusion Générale

## Conclusion générale

La datte algérienne mais en particulier la variété Deglet Nour demeure à ce jour un produit phare de l'agriculture algérienne. Cette variété de bouche très appréciée aussi bien par les consommateurs algériens qu'étrangers a gagné depuis des décennies ses lettres de noblesse. Connue et reconnue comme étant un produit exceptionnel comparé aux autres variétés de dattes aussi bien molles que sèches distribuées à travers le monde.

C'est une valeur sûre, un produit qui s'exporte bien, qui a de beaux jours devant lui et pour bien longtemps.

L'année 1994 a vu le niveau le plus bas atteint à l'exportation sur 20 années (1991-2010) avec 3 763 tonnes (1,19%) bien que la production ait été conséquente (317 184 tonnes).

L'Algérie avec la Tunisie ont de tradition des liens très forts avec l'Europe et particulièrement avec la France, l'Espagne et l'Italie, ces deux premières fournissent 90% de la Deglet Nour produite dans le monde. L'Europe a donc choisi l'Algérie et la Tunisie, ces deux pays dominant à hauteur de 75% les importations européennes avec respectivement 19% et 46% en plus des 7% que la France réexporte en Europe.

L'Europe est un marché en croissance régulière d'environ 4% par an, qui absorbe environ 30 000 tonnes de Deglet Nour ce qui met cette variété au premier rang des variétés importées particulièrement par l'Europe du sud où est consommé la quasi-totalité de la Deglet Nour naturelles soit 85% avec 25 000 tonnes.

Alors que l'Europe du Nord est plus portée vers les variétés de dattes communes à hauteur de 10 000 tonnes pour 4 200 tonnes de Deglet Nour. Les dattes communes sont surtout utilisées par l'industrie pour des impératifs économiques portés plus par le prix que la qualité.

Sur les marchés européens, si la grande distribution préfère les petits conditionnements divisionnaires car plus souples à écouler, les grossistes restent fidèles au vrac surtout ceux du sud de l'Europe.

La chute des prix à l'export de la Deglet Nour a été la conséquence de la multiplicité des exportateurs tunisiens qui a induit une surenchère à la baisse.

La Tunisie leader dans la Deglet Nour, a sous une forte apparence, des faiblesses par une qualité de fabrication inconstante, des conditions d'emballages et de mise sur palette approximative.

L'Algérie a la possibilité d'accroître sa part de marché car elle est la seule à disposer d'une production de Deglet Nour suffisante et indispensable pour répondre au marché européen demandeur en priorité de cette variété.

Mais il lui reste de gros efforts à réaliser à la base de sa filière datte Deglet Nour, c'est-à-dire au niveau de la production proprement dite, chez les agriculteurs.

Comment peut-on un instant imaginer une quelconque compétitivité sur le marché international lorsque l'on est confronté à une forte consommation interne qui absorbe un peu plus de 90% de la Deglet Nour.

Nonobstant, les emballages de qualité moyenne, la disponibilité aléatoire des transports, la difficulté d'accès aux palmeraies, la main d'œuvre rare et chère. **1**

L'Algérie par ses volumes en Deglet Nour et leur disponibilité, devra opter pour une politique offensive à moyen et à long terme afin de reconquérir ses anciens marchés par l'inondation du marché européen (Europe du sud) avec la Deglet Nour quitte à s'aligner sur les prix de nos voisins tunisiens dans un premier temps.

## *Références bibliographiques »*

### Ouvrages et Articles :

1. **Agriculture Canada, 1991.** "Task Force on competitiveness in the agri-food Industry, Growing Together". In Cahier option méditerranéenne, Volume 57, P 29 – 35, CIHEAM, Montpellier.
2. **Bachta M. S.1, Le Gal P.-Y.2, Rhouma A.3, Kuper M.4** «De l'eau aux dattes : aperçu de la filière dattes tunisienne et perspectives d'interventions. Economies d'eau en Systèmes Irrigués au Maghreb ». Deuxième atelier régional du projet Sima, Marrakech, Maroc, 29-31 mai 2006.
3. **Belhaj Hassine N. & Salah Matoussi M. 2006** « Compétitivité et qualité des produits : le cas de l'agriculture et de l'agroalimentaire ». ([www.aed.auf.org/IMG/doc/Belhadj\\_Hassine.doc](http://www.aed.auf.org/IMG/doc/Belhadj_Hassine.doc)).
4. **Bencharif A., Rastouni J.L., 2007** : « Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie ». Working paper, n° 07/2007, CIHEAM-IAMM, UMR MOISA, Montpellier.
5. **Benziouche S, 2006.** «L'agriculture dans la vallée de oued righ ; Quelques éléments d'analyse »Revue des sciences humaines Univ de Biskra Algérie 10, pp. 100-112.
6. **Bismut C. et Oliveira-Martins J., 1986** « Le rôle des prix dans la compétition internationale, dans industrie mondiale : la compétitivité à tout prix ».
7. **Bokar M, 2002** « analyse des coûts- bénéfice des technologies du Niébé : une application de la matrice de l'analyse des politique ; *conférence annelle de l'association africaine d'évaluation* » Nairobi, 10-14 juin 2002.
8. **Couloir vert, 2006,** Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.
9. **Communiqué, Crédit R'Fig.**
10. **CIHEAM, option méditerranéenne :** « Les pays méditerranéens et les échanges internationaux de dattes ».
11. **Colson F, Chatellier V, 1999** « Différences de performances économiques entre les exploitations laitières françaises » *INRA, Laboratoire d'Etudes et de Recherches Economiques.* Nantes. France.
12. **Communauté européenne, 2000** « programme d'action régionale/politiques agricoles et alimentaires » *séminaire sur l'aide à la décision en agriculture.* Tunis.
13. **Desmas S., (2005).** « Analyse comparative de compétitivité : le cas de la filière tomate dans le contexte euro-méditerranéen »,IAMM,Mémoire de Fin d'Etude Diplôme d'Agronomie Approfondie (D.A.A).p94.2005.
14. **Dupaigre B. F. (2006)** : « *L'analyse de filière a-t-elle quelque chose de nouveau à nous apprendre ?* ». Note thématique n° 2 de janvier. Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de Développement (IRAM), p. 4 (URL : [www.iram-fr.org](http://www.iram-fr.org)).
15. **FAO 2000.** « Etude des principaux Marchés européens de la datte et du potentiel commercial des variétés non traditionnelles ».
16. **Gharbi F, El Fahem M, 2004** « Conditions de compétitivité des semences de pomme de terre produites en Tunisie » *Laboratoire d'Économie rurale. Institut national de la Recherche agronomique de Tunisie (INRAT).* Tunisie. p187-198.
17. **Harrigan J, Loader R, Thirtle C, 1995** « la politique des prix agricole ; le gouvernement et le marché » *documents de formation pour la planification agricole n°31.* FAO. Rome.
18. **Hawkins,R.Ressources pédagogiques ICRA,Identifier des Stratégies :** « Compétitivité-Concepts clefs ».p4.Adresse URL :<http://www.icra-edu.org>.
19. **Institut Technique au Développement de l'Agriculture Saharienne (ITDAS) :** « Recueil des Fiches Techniques », pp91.
20. **LACHAAL L. (1998)** « La compétitivité : Concepts, définitions et applications ». In LAAJIMI A., ARFA L. Le futur des échanges agro-alimentaires dans le bassin méditerranéen : Les enjeux de la mondialisation et les défis de la compétitivité. Zaragoza : CIHEAM-IAMZ, 2001. p. 29-36 : 1ill, 1 table; 23. Tunis.
21. **Landau R., 1992.** « Technology, capital formation and U.S Competitiveness». In IAMZ, Volume 57, P 29 – 35 : « Le future des échanges agro-alimentaires dans le bassin méditerranéen "La



- compétitivité : Concepts, définitions et applications ». Cahier option méditerranéenne. CIHEAM. Montpellier.
22. **Malassi L., Ghersi G., 1996.** « Traité d'économie agro-alimentaire-Economie de la production et de consommation, Méthodes et concepts ».Cujas, deuxième édition. Paris.
  23. **Montigaud J.C., 1989** « Les filières fruits et légumes et la grande distribution. In Griffon M. (ed.). Economie des filières en régions chaudes. Montpellier : CIRAD, p. 37-54. 10ème séminaire d'économie rurale des régions chaudes, 11-15 septembre 1989, Montpellier.
  24. **Morvan Y, 1989** « *Filières de production. In : Fondements de l'Economie Industrielle* ». Paris: Economica.
  25. **Mucchielli, J.L., 2002.** La compétitivité : définitions ; indicateurs et déterminants, dossier team [team.univ- paris1.fr/trombi/mucchiel/competitivite.pdf], 2002
  26. **Murphy K.X. and ND Austin J.E. (1999):** “*Agribusiness sector competitiveness: implementing the Right Initiatives*”. A Guide to Developing Agricultural Markets and Agro enterprises. Washington, USA.
  27. **Porter, Michael. 1998** « The Competitiveness Advantage of Nations ». Chapter1 Free Press June.
  28. **Programme d’Intensification de la Phoeniculture**, Décembre 2008
  29. **Serges R., 2004** « Le développement des filières, la compétitivité et la promotion des cultures de marché » sous la direction du GECAD. Rwanda.
  30. **Terpend, N., 1997** « Guide Pratique de l’Approche Filière. Le cas de l’approvisionnement et de la Distribution des produits Alimentaires dans les Villes », FAO, Collection “Aliments dans les villes”, FAO.
  31. **Wikipedia., 2010** « la compétitivité économique ».Catégorie : développement économique: <http://www.wikipedia.org>
  32. **Zeddour H, MOHAMED BRAHIM, 2011** « marketing de la datte en Algérie cas de quelques wilayas », thèse de magister université abou bakr belkaid tlemcen, pp.166, 186.

#### Sites internet :

- <http://www.faostat.fao.org>.
- <http://www.Algex.dz>.

*Annexes*

# *Annexe 01*

# Questionnaire pour l'enquête socio-économique

## I. Identification de l'exploitant :

1. Ancienneté dans la profession d'agriculteur :.....ans
2. Niveau d'instruction :  
 Aucun  Primaire  Moyen  Secondaire  Formation Agricole  Supérieur  Autres (à préciser).....
3. Nombre de personnes dans le ménage :.....
  - plus de 15ans..... ; hommes/.....femmes.....;
  - membres travaillant à temps plein sur l'exploitation..... ;
  - membres travaillant hors de l'exploitation.....

-Personnes à charge :.....
4. L'exploitation est-elle votre seule source de revenu ?  Oui  Non  
-Si non, précisez les autres sources de revenus ?  
 Rente  retraite;  Pension ;  Activité commerciale ;  Autre.
5. Etes- vous Adhérent à une organisation professionnelle ?  Oui  Non  
-Si oui, laquelle ?  
 Chambre d'agriculture.  Coopérative  Association des prod de datte  Syndicat.  UNPA
6. Pourquoi avez –vous adhéré à cette organisation ?.....
7. Que ramène-telle.....

## II. Caractéristiques de l'exploitation

1. Le statut juridique de votre exploitation  
 Privé  Ferme pilote  concession  EAI  Locataire  EAC  Autres (à préciser).
2. Main d'œuvre : Quel est le nombre d'actifs travaillant dans l'exploitation :  
 Le nombre total : .....durée en mois/an..... Permanents : ..... durée en mois/an.....  
 Saisonniers : ..... durée en mois/an.....  main d'œuvre familiale : ..... durée en mois/an.....
3. Trouvez-vous facilement des ouvriers :  Oui  Non  
Type de travaux (travaux du sol, fertilisation, fécondation, récolte, entretien, drainage, irrigation)  
Si non pourquoi ?
4. Avez-vous des problèmes de main d'œuvre pour entretien, feuille+régime des palmiers (grimpeurs, polinisation, taille, ensachage...)  
-cout de cette main d'œuvre :.....DA/jour (da/palmiers)  
-disponibilité : oui non rare disparition fuite
5. Avez-vous foncé à la mécanisation de cette opération en association avec vos collègues producteurs ou exportateurs  
Avez-vous des propositions dans ce sens quel est le cout.....DA
6. Quelle est la répartition des superficies de l'exploitation :  
 Superficie agricole totale (SAT).....ha  
 Dattes confondues.....ha Dont deglet nour.....ha  
 Superficie en irriguée .....ha  
 Superficie en sec .....ha
7. Quelles sont les cultures que vous faites en dehors de la datte?  
 Maraîchage.....ha  céréales.....ha

Arboriculture.....ha                      fourrages.....ha  
 Autre (préciser).....

8. planter vous des djebbars deglet nour?  Oui                       Non

Si oui mode d'acquisition : achat ou donation ?

Coûts d'un djebbar :

Raison des différents coûts s'ils existent :

Origine des djebbars:  local (Cne, lieu dit,...)

autres communes ou zones de la wilaya

Hors wilaya

9. Pratiquez-vous l'arrachage des vieux palmiers (renouvellement des palmiers)?

### **III. Culture de la Deglet Nour**

1. Depuis combien d'année cultivez-vous deglet nour ? .....

2. Avez-vous augmenté la superficie en Deglet nour ? .....combien ha.....

Si non pour quoi.....

3. Quel est votre rendement par ha Deglet nour ?

En moyenne de ..... à .....

Campagne passée : .....2009

Campagne présente: .....2010

4. Fait-vous le calibrage de la Deglet nour (les différents choix: 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>)?  Oui                       non

-Quels sont les calibres :

1<sup>er</sup> choix .....2<sup>ème</sup> choix.....3<sup>ème</sup> choix.....

5. réalisez-vous le conditionnement dans votre exploitation de DN

-pour exportateurs..... Qu.....DA

-pour marché algérien..... Qu.....DA

6. le cout de revient des divers conditionnements :

\*500g branchette.....da expor.....da local

\*1kg branchette.....da expor.....da local

\*2kg branchette.....da expor.....da local

\*vrac 5g (standard).....

\*ravier barquette : 250g.....da expor.....da local

500g.....da export.....da local

7. Comment avez-vous acquis les pratiques et les techniques culturales de sa conduite

Des parents

De l'entourage

Des vulgarisateurs

Formation

Documentation

8. Avez-vous bénéficié d'une formation pour encadrement-conseils techniques (culture de palmier)?

ITDAS

ITMAS

Des vulgarisateurs

### **IV. Identification de la ressource d'irrigation**

1. Votre exploitation est-elle située dans un périmètre irrigué ?  Oui

Non. (non du périmètre)

-quelle est la provenance de l'eau d'irrigation ?

- Puits individuelle (nappe phréatique)  Puits collectif  Forage individuelle  Forage collectif  
 Oued  retenu collinaire  Barrage

2. Quelle est le volume d'eau réservé pour 1ha.....m3 DN.....m3  
 - le cout du m3.....DA/m3

3. La quantité d'eau dont vous disposez est -elle suffisante ?  Oui  Non

- Quel est le mode d'irrigation pratiqué ?

- En aspersion  Gravitaire  
 goutte à goutte  Micro jets

4. Le réseau de drainage est-il fonctionnel ?  Oui  Non

5. avez-vous des problèmes de drainage ?  Oui  Non

6. Avez-vous manqué d'eau d'irrigation?  Oui  Non

Si oui, quelle sont les causes du manque d'eau.....

#### **V. Conduite de la Palmerais**

1. travail du sol : labour mécanique oui non

Labour manuel oui non

Le cout de la main d'œuvre :.....

2. désherbage : manuel oui non

Chimique oui non

Mécanique oui non

Le cout de la main d'œuvre.....

Le cout de produits et machine.....

3. pollinisation : le cout

4. limitation-ciselage : faite-vous limitation-ciselage combien de fois.....le cout.....

5. descente des régimes : faite-vous descente des régimes oui non le cout.....

6. curage des drains : faite-vous curage des drains oui non le cout.....

7. la taille : faite-vous la taille oui non

8. ensachage des régimes : faite-vous ensachage des régimes oui non le cout.....

9. protection es régimes : faite-vous protection es régimes par plastique oui non le cout.....

10. la récolte : le cout.....

11. triage : le cout.....

12. conditionnement : faite-vous le conditionnement oui non le cout.....

13. stockage : faite-vous le stockage oui non le cout.....

14. nettoyage de la palmerais : faite-vous le nettoyage de votre palmerais oui non le cout.....

#### **VI. Les maladies rencontrées**

1. Quels sont les maladies qui causent plus de problèmes à votre production de DN ?

- Mildiou  Boufaroua  myélois  Autres : .....

2-Qu'utilisez-vous pour lutter contre ces dommages ?

✓ Fongicides :

✓ Insecticides:

✓ Arrachage

✓ Autre: .....

Si non pourquoi cherté non disponibilité

#### **VII. Fertilisation**

-quels types de fertilisants utilisez-vous ?

✓ Fumier (quantité/Ha) : .....

✓ Engrais (N.P.K) (quantité/Ha) :.....

✓ Autres .....

### **VIII. Financement**

-quel type de financement utilisé vous?

Autofinancement    crédit bancaire    autres financement (informel)

Avez-vous bénéficié d'une subvention (palmier dattier DN) (FNRDA, FNDIA) plantation nette, renouvellement.....

### **IX. Assurance**

-Etes-vous assuré? Depuis quand ? Type d'assurance (criquet, inondation, sécheresse, grêle, incendie, vol (calamités naturelle) ?

-montant annuel de votre assurance (pour le palmier dattier ou pour toute l'exploitation) :.....

-Quelles sont les causes qui vous empêchent de contacter une assurance ?

-Pensez-vous le faire dans l'avenir ?

### **X. Commercialisation et transport**

1. Quelle est la destination de la production de la deglet noir ?

Marché de gros (grossiste) .....qx    prix de vente.....DA/QI

Vente sur pied .....ha    prix de vente.....DA/hectare

Quantité autoconsommation : .....Kgs

Quantité réservée pour l'exportation .....qx    prix de vente.....DA/QX

Quantité écoulee sur marché national :.....qx    prix de vente.....DA/QX

2. Qui transporte votre production ?     Propre moyen .....cout DA

Grossiste

Location.....cout DA

3. Etes –vous satisfaits du prix payé au kilo de DN ?  Oui    Non

-Si non quel prix souhaitez-vous ? .....

4. Quelle est la part de DEGLET NOUR dans votre revenu (à l'exploitation) ?.....

5. type de client : privé    hôtellerie    centre touristique

6. quelle est la quantité vendue (kg)

### **XI. Contrôle qualité**

1-faite-vous le contrôle qualité au niveau de votre exploitation?

2- pratiquer-vous des normes de qualité pour vendre DN surtout celle destiner au exportateurs?

Oui    non

Si oui, quelles sont ses normes :

3. Ou avez-vous appris à pratiquer ces normes?

4-existe-il des contrats entre vous et les exportateurs?    Oui    non

Si oui quel type de contrats

### **XII. Contrainte**

1-D'après vous, quelles sont les contraintes qui vous causent le plus de problème dans la production de deglet noir ?

-financement

-commercialisation (écoulement)

-emballage (disponibilité, cherté)

-main d'œuvre (disponibilité, rareté, coût)

2-Comment envisagez-vous de surmonter ces contraintes?.....

**XIII. Attentes**

1-Quelles sont vos attentes ?

1-En matière de production de DEGLET NOUR :.....  
.....

3-En matière de prix : .....



# *Annexe 02*





## **Résumé :**

Notre travail s'inscrit dans le cadre d'une analyse de la filière Datte segment Deglet nour ce qui nous a amené à effectuer une analyse de l'itinéraire technique ainsi que de la structure des coûts de production, pour déboucher sur une évaluation de la compétitivité de cette filière.

L'étude s'est basée sur deux enquêtes une auprès des producteurs de la région de Biskra. Les données recueillies nous ont permis de déterminer les coûts de production et les performances économiques des producteurs, ainsi que d'évaluer la compétitivité de la filière Datte segment Deglet nour dans cette région, et une autre auprès des exportateurs pour visait à essayer d'évaluer les problèmes qui entravent l'exportation des dattes en Algérie.

D'après nos résultats, la situation de la filière est : des rendements qui peuvent être plus par le respect des itinéraires techniques, et aussi problème lié au transport et faible quantité approvisionné pour l'exportation. Toutes ces contraintes ont influencé le niveau de la compétitivité de cette filière vis-à-vis celles des pays concurrents.

**Mots clés :** filière datte, segment Deglet nour, coûts de production, performance économiques, exportation, compétitivité.

## **Summary:**

Our work joins within the framework of an analysis of the sector Date segment Deglet nour what brought to us to make an analysis of the technical route as well as the structure of production costs, to result in an evaluation of the competitiveness of this sector.

The study based itself on two investigate one with the producers of the region of Biskra. The meditative data allowed us to determine production costs and economic performances of the producers, as well as to estimate the competitiveness of the sector Date segment Deglet nour in this region, and the other one with the exporters for aimed at trying to estimate the problems which hinder the export of dates in Algeria.

According to our results, the situation of this sector is: yields which can be more by the respect for the technical routes, and also the problem bound to the transport and the small quantity supplied for the export. All these constraints influenced the level of the competitiveness of this sector counterpart those of the rival countries.

**Key words:** date, Deglet nour, production costs, performance economic, the export, competitiveness.

## **ملخص**

إن بحثنا هذا مسجل في إطار دراسة القسم الفلاحي لشعبة التمور نوع دقلة نور والتي أدت بنا إلى تحليل مسار التقنية وهيكل تكاليف الإنتاج، و كذلك تقييم القدرة التنافسية لهذه الشعبة.

وارتكزت الدراسة على مسحين احدهما للمنتجين في منطقة بسكرة. سمحت لنا البيانات المجمعة على وضع نموذج للمزارع ، لتحديد تكاليف الإنتاج والأداء الاقتصادي للمنتجين ، وعلى تقييم القدرة التنافسية لشعبة التمور نوع دقلة نور في هذه المنطقة. و الآخر خصص للمصدرين من اجل تقدير المشاكل التي تعيق تصدير التمور في الجزائر.

وفقا لنتائج الدراسة، فان وضعية شعبة التمور هي: المردود الذي يمكن أن يكون أكثر بالامتثال للطرق التقنية، و أيضا المشاكل المتعلقة بالنقل و الكميات القليلة المقدمة للتصدير. كل هذه القيود أثرت على مستوى القدرة التنافسية للقطاع بالمقارنة مع البلدان المنافسة.

**الكلمات الرئيسية :** شعبة التمر، دقلة نور، تكاليف الإنتاج، التصدير، الأداء الاقتصادي والقدرة التنافسية.